

7307

9 June 1978

28 December 1979

- PROPOSITIONS de BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1978 -

Le Bureau Municipal a étudié les crédits à inscrire au Budget Supplémentaire 1978.

Il propose au Conseil Municipal les crédits supplémentaires à inscrire au Budget :

RECETTES

Les recettes du Budget Supplémentaire sont constituées par 3 origines :

- l'excédent de l'année 1977 ; celui-ci s'élevant à..... 593 087,85
est le résultat constaté au compte administratif de l'année 1977 que le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 10 Mai 1978.
- lors de ce vote du Compte Administratif, un certain nombre de recettes qui n'ont pas été recouvrées en 1977 ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 1978. Celles-ci s'élèvent à..... 1 340 000,00
(dont 1 200 000 F pour l'emprunt Voirie - progr. 1977 -)
- les Recettes nouvelles : ces recettes nouvelles sont constituées par :
 - . le Fonds de Compensation de remboursement de la T.V.A., soit..... 240 000,00
 - . subvention départementale pour Voirie prog.1977 :
 - rue Lénine 20 000,00
 - rue Voltaire 38 400,00
 - . complément de crédit pour emprunt, pour l'acquisition d'une benne..... 40 000,00
(les crédits de celle-ci ont été inscrits au budget primitif 1978, pour un montant de 300 000 F).

Le montant de cette acquisition s'élèvera à 340 000 F.

Le montant TOTAL des Recettes à inscrire au Budget Supplémentaire s'élève donc à..... 2 271 487,85

DEPENSES

Les Dépenses à inscrire au Budget Supplémentaire 1978 sont de 2 ordres :

- 1° - Les restes à réaliser sur 1977, soit..... 1 576 650,00
Le montant de ces restes à réaliser est celui figurant au Compte Administratif de l'année 1977 et voté lors du Conseil Municipal du 10 Mai 1978.
- 2° - Inscriptions nouvelles. Ces inscriptions nouvelles sont rendues nécessaires :
 - . par les besoins nouveaux dont la réalisation s'avère indispensable et dont les crédits n'ont pas été prévus au Budget Primitif 1978.

.../

/...

- par les compléments de crédits à inscrire, afin de compléter les programmes prévues lors du Budget Primitif 1978, et principalement pour les programmes prévus en 1977 et reportés sur l'année 1978.

16 500

I - INVESTISSEMENT

900/00/214 - Acquisition de matériel pour Administration
- 1 agrandisseur pour service Informations
- 1 armoire ignifuge pour Comptabilité

900.90/232 - Construction de 2 garages
La Municipalité a loué à la cure de Montataire, la salle située sous l'Eglise, afin d'y installer un restaurant scolaire. Cette location a été estimée par le service des domaines à 975 F par mois.

Il a été convenu avec Monsieur le Curé de Montataire de construire 2 garages, afin de pouvoir y entreposer le matériel qui était installé dans la salle que nous louons, et de compenser cette acquisition par le non-paiement du loyer jusqu'à dû concurrence du montant de cette installation de garages.

900.10/210 - Achat de terrains pour liaison Impasse Chevalier rue Emile Zola (compl. sur crédits reportés) 3 000
5 000

901.01/2331 - Réseau eau potable Impasse du Chemin de Fer (compl. de crédits B.P. 73 5 000 - C.A.77 5 000 coût des travaux)

901.12/2334- Grosses répartitions du réseau Eclairage public. Refection des sélecteurs horaires dernières tranches (compl. de crédits C.A. 77 74 100) 25 900
23 000

903.51/232 - Amélioration du Stade K. SELLIER : Eclairage
La réparation de l'éclairage du Stade K. SELLIER doit être effectuée. Le montant de cette réparation s'élève à 23 000 F.

903.51/2322- Construction d'un court de Tennis (compl. des crédits reportés 27 500). 25 000

Lors d'un précédent Conseil Municipal, celui-ci s'est engagé à couvrir la dépense pour la construction d'un 4ème court de tennis, avec une participation financière du club local. Il avait été inscrit au Budget 1977 un montant de 27 500 F. Or, il s'avère que la participation communale pour la construction de ce court s'élèvera à 52 500 F, d'où la nécessité d'inscrire 25 000 F de crédit supplémentaire.

903.51/2321 -Construction du Stade M. COENE (Tennis) compl. pour solder l'affaire VILBERT MARBOTTE (C.A.77 94 000) coût définitif 98 643,64 4 700

Depuis la construction du Stade M. COENE, un litige opposait la Ville de MONTATAIRE au constructeur du Stade, l'entreprise VILBERT MARBOTTE, particulièrement pour la conformité des courts de tennis.

En effet, ceux-ci s'avéraient non réglementaires et ne pouvaient de ce fait être homologués. Un compromis acceptable pour la Ville de Montataire a pu être dégagé. et les courts ont été homologués.

Il y a donc lieu de régler les sommes dûes à l'entreprise

.../

/...

VILBERT MARBOTTE pour la construction du Stade M. COENE,
soit : 98 643,64 F. Compte tenu que 94 000 F de crédit
était réservé sur l'exercice antérieur, il y a donc
lieu d'inscrire au Budget Supplémentaire 4 700 F.

903.51/214	- Acquisition de matériel pour le centre médico-sportif	13 000
903.63/214	- Acquisition de matériel et livres pour les bibliothèques	10 000
903.1/2143	- Complément de crédits pour achat de matériel d'enseignement : remplacement Vol. (2 000)	6 250
905.1/215	- Acquisition de matériel de transport : benne (complément de crédit)	40 000
914.0/267	- Acquisition de 10 actions de la SEDO	10 000

II - FONCTIONNEMENT

931.1/61891	- Formation du Personnel C.F.P.C. (0,88 %)	5 000
932.21/630	- Charges locatives bibliothèques	5 500
934.21/6621	- Prestations de services	
	. location Bail de l'ordinateur	50 500
	. maintenance du matériel	22 000
941.4	- Participation aux prud'hommes (comp.de crédit) 20 000	7 100
943.1/65	- Livres pour classes	2 000
944.3/6452	- Frais de repas - Cantine	40 000
970./660	- Dépenses imprévues	387,85

Au compte administratif 1977, il a pu être constaté que les dépenses de bâtiments (combustibles, petit matériel, électricité, eau, gas) avaient été supérieures aux crédits inscrits aux Budgets 1977.

Le Budget Primitif 1978 a été constitué en fonction des inscriptions budgétaires de l'année 1977.

Or, il s'avère que ces inscriptions ne correspondent pas aux besoins réels de dépenses pour certains articles.

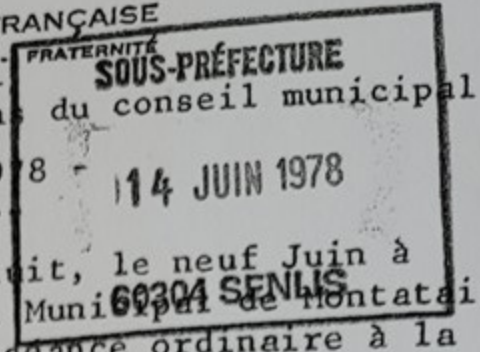
Le Bureau Municipal propose donc de compléter les crédits du Budget Primitif 1978 par les crédits suivants :

- 604 - Combustibles	100 000
633 - Petit Matériel	135 000
634 - Electricité, eau, gaz	130 000

Le Total des Dépenses s'élève donc à..... 2 271 487,85
et s'équilibre avec le montant des Recettes.



TÉLÉPHONE : 455 07.07



Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CENTRES AERES et de LOISIRS - TARIFS

Sur le rapport de la Commission Culturelle et l'avis favorable du Bureau Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réviser les tarifs des prix de journées dans les centres aérés et de loisirs établis par délibération du Conseil du 23 Mars 1978, notamment en ce qui concerne le montant du quotient familial,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'abrogation des dispositions de la délibération du 23 Mars 1978,

DECIDE de fixer comme suit le tarif du prix de journée dans les centres aérés et de loisirs, à compter du 1er Juillet 1978 :

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES de LOISIRS	CENTRES AERES	
		Petits Grands	M aternel
Moins de 600 F	0	0	0
de 601 à 900 F	1	2	3
de 901 à 1.200 F	2	4	5
au-dessus de 1.200 F	3	6	7

VU

Senlis, le 20 JUIN 1978

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef.

J. BATISTA

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
80160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

III
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE
14 JUIN 1978
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CANTINE - PRIX des REPAS

Sur le rapport du Bureau Municipal et de la Commission de Cantine proposant la modification du tarif des repas établi par délibération du 3 Mars 1977,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix des repas de cantine aux taux ci-dessous :

1°) Rationnaires ENFANTS : les taux seront applicables aux familles selon un quotient familial mensuel fixé comme suit :

Jusqu'à	350 F	3 F
de 351 à	500 F	4 F
de 501 à	650 F	5 F
de 651 à	1000 F	6 F
de 1001 et au-dessus		7 F

Dans les cas sociaux particuliers, la gratuité pourra être accordée à titre temporaire.

2°) Rationnaires ADULTES : taux 9 F

La gratuité sera accordée pour le personnel de service de la cuisine, des réfectoires et le personnel municipal de surveillance.

Les présentes dispositions entreront en vigueur à la date du 1er Juillet 1978.

VU

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,

Senlis, le 20 JUIN 1978

Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

J.J. BATISTA



[Signature]

CONSEIL MUNICIPAL du 9 JUIN 1978

PROPOSITIONS du BUREAU MUNICIPAL du 7 JUIN

OBJET : TARIFS CANTINE - CENTRES AERES et CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES de LOISIRS	CENTRES AERES		POURCENTAGES sur 100 dossiers	
		Petits Grands	Maternel	Familles:	Enfants
Moins de 600	0	0	0	42 %	55 %
de 601 à 900 F	1	2	3	27 %	26 %
de 901 à 1.200 F	2	4	5	18 %	12 %
au-dessus de 1.200 F ...	3	6	7	13 %	6 %

(RECETTE MOYENNE : 0,68 F par enfant)

CANTINE

QUOTIENT FAMILIAL

de 127 à 350 F	3 francs
de 351 à 500 F	4 francs
de 501 à 650 F	5 francs
de 651 à 1.000 F	6 francs
de 1.001 et au-dessus	7 francs
ADULTES	9 francs

VILLE DE MONTATAIRE
OISE



TÉLÉPHONE : 455.07.07
CODE POSTAL : 60160

IV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Montataire, le

SOUS-PRÉFECTURE
3 JUIL. 1978
60004 MONTATAIRE Municipal

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf juin à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois Juin s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENN Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT LESAGE. Mr JESUS.

Absents excusés : Mme CLAUD. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTITUTION de RESERVES FONCIERES - DEMANDE DE PRET -

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme exposant :

1°) qu'après la réalisation des 2 tranches de zone d'habitation, reste à aménager une voie de nature à améliorer la liaison entre la partie de la commune nouvellement construite et la partie ancienne notamment par l'élargissement de la voie communale dénommée rue Lesieur ainsi que la rénovation du quartier environnant,

que ce secteur a été classé au Plan d'Occupation des Sols en zone UAc réservée à une opération immobilière que si elle comprend l'ensemble du secteur et que si elle se réalise sous la forme d'une Z.A.C. à l'initiative de la commune,

que depuis 1960 existe sur ce secteur la servitude d'approbation par la Commune et que deux propriétaires ont proposé à la vente leur immeuble bâti (ces immeubles qui doivent être démolis ont été évalués par le Service des Domaines pour un montant de 200.000 F).

2°) que la propriétaire d'un immeuble vétuste à détruire en raison de son insalubrité et de son état dangereux, sis 37 rue Lénine, en a proposé la vente à la commune et que cet immeuble se situe à un emplacement prévu pour la création d'un espace vert public à la jonction de la bretelle de raccordement avec la voie de grande communication dénommée "Voie Industrielle" entreprise par le Département qui en achève la réalisation,

que les terrains où se situe l'immeuble ne sont pas compris dans le programme du Département. Cet immeuble a été évalué à 60.000 F.

Délibération du C.M. du 9 Juin 1978

OBJET : CONSTITUTION de RESERVES FONCIERES - DEMANDE de PRET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU la lettre du 16 Mai 1978 de la Délégation Régionale de LILLE
de la Caisse des Dépôts et Consignations,

CONSIDERANT l'utilité des acquisitions ci-dessus,

INVITE Monsieur le Maire à poursuivre l'acquisition des immeubles
ci-dessus proposés à la vente à la Commune et autorise l'engagement
de dépense d'un montant de 380.000 F comprenant le coût d'acquisition
et les frais annexes,

DECIDE d'assurer une partie de la dépense par autofinancement
au taux de 20%,

SOLLICITE de la Caisse de Dépôts et Consignations l'attribution
d'un prêt spécial pour réserves foncières de 304.000 F - Durée 17 ans
Taux de 8%.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



VU

Senlis, le

4 JUIL. 1978

Le Sous-Préfet,



Éric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
80180 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

V
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

SOUS-PRÉFECTURE
60304 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPRUNT de 1.800.000 F - TRAVAUX d'EQUIPEMENT 1978

VU la réunion de concertation du 20 Février 1978 dans le cadre de la globalisation des prêts aux communes de plus de 10.000 habitants,

VU la lettre d'offre du 2 Juin 1978 de la délégation régionale de Lille de la Caisse des Dépôts et Consignations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article Premier. Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements, l'emprunt de la somme de 1.800.000 F destiné à financer divers travaux d'équipement programme 1978 et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1979.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'intérieur en accord avec le ministre de l'économie et des finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les Collectivités locales.

Article 2. - La commune disposera, pour retirer les fonds d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera vingt annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

.... /

.... /

OBJET : EMPRUNT de 1.800.000 F - TRAVAUX d'EQUIPEMENT 1978

Article 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

Article 5. - La commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

La Caisse des Dépôts pourra alors exiger le paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6. - La Commune s'engage :

1°) à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2°) à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 7. - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent contrat.

Article 8. - Monsieur le maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le

21 JUIN 1978

Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,
Secrétaire en Chef

I.-J. BATISTA

Pour copie conforme,

le Maire,



[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
80160 - OISE

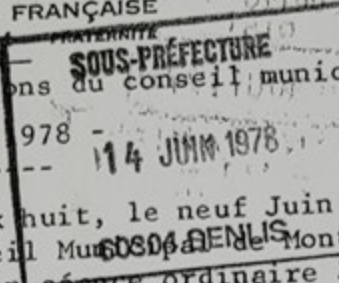


TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal

- SEANCE du 9 JUIN 1978 -



L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE.
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS.
DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CESSION d'un TERRAIN - Rue ROGER SALENGRO par l'OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNAL d'HLM de CREIL

Sur le rapport de la Commission de Voirie exposant :

- Que l'Office Public Intercommunal d'HLM de Creil par décision de son Conseil d'Administration du 28 Octobre 1977 propose la cession à la commune - pour le prix symbolique d' UN franc - d'une parcelle de terrain d'une superficie de 97 m2 cadastrée section AI n° 291, lieudit "Dieu de Pitié", bordant la voie communale rue Roger Salengro.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que l'acquisition de cette parcelle de terrain par la commune permettrait d'une part l'aménagement d'un petit espace vert et d'autre part supprimerait une gêne pour un propriétaire voisin lequel pourrait procéder à l'ouverture de vues,

DECIDE l'acquisition de la parcelle proposée au prix symbolique d' UN franc,

DEMANDE la déclaration d'utilité publique de l'acquisition conformément à l'article L.311.4 du Code des Communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative, qui sera rédigé par l'Office Public Intercommunal d'HLM de CREIL.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.

Beauvais, le 07 AOUT 1978



Pour le Préfet,
et par délégation,

M. HEURTEUR.

VILLE DE MONTATAIRE
80160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

SOUS-PRÉFECTURE

16 JUIN 1978

conseil municipal

60304 SENLIS .

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE.
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS.
DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCE - R.D.A.

Sur le Rapport de Monsieur le Maire exposant la demande en date du 24 Mai 1978 de l'Association "FRANCE - RDA" comité Montataire - Finsterwalde sollicitant une subvention exceptionnelle à l'occasion de son congrès national qui se déroulera à STRASBOURG les 4 et 5 Novembre 1978.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 F à l'Association FRANCE - RDA - Comité Montataire-Finsterwalde.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



Senlis, le

29 JAN. 1978

Le Sous-Préfet,



Le Secrétaire Général

BATISTA

VIII

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ



Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

TÉLÉPHONE : 455 07.07

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE, LIBERT, LESAGE, Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON, Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX, Mrs BESSON, NAMOTTE, SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES

SOUS-PRÉFECTURE
19 AOUT 1978
60304 SENLIS

30 AOUT 1978
MONTATAIRE

Sur le rapport de la Commission Scolaire - Cantine exposant :

- que les locaux situés à l'Ecole Edmond LEVEILLE où sont actuellement confectionnés 700 repas et où le service de restauration est assuré à 350 rationnaires chaque jour, sont inadaptés à une telle fonction,

- que la vétusté et l'exiguïté des locaux rendent difficile la confection des repas et par ailleurs créent des mauvaises conditions de réception pour les enfants,

- que par délibérations du 23 Mars 1978 le Conseil Municipal a décidé la construction de deux restaurants scolaires et l'aménagement d'une cuisine centrale dans les locaux de l'Ecole Jacques DECOUR,

- qu'afin d'obtenir une meilleure qualité de réception des enfants et de leur éviter des déplacements et transports en car, les emplacements retenus pour la construction des deux restaurants sont : Ecole Paul LANGEVIN et Ecole F. JOLIOT CURIE,

- que Monsieur LETU, architecte désigné par délibération du Conseil Municipal du 10 Mai 1978, a établi un projet consistant en la construction de deux bâtiments identiques, dont le coût de l'opération est estimé :

- Construction (497.800 x 2)	995.600
- Voirie Eclairage Plantations	
Paul LANGEVIN	65.000
F. JOLIOT CURIE ...	46.000

	111.000

	1.106.600
- Honoraires	109.000

	1.215.600

Conseil Municipal du 9 Juin 1978

... / ...

OBJET : CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE le projet présenté,
AUTORISE Monsieur le Maire à traiter après appel d'offres
restreint,
DECIDE de financer l'opération par le recours à l'emprunt,
SOLLICITE l'attribution de subventions aussi élevées que
possible.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,

Pour le Maire Absent,

l'Adjoint,



[Signature]

VU et TRANSMIS
Senlis le 24 AOUT 1978



[Signature]
Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA



TÉLÉPHONE : 455 07.07

SOUS-PRÉFECTURE

14 AOÛT 1978

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AMENAGEMENT de SALLES - TRIBUNES du STADE MARCEL COENE

Sur le rapport de la Commission des Sports exposant :

- que lors de la construction des vestiaires - tribunes au Stade Marcel Coene a été prévu l'aménagement de la partie située sous les gradins, et qu'à cet effet l'installation de chauffage a été mise en place,

- que l'Office Municipal des Sports, après examen des activités des diverses sociétés, a proposé un aménagement comprenant : une salle annexe de gymnastique, une salle polyvalente, des locaux à usage de bureau, et une salle destinée à l'activité du billard, l'association disposant actuellement d'un emplacement provisoire et insuffisant en raison de son nombre d'adhérents, et du niveau de compétition atteint,

- que le plan établi par Monsieur LETU, architecte, a été préalablement présenté, le 16 janvier 1978, à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté, estimé en valeur Juin 1978 au montant de 410 071 F T.T.C. l'ensemble de la réalisation y compris les honoraires d'architecte étant estimé à 455 000 F,

DECIDE la réalisation de l'opération en deux tranches :

- 1° - Salles gymnastique et polyvalente locaux à usage de bureaux pour un coût d'ensemble évalué à 205 000 F ;
- 2° - Salle d'activité billard pour un coût d'ensemble de 250 000 F ;

DECIDE de financer les opérations par le recours à l'emprunt,

SOLLICITE l'attribution de subventions aux taux le plus élevé possible,

AUTORISE Monsieur le Maire à traiter après appel d'offre restreint.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,
Pour le Maire Absent,
L'Adjoint



VU et TRANSMIS
Senlis le 22 AOÛT 1978

Le Sous-Préfet
pour le Sous-Préfet,
Secrétaire en Chef

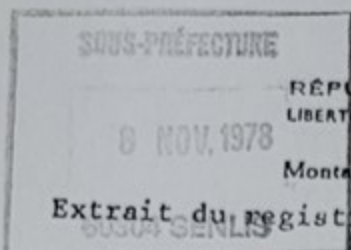


J. T. BATTISTA

VILLE DE MONTATAIRE
OISE



TÉLÉPHONE : (4) 425-57-07
CODE POSTAL : 60160



SOUS-PREFECTURE

16 SEP. 1978

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'An mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents Excusés : Mme CLAUS. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MATERIEL AUDIO-VISUEL - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Sur le rapport de la Commission Scolaire, présentant la liste du matériel audio-visuel destiné à l'équipement des écoles de la Commune - liste établie dans la limite des crédits d'investissement inscrits au Budget Primitif 1978 attribués à chaque école,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la liste type établie par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique,

DECIDE l'acquisition du matériel audio-visuel figurant sur la liste annexée,

SOLLICITE la subvention du Conseil Général.

Pour extrait, certifié conforme,
LE Maire,
Pour le Maire Absent,
l'Adjoint,

VU et TRANSMIS
Senlis le 19 SEP. 1978

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



J. Batista

J.-J. BATISTA

VILLE de MONTATAIRE (Oise)

SOUS-PRÉFECTURE

8 NOV 1978

60304 SENLIS

LISTE du MATERIEL AUDIO-VISUEL
C.D.D.P.

Référence U.G.A.P.	DESIGNATION	Quantité	Montant UNITAIRE	Montant TOTAL
	<u>PROJECTEURS CINEMA 8 SUPER 8</u>			
C 13 211	BELL & HOWELL - 1462	1	875	875
C 13 288	EUMIG FRANCE - Mark S 905 sonore	1	1.310	1.310
	<u>PROJECTEURS DIAPOSITIVES</u>			
C 11 973	PRESTINOX - Prestige 2500	6	707	4.242
C 11 772	SODISFOM - 3020	1	500	500
	<u>ELECTROPHONES</u>			
C 04 726	PHILIPS - G F 523	6	319	1.914
C 04 759	BARTHE - Super campus saphir	1	791	791
	<u>MAGNETOPHONES à BOBINES</u>			
C 02 872	SABA - TG 674	1	1.416	1.416
	<u>MAGNETOPHONES à CASSETTES</u>			
-	SABA - CR 326	3	553	1.659
	<u>RECEPTEURS RADIO</u>			
C 21 533	GRUNDIG - City 1 100	2	368	736
	<u>ECRANS</u>			
C 17 551	ORAY - 150 x 150 - Tripode	2	188	376
C 17 552	ORAY - 180 x 180 - Mural	1	267	267
	<u>TELEVISEURS</u>			
-	OCEANIC - 3 660 - 30 - TVP	3	1.190	3.570
				17.656

VILLE de MONTATAIRE

AMENAGEMENT de PLATES FORMES aux GROUPEMENTS SCOLAIRES
F. JOLIOT CURIE et PAUL LANGEVIN

MARCHE NEGOCIE

SOUS-PRÉFECTURE

16 MAI 1978

SEN LIS

ENTRE :

Monsieur Robert TRIN, Maire de la Ville de MONTATAIRE, autorisé par délégation de pouvoirs en application de l'article L.122-20 du Code des Communes, délibération du Conseil Municipal du 13 Avril 1977, visée par Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS le 09 Mai 1977,

d'une part,

ET

La Société BRUYERE, 14 Rue de Prony - 75017 PARIS - inscrite au registre du commerce de PARIS sous le n° B 562 031 641 représentée pour le présent acte par Monsieur SIMON Directeur,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I - CHOIX de l'ENTREPRISE

Les entreprises suivantes ont été consultées :

- Jean LEFEBVRE, Agence de SAINT LEU d'ESSERENT,
- CAMUS, 12 Rue Demagnez - 60100 CREIL,
- BRUYERE, Agence de SAINT LEU d'ESSERENT,
- HAINAULT, LAIGNEVILLE.

L'Entreprise BRUYERE qui présente l'offre la plus avantageuse a été retenue.

ARTICLE II - OBJET du MARCHE

La Société BRUYERE s'engage à construire et à aménager pour la Ville de MONTATAIRE deux plates-formes suivant le devis descriptif et estimatif du 28 Février 1978 établi par la Société, accepté par Monsieur le Maire.

ARTICLE III - MONTANT du MARCHE

Le montant du marché est fixé à la somme de 133.775,29 F (CENT TRENTE TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS VINGT NEUF CENTIMES) toutes taxes comprises.

ARTICLE IV - REVISION des PRIX

Les prix indiqués sont fermes et non révisables.

ARTICLE V - DELAI d'EXECUTION

Les travaux seront terminés dans un délai de deux mois à dater de l'ordre de service.

ARTICLE VI - RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire sera prononcée dès que les travaux seront terminés.

.../...

ARTICLE VII - DELAI de GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à UN AN à partir de la réception provisoire.

ARTICLE VIII - CAUTIONNEMENT - RETENUE de GARANTIE

Par dérogation à l'article IV du cahier des clauses et conditions générales, la Société sera dispensée de cautionnement.

La retenue de garantie est fixée à 3 % du montant du marché.

ARTICLE IX - PAIEMENT des TRAVAUX

Les travaux seront payés sur présentation des situations mensuelles détaillées.

ARTICLE X - ENREGISTREMENT

En application de l'article IV du décret loi n° 54-1318 du 31.12.1954 la société ne sera pas soumise à la formalité et au paiement des droits d'enregistrement du marché.

ARTICLE XI - DOMICILE de la SOCIETE

A défaut par la Société d'élire domicile à proximité des travaux, les notifications relatives à la Société seront valablement faites à la Mairie de MONTATAIRE.

ARTICLE XII - ACCIDENTS - RESPONSABLES

La Société sera tenue pour responsable des accidents occasionnés par l'exécution des travaux et la fait de ces agents ou ouvriers, tant envers les personnes employées sur le chantier, qu'envers les tiers.

La Société fera son affaire personnelle de la protection de son chantier.

ARTICLE XIII - VALIDITE

L'application et la validité du présent marché sont subordonnées à l'approbation de Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS.

FAIT A MONTATAIRE, le 8 Mai 1978

La Société,

ÉTABLISSEMENTS BRUYÈRE

14, Rue de PRONY - PARIS
Travaux Publics Génie Civil

Bureaux de St-LEU
Route de CREIL à St-LEU-d'ESSERENT (Oise)
425.07.75 80.340 B.P. No 8



Le Maire,

[Signature]

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 17 MAI 1978

Le Sous-Préfet



[Signature]
Éric DEGRÉMONT

XII

SOUS-PRÉFECTURE
- 7 AOUT 1978
60304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE
80160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE.
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS.
DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - OCCUPATION de LOGEMENT -
DIRECTEUR des SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire,

- expose que l'emploi de Directeur des Services Techniques doit être pourvu prochainement,

- propose que cet emploi soit assujetti à résidence dans la Commune afin de permettre dans la mesure du possible la continuité du service public par la conduite des interventions hors des horaires et jours des services établis, la participation pour assistance technique aux travaux et réunions des Commissions Municipales hors horaire normal et pour permettre au titulaire d'avoir une meilleure connaissance de la vie de la Commune et,

- invite le Conseil à attribuer au Directeur des Services Techniques un logement par nécessité absolue de service,

LE CONSEIL, après avoir délibéré ;

VU la délibération du Conseil du 14 Octobre 1975, fixant les conditions d'occupation des logements par nécessité de service,

DECIDE la concession d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au Directeur des Services Techniques,

- la gratuité du logement est étendue aux fournitures : eau, gaz, électricité et chauffage.

En cas d'insuffisance de logement propriété de la Commune, Monsieur le Maire est autorisé à prendre bail de location auprès d'un propriétaire privé.

Pour extrait, certifié conforme ;
le Maire,
Pour le Maire absent
l'Adjoint

VU
Senlis, le 17 AOUT 1978

Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef



I.-J. BATISTE



[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
80160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIN 1978
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE.
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS.
DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREATION d'EMPLOI - RECEVEUR PLACIER

Sur le rapport de la Commission des Marchés,

CONSIDERANT que la Commune à résilier le contrat de concession du marché et décider la reprise en régie directe,

CONSIDERANT l'existence de deux marchés hebdomadaires les Jeudi et Dimanche,

VU l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 1978 - Compte 931 Personnel permanent,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création à compter du 1er Septembre 1978 d'un emploi de RECEVEUR PLACIER - groupe IV, à temps INCOMPLET de 40% - chargé de la régie des droits de place sur les marchés.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



[Signature of the Mayor]

VU et APPROUVÉ
Senlis, le 29 JUIN 1978
Le Sous-Préfet



[Signature of the Subprefect]

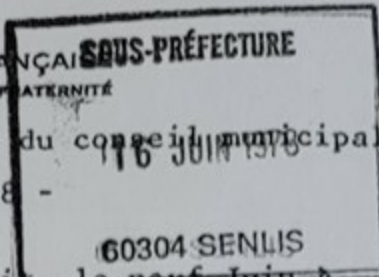
Éric DEGREMONT

VILLE DE MONTATAIRE
80160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE.
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS.
DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREATION d'EMPLOIS - SERVICES ADMINISTRATIFS

Sur le rapport du Bureau Municipal et de la Commission du Personnel, portant sur la nécessité d'améliorer les conditions et la qualité du travail des services administratifs,

VU l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 1978 > compte 931 Personnel permanent,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création des emplois ci-dessous, à compter du 1er Juin 1978 :

- UN chef de Bureau - chargé du service du personnel communal
- Catégorie B

- UN agent de Bureau dactylographe - Groupe III

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



VU et APPROUVÉ
Senlis, le 12 JUIL. 1978

Le Sous-Préfet



Eric DEGRÉMONT

^^

VILLE DE MONTATAIRE
80160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

SOUS-PRÉFECTURE
17 JUIN 1978
Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
60304 SENLIS - SEANCE du 9 JUN 1978 -

XV
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le neuf Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE.
Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS.
DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents : Mr QUENON. Mme DELLOUE.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREATION d'EMPLOIS - SERVICES SOCIO-EDUCATIFS

Sur le rapport du Bureau Municipal et de la Commission Culturelle exposant la nécessité d'une coordination administrative spécifique des diverses activités soio-éducatives péri-scolaires, culturelles et sportives concourant à l'animation et au développement culturel global et de dégager des tâches d'administration et des gestion des équipements spécialisés afin de permettre une meilleure activité des personnels d'animation et de formation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'inscription au budget primitif 1978 - compte 931 Personnel permanent - des crédits nécessaires,

DECIDE la création d'un emploi de Chef de Bureau - catégorie B - à compter du 1er Juillet 1978.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



[Signature]

VU et APPROUVÉ
Senlis, le 12 JUL 1978.
Le Sous-Préfet



[Signature]

Éric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
OISE



TÉLÉPHONE : (4) 425-57-07

CODE POSTAL : 60160

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Montataire, le

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

SOUS-PRÉFECTURE

SOUS-PRÉFECTURE

23 SEP. 1978

602041

L'An mil neuf cent soixante dix huit, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme LENNE. Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD

Absents : Mme DELLOUE. Mr QUENON

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : CREATION d'EMPLOI - ANIMATEUR SPECIALISE JEUNESSE

Sur le rapport de la Commission CULTURELLE et de la Commission du PERSONNEL, exposant :

- Qu'il y a nécessité d'améliorer d'une manière générale l'activité socio-culturelle de la Municipalité, plus particulièrement dans l'action en direction de la jeunesse,

- Que la création d'une responsabilité de service pour la coordination administrative permet d'envisager de confier à une personne chargée d'animer ce secteur d'activité, une fonction dans laquelle il lui sera possible de se consacrer à un travail d'animation et de recherche plus efficace,

- qu'en raison de l'absence d'emploi de ce type dans la nomenclature des emplois communaux et du caractère particulier de la fonction, il est souhaitable de procéder au recrutement par contrat à durée déterminée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi à temps complet dénommé "ANIMATEUR SPECIALISE JEUNESSE" dont la fonction consiste en la mise en oeuvre de l'action en direction de la jeunesse et particulièrement de l'adolescence, définit par la municipalité,

DECIDE :

1°) de pourvoir au recrutement direct par contrat de durée déterminée fixée à UNE ANNEE,

... / ...

... / ...

OBJET : CREATION d'EMPLOI - ANIMATEUR SPECIALISE JEUNESSE

SOUS-PRÉFECTURE

10 DEC. 1978

60304 SENLIS

2°) de fixer la rémunération mensuelle brute au montant de DEUX mille NEUF CENTS francs (2.900 F) modifiable en fonction de l'évolution des traitements des fonctionnaires communaux,

3°) d'attribuer les congés et absences par analogie avec le régime appliqué au personnel non titulaire de la commune,

4°) le candidat devra être titulaire des justifications suivantes :

- C.A.P.A.S.E. ou être entré dans le cycle C.A.P.A.S.E.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



[Signature]

VU POUR RÉCÉPISSÉ

Senlis, le 10 JAN. 1979

Le Sous-Préfet



[Signature]
Éric DEGREMONT

XVII

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal

- SEANCE du 9 JUIN 1978 -

L'An mil neuf cent soixante dix huit, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes LENNE. GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. LIBERT. LESAGE. Mr JESUS.

Absents excusés : Mme CLAUX. Mrs BESSON. NAMOTTE. SOUFFLARD

Absents : Mme DELLOUE. Mr QUENON

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : DEPART en RETRAITE - CADEAU

Sur le rapport de la Commission du Personnel proposant un cadeau de départ en retraite pour Monsieur TAQUET - surveillant de travaux à la Ville de Montataire depuis le 8 Juin 1953 et portant le choix sur un combiné radio-magnétophone d'un montant de 689 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de la commission du Personnel;

DECIDE d'offrir à Monsieur TAQUET le cadeau dont il est question.

La dépense sera imputée au compte 940.31.660

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,

1 ex envoyé au Procureur le 22.09.78

VILLE de MONTATAIRE (Oise)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL du 29.09.78

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCKOT. Mme CLAUD. Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE
Mrs GAMBIE. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS.
PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mmes BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

1. PREPARATION du BUDGET PRIMITIF 1979

Monsieur GAMBIE,

présente un rapport sur la préparation du budget primitif 1979, faisant ressortir les difficultés financières des Communes, et particulièrement le danger présenté par le projet de réforme gouvernementale.

Après suspension de séance, le Conseil Municipal dialogue avec les personnes présentes dans la salle.

Dans le cadre de la préparation, il sera procédé à une réunion de quartiers et d'associations.

2. TRAVAUX de VOIRIE - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil approuve :

- le projet présenté par la Commission de Voirie concernant différentes voies de Montataire, pour un montant total de 1 300 000,00 F,
- l'aménagement de trottoirs et de parking dans la rue Salvador ALLENDE, en liaison avec la réfection du C.D. 123, entrepris par le Département :

. Coût estimatif des travaux communaux 250 000,00 F

SOLLICITE l'attribution d'une subvention départementale

DECIDE le financement complémentaire par le recours à l'Emprunt.

3. REFECTION de TROTTOIRS et AMENAGEMENT de PARKING rue Salvador ALLENDE -C.D. 123-

Le Conseil approuve le projet de réfection de trottoirs et d'aménagement de parking rue Salvador ALLENDE, présenté par les Services Techniques Municipaux.

4. ETUDE FINANCIERE

Sur le rapport de la Commission de Finances, le Conseil donne un avis favorable à la réalisation d'une étude financière rétrospective et prospective, ainsi qu'un examen des bases fiscales.

Il invite à la conclusion d'un marché dans les conditions de l'article 314 du Code des Marchés.

.../...

.../...

5. PLAN de REFERENCE

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme, le Conseil propose la mise à l'étude de plan de référence.

6. CREATION d'un EMPLOI de SECRETAIRE GENERAL ADJOINT - SURCLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE

Le Conseil Municipal,

REAFFIRME les termes de la délibération du 23 mars 1978 portant création d'un emploi de Secrétaire Général Adjoint.

7. EMPLOIS COMMUNAUX : MODIFICATIONS

Le Conseil DECIDE :

- la substitution d'un emploi de Rédacteur à celui de Chef de Bureau prévue par la délibération du 9 juin 1978 se rapportant aux services socio-culturels (partie administrative),
- la suppression d'un emploi de surveillant de travaux et la création d'un emploi de surveillant de travaux principal.

8. CAISSE des ECOLES - BUDGET

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à la liquidation du solde du budget de la Caisse des Ecoles repris en comptabilité depuis 1962 pour un montant de 205,02 F.

9. INDEMNITE de GESTION au RECEVEUR MUNICIPAL

Conformément à la réglementation des indemnités aux fonctionnaires de l'Etat, le Conseil DECIDE :

- de fixer l'indemnité de gestion attribuée au Receveur Municipal au montant annuel de 2 583,00 F, pour la période de 3 ans à compter du 1er janvier 1978.

10. REPRESENTATION au 61ème CONGRES des MAIRES de FRANCE

Le Conseil approuve la participation de Monsieur TRIN au 61ème congrès des Maires de France,

DECIDE le remboursement des frais de participation et de mission.

11. LOCATION de la SALLE du CINEMA PALACE - TARIF

Le Conseil fixe le tarif de location de la Salle de spectacle le Cinéma Palace, 94 rue Jean Jaurès :

- Location de la Salle 400,00 F
- Utilisation des appareils de cinéma 25,00 F l'heure.

12. SUBVENTION à l'ASSOCIATION "MONTATAIRE ATHLETIC CLUB"

Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de 1000,00 F à

.../...

. 3 .

.../...

l'Association Athlétique Club pour supporter les frais de déplacements d'équipes participant au championnat de France U.F.O.L.E.P. et au championnat de France de Marathon.

13. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'OFFICE MUNICIPAL des SPORTS

Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 500,00 F à l'Office Municipal des Sports pour le financement du 5ème Tournoi International Juniors.

14. SUBVENTION aux VICTIMES du TREMBLEMENT de TERRE en IRAN

Le Conseil décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 200,00 F au Secours Populaire Français au titre de la solidarité aux familles victimes du tremblement de terre en Iran.

15. MISSION d'INFORMATION

Le Conseil décide le remboursement des frais de mission à M. DAUZET, Conseiller municipal, M. TUIL et Mme BORDEZ, employés municipaux, pour recherche d'équipement du Service Imprimerie au salon d'équipement de bureau SICOB.

16. MOTION sur les PROBLEMES de POLICE

Le Conseil approuve la motion sur les problèmes de police en relevant l'insuffisance des effectifs et des moyens mis en oeuvre pour assurer la sécurité de la Population,

DECIDE de verser la partie du Contingent de Police représentant le rapport entre l'effectif réel et l'effectif théorique pour la population de Montataire soit 3/14ème.

17. RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122.20 du CODE des COMMUNES

La délégation de pouvoirs a porté :

1°) Contrat du 7 juillet 1978 avec la Société LE PLAT PARISIEN, 22 rue Ficatier 92400 COURBEVOIE, pour la fabrication des repas à la cantine scolaire de Montataire

. Prix du repas 6,90 F T. T. C. à compter du 1er juillet 1978 (non révisable).

2°) Marché du 11 août 1978 avec la Société LA VILLEROISE, 116 quai d'Amont 60100 CREIL, pour divers travaux d'aménagement de voirie rue A. Ginisti et rue E. Zola.

. Montant du marché 128 531,16 F T. T. C.

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

III
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

SOUS

30 OCT 1978

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal

- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REFECTION de TROTTOIRS et AMENAGEMENT de PARKING
RUE Salvador ALLENDE - C.D. 123-

Le rapport de la Commission de Voirie :

- EXPOSE que le District Urbain de l'Agglomération Creilloise doit entreprendre les travaux d'assainissement rue Salvador Allendé et que le Département procèdera à la remise en état de la chaussée du C.D. 123,

et qu'il est souhaitable que les travaux de pose de bordures et caniveaux, ainsi que la réfection des trottoirs et l'aménagement du parking prévu soient exécutés à la suite des travaux entrepris par le District et le Département ;

- PRESENTE le dossier établi par les Services Techniques Municipaux.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet présenté,

DECIDE l'exécution dans le programme 1978 afin de suivre les interventions du Département et du District,

SOLLICITE la mise en appel d'offre ouverte des travaux,

DECIDE le financement par affectation des crédits d'emprunts de la globalisation 1978.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



VU
Senlis, le 31 OCT. 1978



Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

J.J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

VII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 - 60704 SENLIS

SOUS-PRÉFECTURE

27 NOV 1978

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD, Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. APAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPLOIS COMMUNAUX : MODIFICATIONS

Sur le rapport de la Commission du Personnel, EXPOSANT :

- que par délibération du 9 juin 1978, le Conseil a créé deux postes de chef de bureau, destinés au service de comptabilité et au nouveau service socio-éducatif pour sa partie administrative.

Les recherches pour pourvoir ces emplois qui sont des emplois d'avancement de la fonction communale ont été vaines.

Devant les difficultés rencontrées, il est proposé de pourvoir ces postes par des emplois de rédacteurs, *emplois de base des cadres administratifs communaux au recrutement plus ouvert.*

Cette substitution n'entraînant aucune charge budgétaire nouvelle, les crédits étant prévus au budget primitif 1978, sur une base indiciaire supérieure de chef de bureau.

- Que, d'autre part, pour permettre une promotion interne, et pour faciliter l'organisation des services techniques *il est proposé de créer un poste de surveillant de travaux principal, et de supprimer un poste de surveillant de travaux.*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré

DECIDE :

1°) - de substituer l'emploi de REDACTEUR à celui de chef de bureau prévu par les délibérations du 9 juin 1978, visées le 12 juillet 1978, se rapportant aux services administratifs, et aux services socio-culturels ;

2°) - la suppression d'un emploi de surveillant de travaux figurant au tableau des effectifs ;

3°) - la création d'un emploi de surveillant de travaux principal.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

VU et APPROUVÉ

Scellé le 29 NOV. 1978

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef,

J.-J. BATISTA



[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

VII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est
réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la
présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. BESSON.
DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS.
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CAISSE des ECOLES - BUDGET

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le compte de la Caisse des Ecoles comporte depuis
1962 un solde de budget d'un montant de 205,02 F, et que
l'organisme ne fonctionnant plus depuis cette date, le main-
tien de ce solde oblige à des opérations d'écritures budgétaires
et comptables consistant en des reprises successives.

*Il propose la liquidation de ce solde par l'acquisition
de petits matériels -compte article 633-.*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré

- APPROUVE la proposition présentée.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est
réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la
présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. BESSON.
DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS.
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNITE de GESTION au RECEVEUR MUNICIPAL

SOUS-PRÉFECTURE
6 OCT. 1978
60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission des Finances,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
en date du 8 Mai 1972 portant modification de l'arrêté du 6
Juillet 1956 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité
spéciale de gestion allouée aux comptables extérieurs du trésor
chargés des fonctions de Receveur de Communes et établissements
publics,

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 72
346 du 4 Juillet 1972 relative à l'indemnité spéciale de gestion
allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor,

VU la délibération du Conseil Municipal en date
du 11 Décembre 1975 fixant à compter du 1er Janvier 1975, le
montant de l'indemnité à 1.948 F,

VU les dépenses budgétaires des sections de
fonctionnement et d'investissement pour les exercices 1975, 1976
et 1977,

DECIDE de fixer comme suit le montant annuel de
l'indemnité spéciale de gestion attribuée au Receveur Municipal
pour une période de 3 ans à compter du 1er Janvier 1978, soit
2.583 F.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,



[Signature]

VU
Senlis, le 14 NOV. 1978

Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

J.J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

X
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est
réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la
présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. APAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REPRESENTATION au 61ème CONGRES des MAIRES de FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation de Monsieur Robert TRIN
Maire de MONTATAIRE, en représentation de la commune au 61ème
Congrès des Maires de France qui se déroulera du 20 au 24
Novembre 1978.

Les frais de participation seront remboursés
sur la base du montant fixé par l'Association Nationale des MAIRES
de FRANCE à 100 F.

Les frais de mission seront remboursés sur la base
des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat du Groupe I.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



Senlis, le

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



J.-J. BATISTA



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON.
DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS.
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOCATION de la SALLE du CINEMA PALACE - TARIF

Sur le rapport de la Commission Culturelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit le tarif de location de la Salle de spectacle le Cinéma PALACE - 94, rue Jean Jaurès :

- location de la salle sans utilisation des appareils de cinéma 400 F
- utilisation des appareils de cinéma 25 F l'heure.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



[Signature]

VU

Senlis, le

6 OCT. 1978

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



J.-J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

4 OCT 1978

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 - 60304 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est
réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la
présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD,
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON.
DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS.
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTION à l'ASSOCIATION "MONTATAIRE ATHLETIC CLUB"

Sur proposition de la Commission des Sports
rapportant les excellents résultats de l'Association d'Athlétisme
qui classe 8 Athlètes au Championnat de France U.F.O.L.E.P.
par équipe devant se dérouler à NIORT le 1er Octobre 1978
et d'autre part un pratiquant senior qualifié pour le championnat
de France de Marathon F.F.A. qui se déroulera le 1er Octobre
1978 à BORDEAUX,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1.000 F
à l'Association pour lui permettre de supporter les frais
de déplacement de ces équipes.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



VU

Senlis, le

5 OCT 1978
Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XIII

SOUS-PRÉFECTURE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
1978
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est
réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la
présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON.
DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS.
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'OFFICE MUNICIPAL des SPORTS

Sur le rapport de la Commission des Sports ;

EXPOSANT les conditions de déroulement du Vème Tournoi
International "JUNIORS-ESPOIRS", organisé par l'O. M. S.
sous le patronage de la Commune ;

Le CONSEIL, après en avoir délibéré

VU le bilan financier du tournoi,

CONSIDERANT l'intérêt de telles manifestations sportives
pour la propagande en faveur des activités physiques, les re-
lations internationales par la présence de six équipes
étrangères, et pour l'animation de la localité,

DECIDE l'attribution à l'Office Municipal des Sports,
d'une subvention exceptionnelle de 10 500 F.

Les crédits seront inscrits au compte 945 18/057, et
prélevés sur les fonds libres à la clôture de l'exercice 1978.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

VU
Senlis, le 4 DEC. 1978
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XIV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

4 OCT. 1978

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 60304 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est
réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la
présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs HACHE. COALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON.
DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS.
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTION aux VICTIMES du TREMBLEMENT de TERRE en IRAN

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant
de 200 F au Secours Populaire Français au titre de la solidarité
aux familles victimes de la récente répression en Iran ainsi
que pour venir en aide aux populations de ce pays qui ont subi
un désastreux tremblement de terre.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



Senlis, le

VU
5 OCT. 1978
Le Sous-Préfet.



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

I.-J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XV
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal
- SEANCE du 29 SEPTEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt neuf
Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de Montataire convoqué le vingt et un septembre, s'est
réuni en séance ordinaire Salle de la Libération, sous la
présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON.
DETRAUX. NOMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS.
APAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mrs SOUFFLARD. JESUS. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MISSION d'INFORMATION

Sur le rapport de la Commission d'Information,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mission confiée à Monsieur Michel DAUZE
Conseiller Municipal, Monsieur Fernand TUIL et Madame Micheline
BORDEZ, employés au Service Imprimerie, consistant en la visite
du Salon d'Equipement de Bureau - SICOB - le 28 Septembre 1978.

Les frais seront remboursés en application des règls
concernant les fonctionnaires de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



[Signature]

VU

Senlis, le 10 OCT. 1978

Le Sous-Prefet,



[Signature]
Le Sous-Prefet,
Le Maire en Chef

J.-J. BATISTA

VILLE de MONTATAIRE (Oise)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL du 14.12.78

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE.
Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE.
Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

1. PREPARATION du BUDGET PRIMITIF 1979

Monsieur DUBOS fait une déclaration au nom du Groupe Communiste sur les finances locales.

Monsieur GAMBIER propose des moyens d'actions et d'informations.

Monsieur BROCHOT attire l'attention sur la gravité de la situation des Communes, et propose que soit établi un budget simulé comportant l'inscription des crédits découlant des principales revendications des Elus Municipaux.

2. COMPTE de GESTION de MONSIEUR le RECEVEUR MUNICIPAL - 1977 -

Le compte de gestion n'appelant aucune observation est approuvé.

3. EMPLOI de SECRETAIRE de MAIRIE ADJOINT

Le Conseil délibère à nouveau en décidant la création de l'emploi de Secrétaire de Mairie Adjoint.

4. CREATION d'EMPLOI - ANIMATEUR SPECIALISE JEUNESSE

Le Conseil approuve en seconde lecture la création de l'emploi d'animateur spécialisé jeunesse.

5. PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU des EFFECTIFS

Le Conseil approuve la modification au tableau des effectifs comportant 5 suppressions, et 5 créations.

6. MOTION sur le CENTRE de FORMATION du PERSONNEL

Le Conseil approuve une motion de protestations contre l'insuffisance d'actions du Centre de Formation du Personnel Communal, et décide de verser la cotisation après déduction des frais directement engagés par la Commune.

7. EMPRUNT de 304 000 F - PROGRAMME d'EQUIPEMENT 1979

Le Conseil approuve la convention en vue d'un emprunt de 304 000 F destiné au financement d'acquisitions foncières.

.../...

8. ACQUISITION IMMOBILIERE - 10 rue LESIOUR

Le Conseil approuve l'acquisition de l'immeuble 10 rue LESIOUR, propriété de M. et Mme SCHOLLAERT, au prix de 103 500 F.

9. ACQUISITION IMMOBILIERE - 6 rue LESIOUR

Le Conseil approuve l'acquisition de l'immeuble 6 rue LESIOUR, propriété des conjoints PEYNET, au prix de 200 000 F.

10. PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS de FONCTIONNEMENT de la CLASSE d'HANDI-CAPIES MOTEURS de CREIL

Le Conseil approuve la participation aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs de Creil, pour la somme de 4 250 F.

11. AVENANT - FOURNITURES pour CUISINE CENTRALE

Le Conseil approuve un avenant au marché de fournitures pour l'aménagement de la cuisine centrale, d'un montant de 21 832,21 F.

12. AVENANT - MARCHE ENTREPRISE J. LEFEBVRE

Le Conseil approuve l'avenant au marché avec l'Entreprise J. LEFEBVRE, en vue de la prolongation du délai d'exécution des travaux de voirie du programme 1978.

13. CONSEIL de PRUD'HOMMES - VACATIONS

Le Conseil émet un avis favorable à l'augmentation du taux de vacations aux Conseillers prud'hommes, qui est porté à 30 F à compter du 1er janvier 1978.

14. PLAN de REFERENCE

Le Conseil confirme la délibération du 29 septembre 1978 relative à une demande d'étude d'un plan de référence.

15. MOTION sur la SECURITE SOCIALE

Le Conseil adopte une motion s'élevant contre les dispositions prises par le Gouvernement en matière de Sécurité Sociale.

16. MOTION sur l'ENSEIGNEMENT de l'EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE

Le Conseil adopte une motion protestant contre l'application du décret du 31 août 1978 qui crée des conséquences graves pour le sport scolaire et le sport civil.

17. BAIL de LOCATION - LOCAUX 11 rue du 19 MARS 1962

Le Conseil approuve la location des locaux 11 rue du 19 mars 1962 donnés à bail par l'Office Public d'H.L.M. au loyer symbolique de 1 F.

18. RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122.20 du CODE des COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des opérations effectuées en vertu de l'article L.122.20 du Code des Communes conformément aux pouvoirs que le Conseil lui a conférés par délibération du 13 avril 1977 :

1° - Fournitures de carburant et de combustible avec la société COPITHERM

. montant du marché : combustible 600 000 F
carburant 220 000 F

.../...

2° - Marché avec l'Entreprise DESSAINT à Montataire, pour l'exécution de travaux d'installations thermiques dans les ateliers municipaux :

. montant du marché 137 886 F

3° - Convention de location avec l'Association Diocésaine de Beauvais, pour la location du sous-sol de l'Eglise nouvelle :

. loyer annuel 7 700 F

4° - Marché avec l'Entreprise COLAS pour les travaux de fournitures et bordures de caniveaux le long du C. D. 123 rue Salvator Allendé :

. montant du marché 82 731,60 F

5° - Marché avec la Société Picarde de Construction, pour divers travaux de voirie impasse du Jeu d'Arc, rue Armand Desnosse :

. montant du marché 77 855,79 F

6° - Marché avec l'Entreprise LOISELEUR, pour fournitures de végétaux divers, et les travaux d'aménagement résidence "Hélène", groupe scolaire Jacques DECOUR, crèche LOUISE MICHEL :

. montant du marché 140 000 F.

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

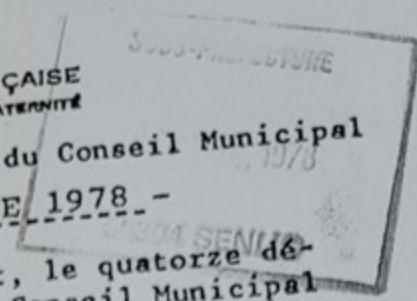


TÉLÉPHONE : 455 07-07

IV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 -



L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREATION d'EMPLOI - ANIMATEUR SPECIALISE JEUNESSE

Sur le rapport de la Commission Culturelle et de la Commission du Personnel, EXPOSANT :

- que par délibération du 9 juin 1978, le Conseil a décidé la création d'un emploi spécifique d'animateur spécialisé jeunesse,

- que par lettre du 2 octobre 1978, Monsieur le Sous-Préfet, après les observations de non inscription sur la liste nominative des emplois communaux du budget primitif 1978, et du taux de dépenses du compte 61, invite le Conseil à procéder à une deuxième lecture de cette délibération.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré -en seconde lecture-

CONFIRME les termes de la délibération du Conseil du 9 juin 1978 créant un emploi d'ANIMATEUR SPECIALISE JEUNESSE.

DECIDE la création à la date du 1 er janvier 1979.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



10 JAN. 1979



ENG DEGRÉMONT



TÉLÉPHONE : 455 07-07

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 11 AVRIL 1972 -

1304

L'An mil neuf cent soixante douze, le onze Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le six avril, s'est réuni en Séance à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRIN Robert, Maire.

Etaient présents : Mr TRIN, Mr TURLETTI, Mme VAN DEN BROCK, Mr ROGER, Mr PETER, Mr BESSON, Mr FASSEUR, Mr SOUFFLARD, Mr DUBOS, Mr DELAMARRE, Mme GABRIELS, Mr SCHMITT, Mr GAMBIER, Mr FEVRIER, Mr JESUS, Mr THERY, Melle KAUFFMANN, Mr RINGENBACH, Mme DELLOUE, Mme BROCHOT, Mme BULCKE.

Absents excusés : Mr BAS, représenté par Mr TRIN, Mr DELSAU.

Monsieur RINGENBACH Michel est élu Secrétaire.

OBJET : CREATION D'EMPLOI - ANIMATEUR ADJOINT.

19 AVR. 1972

(Oise)

Sur le rapport de la Commission du Personnel et de la Commission Culturelle,

CONSIDERANT la nécessité du renforcement de l'effectif du personnel en raison du développement de l'activité culturelle de la Commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adjoindre un collaborateur à l'animateur culturel chargé du Service Municipal Jeunesse et Culture,

CONSIDERANT que la liste des emplois communaux ne comporte pas celui correspondant à la fonction demandée et qu'il y a lieu de rechercher une assimilation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi dénommé Animateur Adjoint - temps complet,

- de fixer le traitement de cet emploi par référence à celui en cours,

Indice BRUT au 1er Janvier 1972 : 221 -322, 10 échelons.

Les conditions d'avancement d'échelon seront fixées par référence à l'arrêté du 12 Février 1968 relatif à la durée de carrière des agents communaux Annexe II.

- Que les attributions confiées au titulaire de l'emploi soient les suivantes :

- assister l'animateur principal dans la gestion administrative du Service Municipal Jeunesse et Culture et dans le fonctionnement des différentes disciplines culturelles.

- de fixer les conditions de recrutement :

- Recrutement direct ou examen d'aptitude.

- Être titulaire du B.E.P.C.,

VU et APPROUVÉ

Sous, le 30 JUIN 1972

Le Sous-Préfet

Pierre CASTEGREL



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Alain

VILLE DE MONTATAIRE
OISE



TÉLÉPHONE : 455.07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Montataire, le

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

SOUS-PREFECTURE
24 JAN 1968

- SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 1966 -

L'An mil neuf cent soixante six, le vingt sept Juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt trois Juillet, s'est réuni en SEANCE EXTRAORDINAIRE à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRIN Robert, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN, CRINON, BAS, LEGRAND, BELLARD, TREFCON, JESUS, DEDICOURT, ROUSSILLON, SCHMITT, THERY, MIGNON, Me VANDENBROCK, Me COENE, Mrs TURLETTI, PEN.

Absents excusés : Me DOUCHER représentée par Mr TRIN ; Mr PASSEUR représenté par Mr BELLARD ; Mr BRYHAENT représenté par Mr DEDICOURT ; Mr BARRA représenté par Mr CRINON ; Mr PORLIER, Me DELLOUE, Mr ROGER.

Monsieur LEGRAND est élu Secrétaire.

OBJET : CREATION D'EMPLOI - ANIMATEUR CULTUREL

Sur le rapport de la Commission du Personnel et de la Commission Culturelle, concluant à la nécessité d'une animation et d'une coordination des activités culturelles dans la Commune,

CONSIDERANT que la liste des emplois communaux ne comporte pas celui correspondant à la fonction demandée, et qu'il y a lieu de rechercher une assimilation,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,

- La création d'un emploi dénommé : ANIMATEUR CULTUREL - temps complet

- Que les attributions confiées au titulaire de l'emploi seront les suivantes : animation et coordination des activités culturelles de la commune,

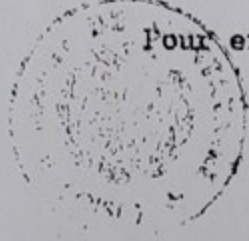
- D'assimiler cet emploi à celui de rédacteur - indice brut : 235 - 430,

- De fixer les conditions : recrutement direct, les candidats devant être titulaires du baccalauréat et posséder des références d'aptitude à la fonction.

Les conditions d'avancement d'échelon seront fixées par référence à l'arrêté du 30 Juillet 1963 relatif à la durée de carrière des Agents communaux.

La dépense sera imputée à l'article 931 1/610.

APPROUVÉ
27 JUILLET 1966



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

V
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU des EFFECTIFS

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que dans le cadre de la réorganisation en cours des Services Techniques, et d'une nouvelle répartition des responsabilités dans le Service Comptabilité Personnel, il y a lieu d'apporter des modifications au tableau des effectifs du Personnel Communal,

Le CONSEIL, après en avoir délibéré,

DECIDE les modifications suivantes :

1° - SUPPRESSIONS

- . 3 emplois ouvrier professionnel - 2ème catégorie - groupe V
- . 1 emploi d'agent de bureau dactylographe - groupe III
- . 1 emploi de sténodactylographe - groupe IV.

2° - CREATIONS

- . 3 emplois maître-ouvrier - groupe VI - à compter du 1er janvier 1979
- . 1 emploi de commis - groupe V - à compter du 1er décembre 1978
- . 1 emploi de commis - groupe VI - à compter du 1er janvier 1979.

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 22 DEC. 1978
Le Sous-Préfet



Eric DEGRÉMONT



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

VII
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

23 DEC. 1978

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTICUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPRUNT de 304 000 F - PROGRAMME d'EQUIPEMENT 1979

ARTICLE 1.

En vue de financer divers travaux d'équipement (partie de prêt globalisée 1979), la Commune de MONTATAIRE :

CHARGE la C A E C L, selon les termes de la convention ci-annexée d'émettre pour son compte, dans le cadre des dispositions de l'article 1. du décret n° 66 271 du 4 mai 1966 modifié, 2ème alinéa, un emprunt obligataire de : 304 000 F, représenté par des obligations "Villes de France".

ARTICLE 2.

La Commune de MONTATAIRE,

S'ENGAGE, pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales des sommes qui seront précisées lors de la réalisation de l'emprunt par le certificat administratif annexé à la convention.

Il sera inscrit au budget chaque année et pendant toute la durée de l'emprunt le crédit nécessaire pour permettre le règlement à la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales des sommes qui seront précisées lors de la réalisation de l'emprunt par le certificat administratif annexé à la convention.

visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le

10 JAN. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef

L.J. BATTISTA

ARTICLE 3.

La convention établie par la C A E C L et dont le texte est annexé à la présente délibération est approuvée. Le Maire est autorisé à la signer.

Pour copie certifiée conforme,

le Maire,



[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 - 0304 SENLIS

SOUS-PRÉFECTURE

11 JAN. 1979

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS.
DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE - 10, rue LESIOUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- qu'il a été saisi par plusieurs propriétaires de la rue LESIOUR d'une offre de cession amiable à la Commune de leurs immeubles bâtis,

- que dans le projet de zone d'habitation déclaré d'utilité publique le 23 Août 1963, les immeubles en cause se situent dans un secteur visé par une opération de rénovation et par le tracé d'une voie liaison entre la partie ancienne de la Commune et la partie nouvellement urbanisée,

- que cette destination du secteur a été reprise au projet de Plan d'Occupation des Sols sous la forme :

Secteur Uha où "une opération immobilière n'est autorisée que si elle comprend l'ensemble du secteur et que si elle se réalise sous forme d'une Z.A.C. à l'initiative de la commune",

- que les propriétaires riverains de la rue LESIOUR sont disposés à la cession amiable à la Commune et que l'un d'eux, Monsieur SCHOLLAERT Pierre a signé une promesse de vente de l'immeuble sis 10, rue Lesieur, au montant de 90.000 F fixé par les Services des Domaines,

- qu'en raison de l'obligation faite aux propriétaires de la rue LESIOUR, il y a lieu à versement de l'indemnité de rachat au taux de 15%,

- que la Caisse des Dépôts et Consignations ayant consenti un prêt en vue de réserves foncières, le financement de l'acquisition est assuré ;

... / ...

... / ...
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU la promesse de vente,
VU l'estimation du Service des Domaines,
VU les plans
VU le financement par recours à l'emprunt,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble bâti sis 10, rue
LESIOUR propriété de Monsieur SCHOLLAERT Pierre, au montant
de 103.500 F - toutes indemnités comprises -

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à
intervenir qui sera dressé par l'OFFICE NOTARIAL de CREIL,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet
en application de l'article L.311.4 du Code des Communes.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



[Handwritten signature]



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS.
DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE - 6 rue LESIOUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- qu'il a été saisi par plusieurs propriétaires de la rue LESIOUR d'une offre de cession amiable à la Commune de leurs immeubles bâtis,

- que dans le projet de zone d'habitation déclaré d'utilité publique le 23 août 1963, les immeubles en cause se situent dans un secteur visé par une opération de rénovation et par le tracé d'une voie liaison entre la partie ancienne de la Commune et la partie nouvellement urbanisée,

- que cette destination du secteur a été reprise au projet de Plan d'Occupation des Sols sous la forme :

Secteur UAc où "une opération immobilière n'est autorisée que si elle comprend l'ensemble du secteur et que si elle se réalise sous forme d'une Z.A.C. à l'initiative de la Commune",

- que les propriétaires riverains de la rue LESIOUR sont disposés à la cession amiable à la Commune, et que l'Office Notarial de Creil propose en représentation des consorts PEYNET la vente de l'immeuble sis 6, rue LESIOUR,

- que le Service des Domaines a évalué l'immeuble au montant de 200 000 F, indemnité de remploi non comprise,

- qu'en raison de l'obligation faite aux propriétaires de la rue LESIOUR, il y a lieu à versement de l'indemnité de remploi au taux de 15 %,

- que la Caisse des Dépôts et Consignations ayant consenti un prêt en vue de réserves foncières, le financement de l'acquisition est assuré ;

.../...

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la promesse de vente,

VU l'estimation du Service des Domaines,

VU les plans,

VU le financement par recours à l'emprunt,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble bâti sis 6, rue
LESIOUR propriété des consorts PEYNET, aux conditions exposées
ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir
qui sera dressé par l'OFFICE NOTARIAL de CREIL,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet
en application de l'article L.311.4 du Code des Communes.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

X
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

23 DEC. 1978

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 - SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS de FONCTIONNEMENT de la CLASSE d'HANDICAPES MOTEURS de CREIL

VU la demande par Monsieur le Maire de CREIL relative à la participation de la Ville de MONTATAIRE aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs en raison de la fréquentation de cet établissement par deux enfants de MONTATAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs de Creil pour la somme de 4 250 F.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



VU

Senlis, le 26 DEC. 1978
Le Sous-Préfet



Eric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

SOUS-PRÉFECTURE

5 JAN. 1979

60304 SENLIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COALLIER. Mme LENNE. Mrs CAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AVENANT - FOURNITURES pour CUISINE CENTRALE

Sur le rapport de la Commission Scolaire - Cantine,
EXPOSANT

- qu'un équipement d'appareils de cuisine complémentaire au marché du 17 avril 1978, avec la Société SAGAM pour l'aménagement d'une cuisine centrale au groupe scolaire Jacques DECOUR, s'est avéré nécessaire pour permettre de répondre aux nouveaux besoins créés,

- que l'ensemble de ces fournitures nouvelles s'élève au montant de 21 832,21 F T. T. C.

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

VU et APPROUVE

Senlis, le 9 JAN. 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



J.-J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XII
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 -
60304 SENLIS

SOUS-PRÉFECTURE

15 JAN 1979

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AVENANT - MARCHE ENTREPRISE J. LEFEBVRE

Sur le rapport de la Commission de Voirie
EXPOSANT

- que le service de l'Equipement de Creil a transmis le projet d'avenant au marché du 9 décembre 1977, approuvé le 10 février 1978, avec l'entreprise Jean Lefebvre relatif aux travaux de voirie rue Voltaire et rue Emile Zola,

- que l'entreprise s'est vu d'en l'impossibilité d'exécuter les travaux dans le délai prévu, et qu'il y a lieu de prolonger le délai d'exécution jusqu'en décembre 1978.

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant présenté portant prorogation du délai d'exécution des travaux de voirie ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



[Signature]

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 17 JAN. 1979



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

[Signature]
J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

XIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

30 DEC. 1978

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 - SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSEIL de PRUD'HOMMES - VACATIONS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par lettre du 30 Novembre, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur la demande de Monsieur le Président du Conseil de Prud'Hommes de Creil tendant au relèvement du tarif de remboursement des frais de vacations des conseillers prud'hommes.

Le taux fixé à 12 F depuis le 1er Janvier 1976 serait porté à 30 Francs à compter du 1er Janvier 1978.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande d'augmentation du taux de la vacation aux conseillers prud'hommes.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



Robert Trin

VU

Senlis, le

2 JAN. 1979

Le Sous-Préfet,



Eric Degremont

Eric DEGREMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

XVII MA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 14 DECEMBRE 1978 -

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS.
DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absente excusée : Mme LIBERT.
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BAIL de LOCATION - LOCAUX 11 rue du 19 MARS 1962

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'à la suite des besoins exprimés par la Commission Culturelle, et la Commission d'Action Sociale, l'Office Public Intercommunal d'H.L.M. de Creil a été sollicité pour mettre à disposition des Services Municipaux le local collectif résidentiel (mètres carrés sociaux) situé dans l'immeuble 11 rue du 19 mars 1962 ;

- que l'Office a donné une suite favorable à la demande de la Commune, en mettant à disposition suivant un bail, et moyennant une redevance de loyer symbolique annuel de 1 F.

Le Conseil après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'utilité d'activités sociales et culturelles dans le secteur des cités,

APPROUVE la location des locaux ci-dessus, ainsi que leur destination,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Senlis, le 14 - 1978
Le Sous-Préfet,



Pour le Maire
Le Secrétaire en Chef

J.J. BATISTA

VILLE de MONTATAIRE (Oise)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL du 19-01-1979

—°°°°°°°°°°°°°°°°°°—

1°) PREPARATION du BUDGET PRIMITIF 1979

Monsieur GAMBIER présente le rapport sur la préparation du Budget Primitif 79.

Une présentation du Budget comportant un crédit diminué de 270.000 F au compte Contingent d'Aide Sociale sera établie en compensation de la moins-value produite par la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ce budget sera accompagné d'une délibération de protestation et déposé en Sous-Préfecture.

2°) CREDITS SPECIAUX pour VOIRIE

En raison des dégâts causés par la période de gel et compte tenu de la situation financière communale, LE CONSEIL sollicite une subvention pour remise en état de la voirie.

3°) ACTION des BUREAUX d'AIDE SOCIALE

En raison de la situation économique actuelle aggravée par la période de froid, LE CONSEIL demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Bureau d'Aide Sociale de MONTATAIRE.

4°) RESTRUCTURATION des TRANSPORTS URBAINS

Après étude du rapport sur la restructuration des transports collectifs dans l'agglomération creilloise, LE CONSEIL :

- est favorable à la restructuration des transports urbains
- ne prendra une décision favorable à l'engagement financier que dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 1979 du District,
- demande au District d'intervenir auprès des industriels de la région pour obtenir leur participation financière.

5°) PERSONNEL COMMUNAL - PRIME SPECIALE des PERSONNELS TECHNIQUES

LE CONSEIL décide l'application à compter du 15 Septembre 1979 de la prime spéciale aux Personnels Techniques Communaux.

6°) CONVENTION avec les SOCIETES A.R.O. et EVRARD

LE CONSEIL approuve le projet de contrat avec les Sociétés A.R.O. et EVRARD pour le ramassage scolaire.

... / ...

... / ...

7°) PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU des EFFECTIFS

Le Conseil approuve les modifications suivantes :

- SUPPRESSIONS

- 1 emploi de contremaître - groupe IV,
- 1 emploi d'éboueur - groupe III

- CREATIONS

- 1 emploi de surveillant de travaux principal
- 1 emploi d'ouvrier professionnel 1ère catégorie - groupe IV

8°) ADHESION à l'UNION des MAIRES de l'OISE

Le Conseil décide l'adhésion à l'union des Maires de L'Oise.

9°) ETABLISSEMENTS CLASSES

Le Conseil émet un avis favorable au projet présenté par la Société UNION CARBIDE FRANCE pour l'ouverture d'une usine de production de gaz industriels sur le territoire de la commune de Saint Leu d'Esserent à proximité des limites de la Commune de Montataire .

10°) MOTION contre la HAUSSE des LOYERS H.L.M.

Le Conseil vote une motion :

- DENONCANT l'instruction ministérielle qui oblige les offices à sortir les charges du loyer principal, ce qui aura pour conséquence d'atténuer la revalorisation de l'allocation logement,

- APPELANT les locataires à manifester leur volonté pour conserver la vocation sociale des offices.

11°) MOTION sur l'ACTIVITE de l'USINE P.C.U.K. VILLERS SAINT PAUL

Le Conseil adopte à l'unanimité une motion demandant l'intervention des pouvoirs publics contre les projets de diminution d'effectifs et de fermeture de bâtiments à l'usine P.C.U.K. - VILLERS SAINT PAUL.

12°) LOGEMENT DES TRAVAILLEURS IMMIGRES - PROJET "FOYER SOLEIL"

Le Conseil émet un avis défavorable à l'application de la formule "FOYER SOLEIL" à Montataire.

13°) RAPPORT SUR LA DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122.20

La délégation a porté sur :

1°) Marché du 22 Décembre 1978 avec Monsieur DELANSOY Albert pour divers services dans les cimetières. Montant annuel : 2.000 F

2°) Marché du 17 Janvier 1979 avec la Société FORCLUM pour l'exécution de divers travaux d'éclairage public . Montant du marché : 120.000 F.

§ § § §

VILLE DE MONTATAIRE
60180 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 JANVIER 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREDITS SPECIAUX pour VOIRIE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

SOUCIEUX d'une situation financière communale qui se dégrade d'année en année en raison des charges croissantes qui lui sont confiées ;

SOUCIEUX du maintien sinon de l'amélioration du cadre de vie des habitants de Montataire, amélioration qui passe par une circulation la plus fluide possible dans un centre industriel ;

SOUCIEUX de l'importance, à la fois, des dégâts causés par la récente période de gels et de dégels successifs, et des dépenses occasionnées par les opérations pour le maintien de la circulation des véhicules et des piétons (sablage, salage, déneigement....)

DEMANDE

à Monsieur le Préfet de l'Oise que des crédits supplémentaires, sous forme de subventions ou participation de l'Etat, soient accordées à la Commune pour la remise en état de la voirie municipale.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE
60160 . OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 19 JANVIER 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACTION des BUREAUX d'AIDE SOCIALE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

CONSCIENT des graves difficultés causées dans les foyers modestes par la récente période de froid, de neige etc,

CONVAINCU que de nombreuses familles de Montataire (personnes âgées, chômeurs totaux ou partiels, grands malades etc) ne disposent pas des moyens financiers permettant de faire face à l'ensemble de ces préjudices, au moment où sont annoncées de nombreuses hausses de prix de produits, de services et des loyers,

DESIREUX d'aider, au maximum, les familles les plus touchées pour leur permettre de surmonter cette période dans le respect de la dignité humaine ;

DEMANDE

à Monsieur le Préfet de l'Oise d'accorder une subvention exceptionnelle au BUREAU d'AIDE SOCIALE de MONTATAIRE.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 JANVIER 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RESTRUCTURATION des TRANSPORTS URBAINS

Monsieur le Maire présente le rapport fait au District sur la restructuration des transports collectifs dans l'agglomération creilloise.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL

CONSTATE que les propositions présentées contribueraient à améliorer le service dans les Communes du District, et notamment à Montataire.

Toutefois, le montant du déficit est d'une telle importance, que la question ne peut être envisagée qu'à travers l'examen global des dépenses et recettes du District où devrait intervenir une participation financière des industriels bénéficiaires du service pour le transport de leur personnel.

En conséquence, le CONSEIL

- est favorable à la restructuration des transports urbains,
- ne prendra une décision favorable à l'engagement financier que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 1979 du District,
- demande au District d'intervenir auprès des industriels de la région pour obtenir leur participation financière.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

24 JAN. 1979

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS

- SEANCE du 19 JANVIER 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL -
PRIME SPECIALE des PERSONNELS TECHNIQUES

Sur le rapport de la Commission du Personnel,

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'application, à compter du 15 septembre 1978, de la prime spéciale aux Personnels Techniques Communaux prévue par l'arrêté ministériel du 15 septembre 1978.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



Senlis, le

VU
- 1 FEV. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

14 FEV. 1979

Conseil Municipal
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du
- SEANCE du 19 JANVIER 1979

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONVENTION avec les SOCIETES A.R.O. et EVRARD pour les RAMASSAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire,

PROPOSE au CONSEIL MUNICIPAL de reconduire la décision d'assurer le transport à l'intérieur de la Commune des élèves résidant en des points éloignés des écoles primaires, maternelles ainsi que des C.E.S.

PRESENTE l'offre de la Société Autobus Routiers de l'Oise et de la Société de Transports EVRARD, lesquelles proposent d'assurer conjointement les services au montant journalier hors taxe, ci-dessous :

- Circuits n° 1 à 4..... 385,39 F
 . doublage circuit n° 4..... 70,87 F
- Circuit n° 5..... 204,02 F
 (les samedis 101,88 F)
- Desserte des restaurants scolaires.. 263,12 F

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE d'assurer les transports scolaires à l'intérieur de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec les sociétés de transports désignées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



VU et APPROUVÉ

Senlis, le 15 MARS 1979

Le Sous-Préfet



ERIC DEGREMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

26 JAN. 1979

du Conseil Municipal

1979 60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations

- SEANCE du 19 JANVIER

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU des EFFECTIFS

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que dans le cadre de la réorganisation en cours des Services Techniques amenant une nouvelle répartition des responsabilités, il y a lieu d'apporter des modifications au tableau des effectifs du Personnel Communal,

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE les modifications suivantes :

1° - SUPPRESSIONS

- . 1 emploi de contremaître - groupe VI,
- . 1 emploi d'éboueur - groupe III.

2° - CREATIONS

- . 1 emploi de surveillant de travaux principal, à compter du 1er novembre 1978,
- . 1 emploi d'ouvrier professionnel 1ère catégorie (maçon) groupe IV - à compter du 1er novembre 1978.

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 01 FEV. 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef



I. J. BATISTA



Pour extrait certifié conforme,
le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE
26 JAN. 1979
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 19 JANVIER 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ADHESION à l'UNION des MAIRES de l'OISE

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'utilité communale d'une participation à l'action de l'UNION des MAIRES de l'OISE,

DECIDE la prise en charge de l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à l'association l'Union des Maires de l'Oise.

Pour Extrait certifié conforme,

le Maire,



VU

Senlis, le 5 FEV. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet

Le Secrétaire en Chef



J.-J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 19 JANVIER 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ETABLISSEMENTS CLASSES - AVIS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'il est actuellement procédé à une enquête en vue de statuer sur la demande présentée par la Société UNION CARBIDE FRANCE, pour l'ouverture d'une usine de production de gaz industriels sur le territoire de la Commune de Saint-Leu-d'Esserent, à proximité de la limite de Communes,

- que par lettre du 15 décembre 1978 le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet présenté.

Le CONSEIL après en avoir délibéré,
compte tenu de l'emplacement et des dispositions
prises,

EMET un AVIS FAVORABLE au projet présenté.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 19 JANVIER 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MOTION contre la HAUSSE des LOYERS HLM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

S'ÉLÈVE vigoureusement contre la hausse des loyers décidée et votée par le Conseil d'Administration de l'Office Intercommunal d'HLM de CREIL, malgré le refus de 4 représentants : le Maire de MONTATAIRE, le Maire de SAINT LEU d'ESSERENT et les deux représentants des locataires élus le 24 Octobre 1978 : Messieurs BAILLY et GOETFROY,

DÉNONCE la nouvelle instruction ministérielle qui oblige tous les offices à sortir les charges du loyer principal, ce qui aura pour conséquence d'atténuer la revalorisation de l'allocation logement tant clamée par le pouvoir et qui, de ce fait constituera une charge supplémentaire pour les familles,

APPELLE tous les locataires à manifester leur volonté d'action pour conserver une vocation sociale à l'Office d'HLM en rejoignant les Associations de locataires et à y lutter pour exiger le réexamen du budget,

SOUTIEN toute action des associations de locataires condamnant cette hausse et souhaite la participation de la population aux réunions organisées par les Associations de locataires dans tout le patrimoine de l'Office.

ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,

19 JAN. 1978

MOTION sur l'ACTIVITE de l'USINE P.C.U.K. VILLERS-ST-PAUL

LE CONSEIL informé des graves problèmes d'emploi qui se posent dans l'entreprise P.C.U.K. VILLERS-ST-PAUL :

- diminution des effectifs,
- fermeture de bâtiments sans création d'activités nouvelles ; problèmes entraînant l'insécurité de l'emploi et la dégradation des conditions de travail.

CONSIDERANT que toute réduction du nombre des emplois industriels dans l'une des Communes du District Urbain crée des difficultés au niveau de l'activité générale dans l'agglomération, et augmente le nombre des travailleurs sans emploi,

DEMANDE aux pouvoirs publics d'intervenir auprès de la Direction Générale P. C. U. K. afin de permettre l'ouverture de négociations sur les problèmes de l'emploi à l'usine de Villers-St-Paul, et de rechercher toute solution de nature à y maintenir et y développer l'activité.

ADOPTÉE à l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

24 JAN. 1979

Conseil Municipal

Extrait du registre aux délibérations du

- SEANCE du 19 JANVIER 1979 60304 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le treize janvier, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. SOUFFLARD.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOGEMENT des TRAVAILLEURS IMMIGRES - PROJET
"FOYERS-SOLEIL"

Monsieur le Maire,

DONNE lecture de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet, en date du 17 novembre 1978, et rend compte de la réunion du 21 décembre 1978 en sous-préfecture, concernant le projet de "FOYERS-SOLEIL" destinés aux travailleurs immigrés et consistant à prendre en location par un foyer central, des appartements du parc H. L. M. environnant pour y installer des résidents célibataires.

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il existe sur le territoire de la Commune un foyer A F T A M comportant un excellent équipement et très insuffisamment occupé,

EMET un avis défavorable à l'application de la formule "FOYERS-SOLEIL" à MONTATAIRE.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



VU et TRANSMIS

Senlis, le 30 JAN. 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet

Le Secrétaire en Chef



BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
OISE



TÉLÉPHONE : ~~45000000~~ (4) 425-57-07
CODE POSTAL : 60160

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Montataire, le

SOUS-PRÉFECTURE

27 DEC. 1978

60304 SENLIS

CONTRAT de SERVICES dans les CIMETIERES

ENTRE : Monsieur Robert TRIN, Maire de la Ville de MONTATAIRE, autorisé par délégation de pouvoirs en application de l'article L 122-20 du Code des Communes, délibération du Conseil Municipal du 13 avril 1977, visée par Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS le 9 mai 1977, d'une part,

ET : Monsieur Albert DELANSOY, demeurant à MONTATAIRE place de l'Eglise, entrepreneur de marbrerie funéraire, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

OBJET : le présent contrat a pour objet de fixer les conditions de service pour le remplacement pendant les périodes d'absence du gardien - préposé communal des cimetières ;

CONDITIONS : Les périodes de services seront portées à la connaissance de Monsieur Albert DELANSOY par le gardien préposé, ou par les services municipaux.

Le service comprend :

1° - Gardiennage : ouverture et fermeture des portes aux horaires fixés par le règlement municipal, sécurité, surveillance, propreté et respect du règlement des cimetières.

2° - Conservation : renseignements aux familles, signalisation sur plan et répertoire des opérations effectuées, rapports avec la Mairie et le Commissariat de Police.

3° - Inhumations.

REMUNERATION : L'indemnité est fixée forfaitairement au montant annuel de deux mille francs (2 000 F) sur la base de cent journées de service. Les journées supplémentaires seront rémunérées au taux de UN pour cent (1 %) du montant de l'indemnité annuelle.

.../...

. 2 .

VALIDITE : La durée du présent contrat est fixée à UNE année, et se renouvellera par tacite reconduction pour une durée égale, sauf dénonciation par l'une des parties avec préavis d'un mois.

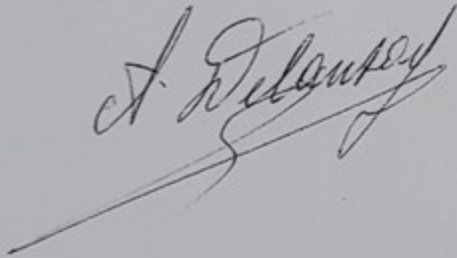
En cas de défaillance notoire ou d'inobservation, le présent contrat sera suspendu -sans préavis- afin d'assurer la continuité du service.

La date d'effet du présent contrat est fixée au 1er août 1978.

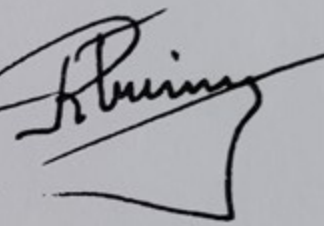
Pendant l'exécution des services, la convention du 1er juin 1963, approuvée le 6 juin 1963, confiant à Monsieur Albert DELANSOY les travaux : creusement des fosses, exhumations, caveau provisoire, reste intégralement applicable.

FAIT à MONTATAIRE, le 22 DEC. 1978

le Contractant,



Le Maire,

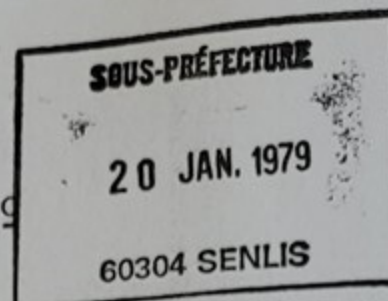
50 JAN 1979



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

J.-J. BAÏSTRE

VILLE de MONTATAIRE
TRAVAUX d'ECLAIRAGE PUBLIC
MARCHE NEGOCIE



(Articles 308 à 312 ter du Code des Marchés Publics)

ENTRE :

Monsieur TRIN Robert, Maire de la Ville de MONTATAIRE, autorisé par délégation de pouvoirs en application de l'Article L.122-20 du Code des Communes, délibération du Conseil Municipal du 13 Avril 1977, visée par Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS le 09 Mai 1977,
d'une part,

ET

La Société FORCLUM, 7 Rue Jules Juillet - Boîte Postale 304 - 60311 CREIL Cédex - inscrite au registre de commerce de SENLIS B 775673031 00222 5540, représentée pour le présent acte par Monsieur PAQUE Lucien, Chef de Centre,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I. - OBJET du MARCHE

La Société FORCLUM s'engage à exécuter les travaux d'éclairage public :

- entretien du réseau public
- rénovation des candélabres
- remplacement des candélabres accidentés
- remplacement des feux tricolores et leurs entretiens
- fournitures et poses d'armoires d'éclairage public
- rénovation de l'éclairage du Stade Kléber Sellier

ARTICLE II. - MONTANT du MARCHE

Le montant du marché est fixé à Frs : 120.000,00 (cent vingt mille francs) toutes taxes comprises.

ARTICLE III. - VARIATION de PRIX

Néant.

ARTICLE IV. - DELAI d'EXECUTION

Les travaux faisant l'objet du présent marché devront être terminés dans un délai qui figurera sur l'ordre de service. Etant donné la nature de ces travaux ce délai ne pourra excéder 30 (trente) jours.

ARTICLE V. - RECEPTION PROVISOIRE

Il sera procédé à une réception à la fin du travail défini par chaque ordre de service.

ARTICLE VI. - DELAI de GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à 12 mois (DOUZE MOIS) à partir de la réception provisoire.

.../...

LE VII. - CAUTIONNEMENT - RETENUE de GARANTIE

Néant.

ARTICLE VIII. - PAIEMENT des TRAVAUX

La Ville se libérera des sommes dûes en exécution du présent marché par le versement au compte ouvert au nom de la Société FORCLUM sous le n° 866-38 C.C.P. PARIS.

Les paiements s'effectueront sur présentation de devis correspondants à chaque ordre de service.

ARTICLE IX. - ENREGISTREMENT

En application de l'Article IV du décret loi n° 54-1318 du 31 Décembre 1954, l'entrepreneur ne sera pas soumis à la formalité et au paiement des droits d'enregistrement du marché.

ARTICLE X. - DOMICILE de l'ENTREPRENEUR

A défaut par l'Entrepreneur d'élire domicile à proximité des travaux les notifications relatives à l'entreprise seront valablement faites à la Mairie de MONTATAIRE.

ARTICLE XI. - ACCIDENTS - RESPONSABLES

L'Entrepreneur sera tenu pour responsable des accidents occasionnés par l'exécution des travaux et le fait de ces agents ou ouvriers, tant envers les personnes employées sur le chantier qu'envers les tiers.

L'Entrepreneur fera son affaire personnelle de la protection de son chantier.

ARTICLE XII. - VALIDITE

L'application et la validité du présent marché sont subordonnées à l'approbation de Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS.

FAIT A MONTATAIRE, le 17 janvier 79

l'Entrepreneur,

Le Maire,



[Signature]

7.
TH.

[Signature]

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 24 JAN. 1979

Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



I.J. BATISTA



COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 1979

1°) BUDGET PRIMITIF 1979 - MOTION sur LES FINANCES LOCALES

Le Conseil arrête le projet du Budget Primitif 1979 au montant de 28 323 223 F, après avoir diminué la dépense pour le contingent d'Aide Sociale de 270 000 F représentant la moins-value constatée dans le versement de la dotation globale de fonctionnement par rapport au V R T S.

2°) EMPRUNT de 1 708 000 F - DIVERS EQUIPEMENTS - PROGRAMME 1979

Le Conseil décide la réalisation d'un emprunt de 1 708 000 F proposé dans le cadre de la globalisation des prêts aux conditions suivantes :

- durée 20 ans
- taux 9,25 %
- annuité 190 450,32 F

3°) ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIÉTÉS

Le Conseil approuve la répartition des subventions à diverses Sociétés pour l'année 1979.

4°) CREATION d'un COMITE d'HYGIENE et de SECURITE

Le Conseil désigne les représentants au Comité d'Hygiène et de Sécurité :

Membres titulaires : Monsieur Daniel BROCHOT

Monsieur Jean HACHE

Monsieur Yves SOUFFLARD

Membres suppléants : Monsieur Bernard DE LA SALA

Madame Arlette LIBERT

Monsieur André QUENON

5°) PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU des EFFECTIFS

Le Conseil approuve la suppression d'un emploi de Commis -groupe V et la création d'un emploi d'AGENT PRINCIPAL -groupe VI- à compter du 1er avril 1979.

. 2 .

6°) BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil approuve le programme d'acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques d'un montant de 16 607,20 F, et sollicite l'attribution d'une subvention au taux de 50 % par le Conseil Général.

7°) DECLASSEMENT du CHEMIN VICINAL n° 16 - AVIS -

Après une enquête publique n'ayant donné lieu à aucune observation, le Conseil émet un avis favorable au déclassement de l'ancien chemin vicinal n° 16.

8°) PRISE en CHARGE de FRAIS d'ENSEIGNEMENT

Le Conseil approuve la prise en charge des frais de scolarité d'un élève de Montataire fréquentant un lycée technique de Saint-Omer (Pas-de-Calais)

. Montant 290,14 F

9°) INDEMNITE REPRESENTATIVE de LOGEMENT aux INSTITUTEURS

Le Conseil décide l'application au personnel enseignant non logé des indemnités représentatives de logement au taux fixé par l'arrêté préfectoral du 2 février à compter du 1er janvier 1979.

10°) ACQUISITION IMMOBILIERE - 6 rue LESIOUR

Le Conseil approuve l'acquisition de l'immeuble 6 rue LESIOUR, propriété des conjoints PEYNET.

11°) ACQUISITION IMMOBILIERE - 10 rue LESIOUR

Le Conseil approuve l'acquisition de l'immeuble 10 rue LESIOUR, propriété de Monsieur et Madame SCHOLLAERT Pierre.

12°) PERSONNEL COMMUNAL - OCCUPATION de LOGEMENT - DIRECTEUR des SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil décide la modification des conditions d'attribution de logement au Directeur des Services Techniques par la prise en charge d'un équipement téléphonique.

13°) AGRANDISSEMENT ATELIER de PEINTURE ASTRAL - AVIS -

Le Conseil émet un avis favorable au projet d'agrandissement présenté par la Société ASTRAL.

14°) VOEU sur la CARTE DEPARTEMENTALE des CONSEILS de PRUD'HOMMES

Dans le cadre de la réforme des Conseils de Prud'Hommes, le Conseil Municipal émet le vœu de voir instituer deux Conseils dans l'arrondissement de SENLIS.

15°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 F au Syndicat C. G. T. USINOR MONTATAIRE en vue du financement des transports à assurer pour l'organisation de la journée du 23 mars 1979.

.../...

11

DELIBERATION

SOUS-PREFECTURE
 23. MAR 1979
 60-SENLIS (OISE)

prise par le Conseil Municipal de MONTATAIRE (Oise) pour la réalisation
 d'un emprunt communal auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS (Oise)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MONTATAIRE (Oise)
 Séance du 20 MARS 1979
 L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars à vingt heures, trent
 Le Conseil Municipal de la Commune de MONTATAIRE
 légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M Robert TRIN, Maire

Présents : MM. TRIN BROCHOT, Mme. CLAUD, Mrs. HACHE, COUALIER, Mme. LENNE, GAMBIER, LARTIGUE
 BESSON, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, ARAGON, Mrs DELA SALA, QUENON,
 SOUFFLARD, JESUS, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE
 Absents : MM. Mmes DESCHAMPS, BULCKE, PAREL, Mrs. DUBOS, DAUZET

Secrétaire : Monsieur Gérard DETRAUX

Exposé - Motif de l'emprunt : EMPRUNT de 1.708.000 F - DIVERS EQUIPEMENTS
 PROGRAMME 1979

et, après en avoir délibéré, décide :

Article premier. — M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS
 agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71-276 du 7 avril 1971 et aux conditions de cet
 établissement, l'emprunt de la somme de F 1.708.000 F destiné à financer divers travaux
 d'équipements. Programme 1979 et dont le remboursement s'effectuera en VINGT années à partir de 1980

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima
 fixés par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts con-
 tractés par les collectivités locales.

Article 2. — La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du
 contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la
 réduction de son montant.

Article 3. — Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera VINGT annuités
 constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes
 nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4. — Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir
 de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

Article 5. — La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6. — La Commune s'engage :

1° à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2° à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

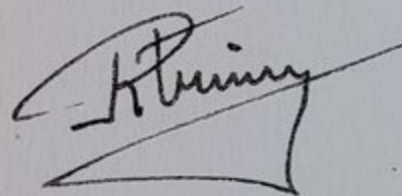
Article 7. — La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 8. — M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Pour copie conforme :

MONTATAIRE, le 22 MARS 1979

Le Maire,



Cachet de l'emprunteur,



Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le

28 MARS 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef



J.J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 20 MARS 1979

Conseil Municipal
23. MAR 1979

L'An mil neuf cent soixante dix neuf (1979) à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHAPBONNELLE. Mmes GABRIELS. AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET. Mme BULCKÉ.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIETES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1979,
compte 657 subventions,

DECIDE l'attribution à diverses sociétés au titre de
l'année 1979, des subventions ci-dessous :

COMPTE 940.31

- SYNDICAT d'INITIATIVES de MONTATAIRE 10 000 F

COMPTE 940.39

- UNION DEPARTEMENTALE (C.G.T.)	2 000 F
- UNION REGIONALE (C.F.D.T.)	1 000 F
- SYNDICAT des TRAVAILLEURS METALLURGIE du BASSIN CREILLOIS (S.T.M.)	650 F
- UNION des COMBATTANTS de MONTATAIRE et COMMUNES ENVIRONNANTES (UCMCE)	275 F
- ASSOCIATION REPUBLICAINE des ANCIENS COMBATTANTS (A.R.A.C.)	275 F
- UNION NATIONALE des COMBATTANTS (U.N.C.)	275 F
- ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS de GUERRE (A.C.P.G.)	275 F
- FEDERATION NATIONALE des DEPORTES INTERNES RESISTANTS et PATRIOTES (F.N.D.I.R.P.)	275 F
- ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS d'ALGERIE (F.N.A.C.A.)	275 F
- SOCIETE d'HORTICULTURE et de TEMPERANCE	250 F
- SOCIETE COLOMBOPHILE	350 F
- HORTICULTURE et JARDINS POPULAIRES	70 F
- AMICALE des SAPEURS POMPIERS	220 F
- ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS de la RESISTANCE (A.N.A.C.R.)	275 F
- ASSOCIATION d'ACTION EDUCATIVE	500 F
- ASSOCIATION NATIONALE des FAMILLES des FUSILLES et MASSACRES de la RESISTANCE	170 F

.../...

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIETES

- AMICALE des RESISTANTS DEPORTES EMPRISONNES et INTERNES POLITIQUES	170 F
- ASSOCIATION pour la CREATION d'un MUSEE de la RESISTANCE	275 F
- UNION des FEMMES FRANCAISES (U.F.F.)	550 F
- MOUVEMENT contre le RACISME et l'ANTISEMITISME et pour la PAIX (M.R.A.P.)	275 F
- LES AMIS d'HENRI BARBUSSE (MUSEE d'AUMONT OISE)	550 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS COMMUNISTES et REPUBLICAINS (A.E.C.R.)	2 925 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS SOCIALISTES	1 025 F
- UNION des VIEUX de FRANCE (U.V.F.)	5 000 F
- AVENIR SOCIAL	500 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - COMITE de MONTATAIRE	1 000 F
- AMICALE des DONNEURS de SANG	100 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMIS et PARENTS d'ENFANTS INADAPTES	500 F
- MAISON de RETRAITE de LIANCOURT "LA VEILLEE"	200 F
- MOUVEMENT VIE LIBRE	300 F
- CONFEDERATION SYNDICALE du CADRE de VIE	200 F
- SAUVETEURS de l'OISE	900 F
- SENLIS AUTOMNE	100 F
- COEUR VAILLANT MONTATAIRE	200 F
- J.O.C. SECTION de MONTATAIRE	200 F
- U. N. C. A. L.	200 F

COMPTE 945.18 - SPORTS

- OFFICE MUNICIPAL des SPORTS (O.M.S.)	20 000 F
- OFFICE MUNICIPAL EXCEPTIONNEL TOURNOI	10 000 F
- STANDARD ATHLETIQUE CLUB de MONTATAIRE	40 000 F
- ESPERANCE MUNICIPALE	12 000 F
- PREMIERE COMPAGNIE d'ARC	3 500 F
- VOLLEY CLUB MUNICIPAL	4 500 F
- HAND-BALL CLUB	6 000 F
- JUDO CLUB MUNICIPAL	1 750 F
- TENNIS - PING-PONG CLUB	2 000 F
- BILLARD CLUB	3 000 F
- PETANQUE CLUB	1 500 F
- CLUB d'ATHLETISME	11 000 F
- UNION CYCLISTE	15 000 F
- CLUB de RUGBY	4 000 F

COMPTE 945.28 - CULTURE

- HARMONIE MUNICIPALE FONCTIONNEMENT	12 000 F
- CENTRE CULTUREL COMMUNAL de MONTATAIRE	57 000 F
- MAISON des JEUNES et CULTURE (M.J.C.)	25 000 F
- AMICALE PHILATELIQUE	350 F
- PHOTO CLUB	1 000 F
- Les AMIS de la DANSE	1 000 F
- ASSOCIATION des ORIGINAIRES du PORTUGAL	600 F
- ASSOCIATION FRANCE R. D. A.	700 F
- ASSOCIATION GYMNASTIQUE FEMININE	250 F
- CLUB CINE AMATEUR de MONTATAIRE	1 000 F

.3.

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIÉTÉS

COMPTE 955.9 - ACTION SOCIALE

- BUREAU d'AIDE SOCIALE	450 000 F
- COMITE des OEUVRES LAIQUES du S.I.M.	10 000 F

COMPTE 931.1 - PERSONNEL

- COMITE d'ACTION SOCIALE	400 000 F
---------------------------	-----------

COMPTE 944.1 - RAMASSAGE SCOLAIRE

- ASSOCIATION pour le TRANSPORT des ENFANTS ZONE PAVILLONNAIRE "FOND de NOGENT"	6 300 F
--	---------

COMPTE 944.5 - CLASSES de NEIGE

- COMITE des CLASSES de NEIGE	200 000 F
-------------------------------	-----------

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. L...".

VU POUR RÉCÉPISSÉ
Senlis, le 5 AVR. 1979



Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

 A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.J. Batista".

J.-J. BATISTA

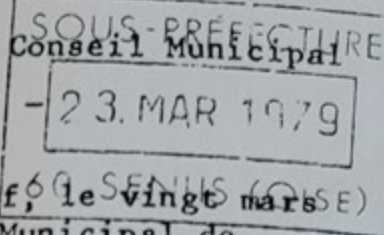
VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

IV
Extrait du registre aux délibérations du
- SEANCE du 20 MARS 1979 -



L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars (OISE)
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de
Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS.
AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes
DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKÉ.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREATION d'un COMITE d'HYGIENE et de SECURITE

LE CONSEIL,

VU la loi n° 78.1183 du 20 Décembre 1978 prévoyant la
mise en place dans les collectivités locales employant au
moins 50 Agents,

DESIGNE au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la
Commune :

Membres titulaires : Monsieur Daniel BROCHOT

Monsieur Jean HACHE
Monsieur Yves SOUFFLARD

Membres suppléants : Monsieur Bernard DE LA SALA

Madame Arlette LIBERT
Monsieur André QUENON

Senlis le

VU
2 AVR. 1979

Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA



Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,

[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du
- SEANCE du 20 MARS 1979

SOUS-PRÉFECTURE
Conseil Municipal
23. MAR 1979
60-SEN LIS (OISE)

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de
Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHAPBONNELLE. Mmes GABRIELS.
AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes
DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU des EFFECTIFS

Sur le rapport de la Commission du Personnel,

EXPOSANT que sur la demande du Directeur des Services
Techniques, et dans le cadre de la réorganisation de ce service,
il y a lieu de procéder à une modification du tableau des
effectifs administratifs.

SUPPRESSION d'un emploi de commis -groupe V-
à compter du 1er avril 1979.

CREATION d'un emploi d'AGENT PRINCIPAL -groupe VI-
à compter du 1er avril 1979

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 28 MAR 1979
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

VI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 20 MARS 1979

SOUS-PREFECTURE
du Conseil Municipal

2-3. MAR 1979

60 - SENLIS (OISE)

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHAPBONNELLE. Mmes GABRIELS.
AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes
DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE de SUBVENTION

Le rapporteur de la Commission Culturelle précise que les deux bibliothèques municipales rendent de grands services à l'ensemble des milieux scolaires de la ville et que celles-ci travaillent en liaison avec le personnel enseignant primaire et secondaire.

Les scolaires viennent soit en groupe, soit individuellement emprunter de nombreux livres.

Dans le but de poursuivre cette action, le rapporteur propose l'augmentation des fonds d'ouvrages et présente un programme d'acquisition d'un montant de 16.607,20 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux de 50% sur les fonds réservés par le Conseil Général pour les programmes d'achats de livres de bibliothèques scolaires,

S'ENGAGE à financer la part restant à la Commune.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



R. Trin

VU et TRANSMIS

Senlis le 27 MARS 1979



Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef

J.J. Batista
J.J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du
- SEANCE du 20 MARS 1979 -

SOUS-PRÉFECTURE
Conseil Municipal
18. AVR. 1979

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHAPBONNELLE. Mmes GABRIELS. AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DECLASSEMENT du CHEMIN VICINAL n° 16 - AVIS -

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'en application de l'arrêté municipal du 13 JANVIER 1979, l'enquête relative au déclassement de l'ancien chemin vicinal n° 16 dit "de SAINT LEU" situé entre la Rue de FINSTERWALDE et la voie de Chemin de fer ex passage à niveau du Pont Thérain, s'est déroulée du 22 Janvier 1979 au 5 Février 1979,

- qu'aucune observation n'a été recueillie et que le Commissaire Enquêteur a recommandé de procéder avant tout aliénation à une consultation des différents services gestionnaires et propriétaires des réseaux de distribution existants dans le sol du C.V. n° 16.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un AVIS FAVORABLE au déclassement de l'ancien chemin vicinal n° 16.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



[Signature]

VU
Scellé, le 8 AVR. 1979
Le Sous-Préfet.



[Signature]
Éric DEGRÉMONT

VIII
MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du
- SEANCE du 20 MARS 1979

SOUS-PRÉFECTURE
Conseil Municipal
23. MAR 1979

60-SEN LIS (OISE)

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de
Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS.
AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes
DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRISE en CHARGE de FRAIS d'ENSEIGNEMENT

Monsieur le Maire

EXPOSE que le District de la Région AUDOMAROISE à
Saint-Omer (Pas-de-Calais) a demandé la participation de la
Commune aux charges de fonctionnement pour un élève dont la
famille est domiciliée à Montataire, pour un montant de 290,14 F

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que l'enseignement, dans la matière
Electronique, suivi par l'élève COLLIER Jean-Luc demeurant à
MONTATAIRE 21 rue Lénine n'est pas dispensé dans les établis-
sements techniques de la Région,

DECIDE le remboursement des frais engagés.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



VU

Senlis, le

26 MARS 1979

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA

DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 20 MARS 1979 -

SOUS-PRÉFECTURE
23. MAR 1979
60-SENLS (OISE)

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHAPBONNELLE. Mmes GABRIELS. AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNITE REPRESENTATIVE de LOGEMENT aux INSTITUTEURS

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU l'arrêté préfectoral du 2 février 1979 fixant l'indemnité représentative de logement aux instituteurs au taux mensuel de base de 473 F ;

VU la lettre circulaire de Monsieur le Préfet du 2 février 1979 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'application au personnel enseignant non logé des indemnités représentatives de logement au taux fixé par l'arrêté préfectoral du 2 février à compter du 1er janvier 1979.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VU

Senlis, le 23 MARS 1979
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef



J.J. BATISTA



TÉLÉPHONE : 455 07.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 20 MARS 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLAED. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE - 6, rue LESIOUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- qu'il a été saisi par plusieurs propriétaires de la Rue Lesieur d'une offre de cession amiable à la Commune de leurs immeubles bâtis,

- que dans le projet de zone d'habitation déclaré d'utilité publique le 23 Août 1963, les immeubles en cause se situent dans un secteur visé par une opération de rénovation et par le tracé d'une voie liaison entre la partie ancienne de la Commune et la partie nouvellement urbanisée,

- que cette destination du secteur a été reprise au projet de Plan d'Occupation des Sols sous la forme :

SECTEUR UAc où "une opération immobilière n'est autorisée que si elle comprend l'ensemble du secteur et que si elle se réalise sous forme d'une Z.A.C. à l'initiative de la Commune",

- que les propriétaires riverains de la rue LESIOUR sont disposés à la cession amiable à la Commune et qu'à cet effet une promesse de vente a été signée le 24 Février 1979,

- que le Service des Domaines a évalué l'immeuble au montant de 200.000 F, indemnité de emploi non comprise,

- que la Caisse des Dépôts et Consignations ayant consenti un prêt en vue de réserves foncières, le financement de l'acquisition est assuré ;

OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE - 6, rue LESIOUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la promesse de vente,

VU l'estimation du Service des Domaines,

VU les plans,

VU le financement par recours à l'emprunt,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble bâti sis 6, rue LESIOUR propriété des consorts PEYNET, aux conditions exposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'OFFICE NOTARIAL de CREIL,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet en application de l'article L.311.4 du Code des Communes.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



[Handwritten signature]

Senlis, le 28 MARS 1979^{VU}
Le Sous-Préfet.



[Handwritten signature]

Éric DEGRÉMONT



TÉLÉPHONE : 455 07-07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 20 MARS 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE - 10, rue LESIOUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- qu'il a été saisi par plusieurs propriétaires de la rue LESIOUR d'une offre de cession amiable à la Commune de leurs immeubles bâtis,

- que dans le projet de zone d'habitation déclaré d'utilité publique le 23 Août 1963, les immeubles en cause se situent dans un secteur visé par une opération de rénovation et par le tracé d'une voie liaison entre la partie ancienne de la commune et la partie nouvellement urbanisée,

- que cette destination du secteur a été reprise au projet de Plan d'Occupation des Sols sous la forme :

SECTEUR UAc où "une opération immobilière n'est autorisée que si elle comprend l'ensemble du secteur et que si elle se réalise sous forme d'une Z.A.C. à l'initiative de la commune",

- que les propriétaires riverains de la rue LESIOUR sont disposés à la cession amiable à la Commune et que l'un d'eux, Monsieur Pierre SCHOLLAERT a signé une promesse de vente de l'immeuble sis 10, rue Lesiour, au montant de 90.000 F fixé par les Services des Domaines,

- que la Caisse des Dépôts et Consignations ayant consenti un prêt en vue de réserves foncières, le financement de l'acquisition est assuré ;

... / ...

... / ...

OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE - 10, rue LESIOUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la promesse de vente,

VU l'estimation du Service des Domaines,

VU les plans,

VU le financement par recours à l'emprunt,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble bâti sis 10, rue
 LESIOUR propriété de Monsieur Pierre SCHOLLAERT, au montant
 de 90.000 F,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir
 qui sera dressé par l'OFFICE NOTARIAL de CREIL,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet
 en application de l'article L.311.4 du Code des Communes.

Pour extrait, certifié conforme,



le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Schollaert", written over a horizontal line.

VU

Senlis, le 28 MARS 1979
 Le Sous-Préfet.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Eric Degremont", written over a horizontal line.

Éric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE

(60)160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XII
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du
- SEANCE du 20 MARS 1979

SOUS-PRÉFECTURE
Conseil Municipal
31. MAR. 1979
60-SENIS (OISE)

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de
Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Robert TEIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LAPTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHAPBONNELLE. Mmes GABRIELS.
AFACON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLAED. JESUS. Mmes
DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - OCCUPATION de LOGEMENT
DIRECTEUR des SERVICES TECHNIQUES

Sur le rapport de Monsieur le Maire

EXPOSANT la nécessité de joindre à toute heure et à tout
moment le Directeur des Services Techniques pour conduite d'in-
tervention pouvant intéresser la sécurité publique,

DECIDE de modifier les conditions d'attribution du logement,
donné par nécessité de service au Directeur des Services
Techniques, par la prise en charge de l'abonnement téléphonique
et fixe à une dotation de 80 unités au-delà de laquelle les
communications seront à la charge du bénéficiaire.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VU
Senlis, le

3 AVR. 1979

Le Sous-Préfet,



Sous-Préfet

en charge

BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 20 MARS 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHAPBONNELLE. Mmes GABRIELS.
AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes
DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AGRANDISSEMENT ATELIER DE PEINTURE ASTRAL - AVIS -

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par arrêté préfectoral du 5 Février 1979, se déroule actuellement l'enquête publique sur la demande formulée par la Société ASTRAL en vue d'un agrandissement d'atelier de peinture d'une superficie de 1.000 m2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les pièces du dossier laissant apparaître que les mesures de sécurité sont normalement prises,

EMET un avis FAVORABLE au projet présenté.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



Robert Trin



TÉLÉPHONE : 455 07-07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 20 MARS 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TFIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LAPTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHAPBONNELLE. Mmes GABRIELS. AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : VOEU sur la CARTE DEPARTEMENTALE des CONSEILS de PRUD'HOMMES

Le CONSEIL,

ATTENDU que la loi n° 79-44 du 18 janvier 1979 portant Réforme de la Juridiction Prud'homale dispose dans l'article L.511.3 du Titre 1 du Livre V du Code du Travail :

"Il est créé au moins un Conseil de Prud'hommes dans le ressort de chaque Tribunal de Grande Instance...."

"..... Pour des raisons d'ordre géographique, économique ou social, plusieurs Conseils de Prud'hommes peuvent être créés dans le ressort d'un Tribunal de Grande Instance."

ATTENDU que dans le cadre des Textes actuellement en application les Justiciables de l'arrondissement de SENLIS dépendent :

Pour partie : a/ du Conseil de Prud'hommes de Creil et du Tribunal d'Instance de Creil qui ont rendu 158 Jugements pour l'année 1978,

b/ du Conseil de Prud'hommes de PONT et du Tribunal d'Instance de Senlis qui ont eu à connaître en 1978, de 71 affaires en conciliation et de 62 jugements rendus

ATTENDU que le caractère industriel du Bassin creillois, le volume d'Instances traitées, la proximité du Siège de la Juridiction, de l'aire géographique des Justiciables militent en faveur du maintien du Conseil en cette Ville, sa compétence territoriale étant étendue au Canton de NEUILLY-en-THELLE

.../...

.2.

ATTENDU que le nombre d'Instances traitées par le Conseil de Prud'hommes de PONT, le Tribunal d'Instance de SENLIS regroupant les Cantons de Pont, Senlis, Verberie, Crépy, Nanteuil-le-Haudouin, Betz, se situe au-dessus du Minimum de 50, critère avancé pour justifier l'existence d'un Conseil de Prud'hommes

ATTENDU que la constitution d'un Conseil de Prud'hommes ayant compétence territoriale sur les Cantons visés ci-dessus apparaît souhaitable

ATTENDU par ailleurs qu'il est conforme aux dispositions de l'article L.511.3 précédemment cité d'invoquer les raisons d'ordre géographique, économique, social pour justifier l'existence de deux Conseils de Prud'hommes pour l'arrondissement de SENLIS

Le CONSEIL MUNICIPAL émet le Voeu de voir instituer deux Conseils compte-tenu du découpage ci-dessus proposé, aucun problème de locaux ne semblant être posé du fait de l'existence de ceux consacrés actuellement à cette activité à CREIL, PONT, et SENLIS.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



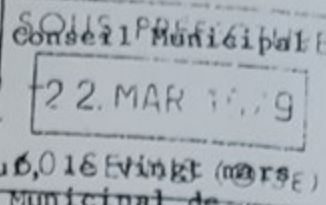
VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XV
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 20 MARS 1979



L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.
Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.
BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS.
AFAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLAED. JESUS. Mmes
DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS. Mrs DUBOS. DAUZET.
Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Sur l'exposé de Monsieur le Maire présentant la demande du Syndicat C.G.T. USINOR MONTATAIRE sollicitant une aide financière pour l'organisation de la Journée de Défense de l'Activité de la Sidérurgie le Vendredi 23 Mars 1979

CONSIDERANT l'utilité communale de la défense de la sidérurgie française afin d'assurer le maintien d'activité maximum de l'entreprise USINOR MONTATAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 F au Syndicat C.G.T. USINOR MONTATAIRE en vue du financement des transports à assurer pour l'organisation de la journée du 23 MARS 1979.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,

VU

Senlis, le

23 MARS 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



L. J. BATISTA



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XVI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 20 MARS 1979

SOUS-PRÉFECTURE
19 AVR 1979

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le quatorze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TEIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BPOCHOT, Mme CLAUX, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LAPTIGUE, BESSON, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, AFACON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLAID, JESUS, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS, Mrs DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE.

Absente : Madame PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX de VOIRIE - PROGRAMME 1979

Sur le rapport de la Commission de Voirie,

PRESENTANT le dossier relatif à la réfection de chaussées et trottoirs dans les rues LENINE, de l'EGLISE et Cavée des AIGUILLONS -Programme 1979- dont le détail estimatif fixe l'entreprise au montant prévisionnel de 377 718,49 F.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le financement assuré par un emprunt compris dans la globalisation 1979,

VU les conditions d'attribution du marché fixées par appel d'offres restreint

APPROUVE le projet présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU

Senlis, le 19 AVR. 1979

Le Sous-Préfet,



Eric DEGRÉMONT

DEPARTEMENT DE L'OISE

VILLE DE MONTATAIRE

SOUS-PRÉFECTURE
17. MAR. 1979
60-SENLIS (OISE)

MARCHE NEGOCIE

(Art. 308 à 312 ter du Code des Marchés Publics)

FOURNITURE - PRODUITS D'ENTRETIEN

Entre : Monsieur TRIN, Maire de la Ville de MONTATAIRE, autorisé par délégation, en application de l'article 122-20 L' du Code des Communes, délibération du Conseil Municipal du 13 Avril 1977, visée par Monsieur le SOUS PREFET de SENLIS le 9 Mai 1977.

d'une part,

Et La Société SINALAC, Société anonyme, 12 bis, rue du Vieux Chemin de Paris 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES, inscrite au registre du commerce de CORBEIL ESSONNE N° 688201425, représentée par Monsieur Jean SINANIAN, Président Directeur Général,

d'autre part,

ARTICLE I - OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison des produits d'entretien nécessaires aux bâtiments communaux et scolaires de la Ville de MONTATAIRE, pour l'année 1979 - Suivant liste jointe en annexe au présent marché.

La Ville ne disposant pas de magasin suffisamment important, les produits achetés à la date du marché, seront entreposés chez le fournisseur qui les livrera à la demande pendant toute l'année 1979.

ARTICLE II - APPLICATION DES PRIX

Les prix sont fermes, définitifs, non révisables.

ARTICLE III - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est fixé à Frs 59 900.78 (CINQUANTE NEUF MILLE NEUF CENT FRANCS SOIXANTE DIX HUIT), toutes taxes comprises.

ARTICLE IV - DELAIS DE LIVRAISONS

Au fur et à mesure, les commandes seront livrées au Magasin, rue Ginisti, les livraisons étant à la charge du fournisseur qui s'engage à les effectuer dans les délais impartis par la Ville.

.../...

ARTICLE V - RETARD DANS LES LIVRAISONS

Si la livraison n'est pas effectuée dans les délais impartis, la Ville aura la faculté de s'approvisionner auprès du fournisseur de son choix, au frais du titulaire du marché qui supportera l'excédent des dépenses pouvant en résulter.

Toutefois, cette sanction ne sera appliquée si le retard est dû à un cas de force majeure, à charge pour le fournisseur de mettre la Ville en mesure de le constater en temps utile.

ARTICLE VI - PAIEMENTS

Les paiements se feront sur présentation de la facture établie en trois exemplaires.

ARTICLE VII - CAUTIONNEMENT - RETENUE DE GARANTIE

Il ne sera pas demandé de cautionnement ni de retenue de garantie au titre du présent marché.

ARTICLE VIII - DOMICILE DU FOURNISSEUR

Les notifications relatives au fournisseur seront valablement faites à la Mairie de MONTATAIRE.

ARTICLE IX - ACCIDENTS - RESPONSABLES

Le fournisseur sera tenu pour responsable des accidents occasionnés par l'exécution du présent marché, tant envers les personnes employées, qu'envers les tiers.

ARTICLE X - VALIDITE

L'application du présent marché ainsi que sa validité sont subordonnées à l'approbation de Monsieur le SOUS-PREFET de SENLIS.

Fait à MONTATAIRE le, 15 Mars 79



[Signature]

LE MAIRE,

LA SOCIETE,

[Signature]

VU et APPROUVÉ
Senlis, le 21 MARS 1979

Pour le Sous-Prefet
Le Secrétaire en Chef



[Signature]
J.J. BATISTA



COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE
du CONSEIL MUNICIPAL du 25 AVRIL 1979

TÉLÉPHONE : 425.57.07

Etaient présents : M; TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE.
Ms GANBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS.
AFAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBCS. DAUZET. Mme BULCKE. M. JESUS. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL.

I. BUDGET PRIMITIF 1979 - 2ème LECTURE

Après la délibération du 20 mars 1979 votant le budget primitif 1979 avec une diminution de 270 000 F représentant la moins-value entre le montant de la dotation globale forfaitaire et l'ancien V.R.T.S., le Conseil, en 2ème lecture, adopte le budget 1979 dont la balance s'établit au montant de 28 323 223 F.

II. PRET de 1 030 000 F - FINANCEMENT de DIVERS TRAVAUX d'EQUIPEMENT - PROGRAMME 1979

Compris dans la globalisation 1979, le Conseil décide la réalisation d'un prêt de 1 030 000 F en vue de financer divers travaux d'équipement (emprunt C A E C L "Villes de France").

III. PRET de 200 000 F - FINANCEMENT PART COMMUNALE 2ème TRANCHE Z.H.

Compris dans la globalisation 1979, le Conseil décide la réalisation d'un prêt de 200 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la part communale dans la 2ème tranche de Z. H.

IV. PRET de 158 000 F - ACQUISITION de VEHICULES - PROGRAMME 1979

Le Conseil décide la réalisation d'un emprunt de 158 000 F auprès de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales destiné au financement du programme 1979 d'acquisition de véhicules légers.

V. CESSION de la COUR VOYAGEUR - GARE S. N. C. F.

Le Conseil accepte la cession à la Commune au prix symbolique de 1 F de la cour S. N. C. F.

VI. VOIES de la ZONE PAVILLONNAIRE du "FOND de NOGENT" - REMISE GRATUITE

Le Conseil accepte la remise des voies de la zone pavillonnaire du Fond de Nogent par la Société coopérative d'H.L.M. de Compiègne.

.../...

. 2 .

VII. FRAIS de MISSION - COLLOQUE VILLE JUMEEE R. D. A.

Le Conseil approuve la participation de Monsieur DE LA SALA, Conseiller Municipal, au colloque des villes jumelées en R. D. A., décide des remboursements des frais de séjour et de transport.

VIII. TABLEAU des EFFECTIFS - CREATION d'EMPLOIS

Le Conseil vu l'inscription à l'état du personnel figurant en annexe du budget primitif 1979,

DECIDE la création des emplois ci-dessous :

- 1 - ADJOINT TECHNIQUE - catégorie B.
- 1 - SURVEILLANT de TRAVAUX - groupe VI.
- 1 - OUVRIER PROFESSIONNEL - 2ème catégorie - CUISINIER PATISSIER - groupe V.
- 1 - OUVRIER PROFESSIONNEL - 1ère catégorie - MAGASINIER - groupe IV.
- 1 - OUVRIER PROFESSIONNEL - 1ère catégorie - JARDINIER - groupe IV.

IX. CRECHE MUNICIPALE LOUISE MICHEL - MODIFICATION du TARIF - ABSENCES

Le Conseil décide la facturation aux familles du prix de journée diminué d'un montant forfaitaire de 10 F pour chaque jour d'absences non compris dans les cas prévus au règlement intérieur de la Crèche Municipale LOUISE MICHEL.

Adopté à la majorité (2 abstentions).

X. REMUNERATION du PERSONNEL des CENTRES AERES et de LOISIRS

Le Conseil décide de fixer comme suit la rémunération à allouer aux personnels des centres aérés et centres de loisirs, à compter du 1er janvier 1979 :

	<u>JUILLET - AOUT</u>	:	<u>PAQUES</u>
Directeurs.....	3 778,00 F	:	1 889,00 F
Directeurs-adjoints.....	3 117,00 F	:	1 558,50 F
Secrétaires - chauffeurs...	2 711,00 F	:	1 355,50 F
		:	
Directeur des Centres des mercredis ...	22,35 F de l'heure		
Moniteurs diplômés	11,64 F de l'heure		
Moniteurs non diplômés	11,00 F de l'heure		

Le Conseil décide le réajustement des barèmes ci-dessus au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année sur la base de l'évolution du traitement de l'indice 100 de la fonction publique.

ADOpte à la majorité (une abstention).

XI. SUBVENTION à VACANCES - VOYAGES - LOISIRS

Le Conseil décide l'attribution à l'Association VACANCES-VOYAGES-LOISIRS d'une subvention de 50 000 F donnant droit à une réduction de 5 % sur le tarif des prestations journalières fournies par l'association qui organise actuellement nos classes de plein air.

XII. CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil approuve le projet de mise en appel d'offres restreint pour la construction de restaurants scolaires revu après les observations de la Direction de l'Équipement concernant une servitude découlant de la réalisation de l'échangeur du 3ème pont

.../...

XIII. CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES - CONTRAT d'ARCHITECTE

Le Conseil vu la délibération du 10 mai 1978 désignant M. Jean LETU en qualité d'architecte pour la construction de deux restaurants scolaires,

APPROUVE le contrat présenté.

XIV. EMPLOI de l'ALLOCATION SCOLAIRE - ANNEE 1978/1979

Le Conseil décide l'utilisation des fonds de l'allocation scolaire au remboursement des annuités d'emprunts relatifs à la construction de groupes scolaires de la Commune.

XV. CONTRAT d'ENTREPRISE - TRAVAUX d'ENTRETIEN de BATIMENTS

Le Conseil approuve le projet de contrat d'entreprise relatif à divers travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux.

Marché divisé en 5 lots, montant maximum annuel total de 450 000 F.
Le montant réel étant fonction des besoins.

XVI. CONSTRUCTION de 4 CLASSES MATERNELLES - ENQUETE de DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE et ENQUETE PARCELLAIRE

Les Services Préfectoraux ayant informé ne pouvoir tenir compte de la demande de déclaration d'utilité publique du 13 avril 1977,

Le Conseil renouvelle la demande de mise à l'enquête de déclaration d'utilité publique et parcellaire.

XVII. COMMISSIONS MUNICIPALES - NOUVEL ORGANIGRAMME

Suite au Bureau Municipal du 11 avril, une proposition de nouvel organigramme des Commissions Municipales est communiquée au Conseil. Les groupes d'élus du Parti Communiste et du Parti Socialiste sont invités à répartir nominativement les élus dans les diverses Commissions.

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

II

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

28 AVR. 1979

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de
60304 SENLIS

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRET de 1 030 000 F - FINANCEMENT de DIVERS TRAVAUX d'EQUIPEMENT - PROGRAMME 1979

VU la réunion de concertation du 20 mars 1979 dans le cadre de la globalisation des prêts aux Communes de plus de 10 000 habitants,

VU la lettre d'offre du 3 avril 1979 de la délégation régionale de Lille de la Caisse des Dépôts et Consignations

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1er. - En vue de financer divers travaux d'équipement, la Commune charge la CAECL, selon les termes de la convention ci-annexée, d'émettre pour son compte, dans le cadre des dispositions de l'article 1er du décret n° 66.271 du 4 mai 1966 modifié, 2ème alinéa, un emprunt obligataire de : 1 030 000 francs, représenté par des obligations "Villes de France".

Article 2. - La Commune s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales des sommes qui seront précisées lors de la réalisation de l'emprunt par le certificat administratif annexé à la convention.

La Commune s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à créer en cas de besoin à la charge des Communes adhérentes, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les impositions directes nécessaires pour couvrir la quote-part de celles-ci dans les charges annuelles qui seront précisées lors de la réalisation de l'emprunt par le certificat administratif annexé à la convention.

.../...

Article 3. - La convention établie par la CAECL et dont le texte est annexé à la présente délibération est approuvée. Le Maire est autorisé à la signer.

Pour copie certifiée conforme,

A MONTATAIRE, le 26 AVRIL 1979

Le Maire,



Visé pour récépissé. le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le 9 Avril 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef,



J.J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

28 AVR. 1979

du Conseil Municipal

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRET de 200 000 F - FINANCEMENT PART COMMUNALE
2ème TRANCHE Z. H.

VU la réunion de concertation du 20 mars 1979 dans le cadre de la globalisation des prêts aux Communes de plus de 10 000 habitants,

VU la lettre d'offre du 3 avril 1979 de la délégation régionale de Lille de la Caisse des Dépôts et Consignations

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1er. - Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements, l'emprunt de la somme de 200 000 F destiné à financer la part communale pour une 2ème tranche de Z. H. et dont le remboursement s'effectuera en vingt années à partir de 1980.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

Article 2. - La Commune disposera pour retirer les fonds d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur général de la Caisse des Dépôts.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procèdera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera vingt annuités constantes comprenant le capital et les intérêts calculés au taux indiqué ci-dessus.

.../...

Article 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera cinq annuités constantes comprenant le capital et les intérêts.

Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera, à titre de pénalité, intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

Article 4. - La Commune s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 5. - L'emprunteur aura la faculté de rembourser à toute époque tout ou partie du capital restant dû.

Les subventions versées après la réalisation du prêt et dont l'attribution aurait pour effet de réduire la participation de l'emprunteur dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt doivent obligatoirement être affectées, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés.

Article 6. - L'emprunteur s'engage à prendre à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 7. - La Commune autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Pour copie certifiée conforme,
A MONTATAIRE, le 26 AVRIL 1979

Le Maire,



Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le 11 MAI 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef

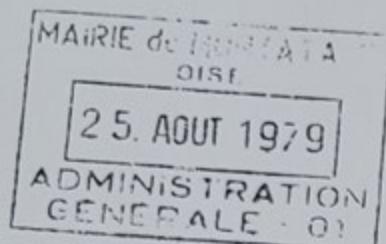


J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

2 MAI 1979

SOUS-PRÉFECTURE
du Conseil Municipal
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 - 9 JUIL. 1979

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TFIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIEP LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CESSION de la COUR VOYAGEURs- GARE S. N. C. F.

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT :

- que le Service du Domaine de la S. N. C. F. a présenté le protocole relatif à la cession de la Cour des voyageurs de la gare de Montataire, réalisable après l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Cette cession se ferait au prix symbolique de 1 F.

- l'existence d'un projet de création d'une zone artisanale figurant au P. O. S., laquelle ne pourrait avoir accès sur la rue des Déportés que par la cour actuelle, et d'autre part du bon état de cette voirie qui a été examinée par les Services Techniques Municipaux.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole présenté ainsi que les actes ultérieurs relatifs à la cession au prix symbolique de 1 franc.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,

Vu pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour.
Beauvais, le

16 JUIL. 1979
Pour le Préfet,
et par délégation,



M. LEGARDEUR



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

1 JUIN 1979

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : VOIES de la ZONE PAVILLONNAIRE du "FONDS de NOGENT"
REMISE GRATUITE

Sur le rapport de la Commission de Voirie

EXPOSANT que la société coopérative d'H. L. M. de Compiègne et de la région a proposé la remise gratuite des voies et réseaux de la zone pavillonnaire, lieu dit "le fonds de Nogent",

- que les Services Techniques Municipaux ont constaté l'état des ouvrages et ont émis un avis favorable à leur reprise.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le plan établi par Monsieur AEBY, géomètre expert,

DECIDE d'accepter la remise des voies de la zone pavillonnaire du "Fonds de Nogent".

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

U
Senlis, le 7 JUIN 1979
Le Sous-Préfet,



Eric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

VII

SOUS-PRÉFECTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ | 1979

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TPIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER LARTICUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FRAIS de MISSION - COLLOQUE VILLE JUMEEE R. D. A.

Monsieur le Maire EXPOSE :

Que dans le cadre de l'activité de l'Association FRANCE - R. D. A., et du Comité de jumelage MONTATAIRE - FINSTERWALDE, notre Commune est représentée au colloque sur la coopération entre les villes jumelées qui se déroule à BERLIN du 20 avril au 27 avril 1979, période pendant laquelle le délégué sera reçu à FINSTERWALDE ville jumelée avec la nôtre.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt communal de cette délégation dans l'activité de jumelage des deux villes,

APPROUVE la participation de Monsieur Bernard DE LA SALA, Conseiller municipal,

DECIDE le remboursement des frais de séjour sur la base des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'état du groupe I,

DECIDE le remboursement à Monsieur Bernard DE LA SALA, qui utilise son véhicule personnel pour le transport (véhicule RENAULT 4 - n° 8272 RK 60), sur la base d'une distance aller-retour de 2 600 km, au taux défini à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 17 mai 1977.

VU
Senlis, le 17 MAI 1979

Le Sous-Préfet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef

J.J. BATISTA



[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

VIII
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

28 AVR. 1979

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 25 AVRIL 1979 60304 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TABLEAU des EFFECTIFS - CREATION d'EMPLOIS

Sur le rapport de la Commission du Personnel reprenant les propositions des Services Techniques et de la Commission Scolaire Cantine,

CONSIDERANT les besoins de restructuration des Services Techniques et la décision de mise en gestion directe de la Cantine Scolaire,

VU l'inscription à l'état du personnel figurant en annexe du budget primitif 1979, et l'inscription des crédits correspondants au chapitre 931 - article 619,

DECIDE la création des emplois ci-dessous :

1 - ADJOINT TECHNIQUE : catégorie B - indices 267/533
date d'effet : 1er mai 1979,

1 - SURVEILLANT de TRAVAUX - groupe VI - indices 245/365
date d'effet : 1er mai 1979,

1 - OUVRIER PROFESSIONNEL - 2ème Cat. - CUISINIER PATISSIER
groupe V - indices 232/336 - date d'effet : 1er mai 1979,

1 - OUVRIER PROFESSIONNEL - 1ère Cat. - MAGASINIER -
groupe IV - indices 217/309 - date d'effet : 1er janvier 1979,

1 - OUVRIER PROFESSIONNEL - 1ère Cat. - JARDINIER -
groupe IV - indices 217/309 - date d'effet : 1er mai 1979.

VU - APPROUVÉ
Senlis, le 7 MAI 1979

Le Sous-Préfet

Le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

28 AVR. 1979

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS
- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. GOALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIEP LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CRECHE MUNICIPALE LOUISE MICHEL - MODIFICATION du TARIF ABSENCES

Sur rapport de la Commission d'Action sociale et l'avis favorable du Bureau Municipal,

EXPOSANT la modification apportée au règlement intérieur de la crèche Louise MICHEL fixant à 19 jours par mois minimum la présence des enfants, sauf les cas prévus d'absences motivées.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU la délibération du Conseil du 23 mars 1978 fixant les tarifs de la Crèche à compter du 1er avril 1978,

DECIDE la facturation aux familles du prix de journée diminué d'un montant forfaitaire de 10 F pour chaque jour d'absence non compris dans les cas prévus au règlement intérieur de la Crèche Municipale Louise MICHEL.

L'application de cette décision est fixée au 1er mai 1979

POUR extrait certifié conforme,
le Maire,



VU

Senlis, le 12 JUIN 1979

Le Sous-Préfet

L'attaché de Préfecture délégué



R. Carlier



TÉLÉPHONE : 455 07-07

2 MAI 1979

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIEP LARTICUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REMUNERATION du PERSONNEL des CENTRES AERES et de LOISIRS

Sur proposition de la Commission du Personnel et de la Commission Culturelle,

VU la délibération du Conseil du 18 mai 1977,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit la rémunération à allouer aux personnels des centres aéré et centres de loisirs, à compter du 1er janvier 1979 :

<u>JUILLET - AOUT</u>	:	<u>PAQUES</u>
Directeurs	: 3 778,00 F	: 1 889,00 F
Directeurs-Adjoints	: 3 117,00 F	: 1 558,50 F
Secrétaires - chauffeurs	: 2 711,00 F	: 1 355,50 F

Directeur des Centres des Mercredis : 22,35 F de l'heure

Moniteurs diplômés : 11,64 F de l'heure

Moniteurs non diplômés : 11,00 F de l'heure.

DECIDE le réajustement systématique des barèmes ci-dessus au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année sur la base de l'évolution du traitement de l'indice 100 de la fonction publique.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VU
Séris, le - 7 MAI 1979
Le Sous-Préfet,
Pour le Secrétaire,
Le Secrétaire
J.J. BATISTA



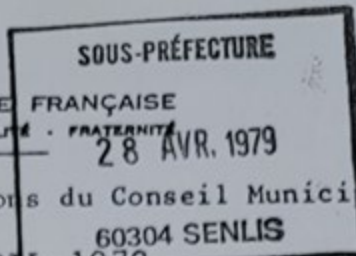
VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

XI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
28 AVR. 1979

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -



L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TPIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER LARTICUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SUBVENTION à VACANCES - VOYAGES - LOISIRS

Sur le rapport de la Commission Scolaire et de la Commission d'Action Sociale,

EXPOSANT que notre Commune est soucieuse, d'une part de promouvoir, dans l'intérêt des enfants, les classes de plein air : neige, mer, campagne ; et d'autre part d'aider au départ en vacances des catégories les moins favorisées de la population et notamment les familles à revenus modestes.

Dans ces perspectives, ont été recherchées les possibilités de séjour aux meilleures conditions.

L'Association VACANCES - VOYAGES - LOISIRS (V. V. L.) régie par la loi de 1901 et dont l'objet est de permettre à des familles de condition modeste de partir en vacances, et de promouvoir toute initiative d'éducation populaire ainsi que de répondre aux besoins de l'enfance, lui a paru pouvoir satisfaire les besoins exprimés dans la Commune sans dépasser les capacités financières de celle-ci.

Les prestations offertes par l'Association répondent parfaitement aux préoccupations de la Commune qui revêtent un intérêt communal incontestable.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution à l'association VACANCES - VOYAGES - LOISIRS d'une subvention de 50 000 F.

Cette subvention donnant droit à une réduction de 5 % sur le tarif des prestations journalières fournies par l'Association.

VU

Senlis, le

3 MAI 1979

Le Sous-Préfet



Le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

J.-J. BATISTA



Pour extrait certifié conforme,
le Maire,

[Signature]

XII

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -



TÉLÉPHONE : 455 07-07

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES

Sur le rapport de la Commission Scolaire Cantine exposant :

- Que l'Architecte chargé de la construction des deux restaurants scolaires a présenté le dossier de mise en appel d'offres,

- Que l'instruction dans les Services préfectoraux qui a fait apparaître une servitude sur le terrain où doit être édifié le restaurant de l'école Frédéric JOLIOT CURIE a nécessité une modification d'implantation consistant en un adossement de l'édifice contre le bâtiment de l'école maternelle et en un déplacement de l'entrée principale,

- que l'estimation prévisionnelle est fixée au montant hors taxe de 1.194.649 F et coût d'objectif de 1.310.353,18 F HT soit un montant T.T.C. de 1.540.975,34 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 10 MAI 1978 désignant Monsieur Jean LETU en qualité d'Architecte,

CONSIDERANT que le financement de l'opération est assuré par le recours à l'emprunt dans le cadre de la globalisation des prêts 1979,

APPROUVE le projet présenté,

DEMANDE la mise en appel d'offres restreint.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,

Pour le Maire absent,
L'Adjoint,



VU

Senlis, le 30 MAI 1979

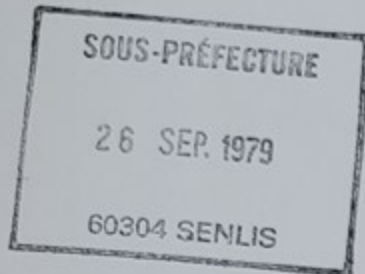


Eric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

30 MAI 1979

Conseil Municipal

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIE LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES
CONTRAT d'ARCHITECTE

Sur le rapport de la Commission Scolaire Cantine présentant le contrat d'architecte avec Monsieur Jean LETU 1, rue Chabanaïs à PARIS 2ème,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 MAI 1978 désignant Monsieur Jean LETU en qualité d'Architecte pour la construction de deux restaurants scolaires,

VU le cahier des clauses administratives particulières,

VU l'acte d'engagement comportant l'offre de prix dégageant un coût d'objectif de 1.276.743,61 F HT

APPROUVE le contrat présenté.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,

pour le Maire absent,

L'Adjoint,



VU et APPROUVÉ

Senlis, le 27 SEP. 1979



Le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

XIV

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPLOI de l'ALLOCATION SCOLAIRE - ANNEE 1978/1979

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la circulaire du 20 mars 1979 de Monsieur le Préfet de l'Oise publiée au B. O. P. n° 8 du 15 avril 1979, fixant les conditions de répartition des crédits des fonds scolaires des établissements d'enseignements publics,

DECIDE d'utiliser la totalité des fonds de l'allocation scolaire, programme 1978/1979 au remboursement des annuités d'emprunts relatifs à la construction de différents groupes scolaires de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU et APPROUVÉ
Senlis, le 15 JUIN 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIERE.

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 455 07.07

SOUS-PRÉFECTURE
28 AVR. 1979
60104 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de Senlis

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUZ. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIE LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Ms QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONTRAT d'ENTREPRISE - TRAVAUX d'ENTRETIEN de BATIMENTS

Sur la proposition de la Commission des Bâtiments présentant le dossier technique relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux.

Ces travaux divisés en 5 lots : maçonnerie, plomberie, électricité, peinture-vitrerie, revêtement de sols, étant fixés au montant maximum annuel de 450 000 F, le montant réel étant fonction des besoins.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'utilité d'obtenir des rabais sur les prix des entreprises lors de commandes de travaux d'entretien

APPROUVE le projet présenté

DECIDE l'attribution des marchés par appel d'offres restreint.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



[Handwritten signature]

VU

Senlis, le - 7 MAI 1979

De Sous-Préfet,
Pour le Secrétaire en Chef



[Handwritten signature]
L.J. BATISTA



TÉLÉPHONE : 455 07.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 25 AVRIL 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M^s TPIN. BROCHOT. Mme CLAUD. M^s HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. M^s GAMBIER LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. M^s QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. M JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : M. DE LA SALA.

Absents : M. BESSON. Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION de 4 CLASSES MATERNELLES - ENQUETE de DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE et ENQUETE PARCELLAIRE

Sur le rapport de la Commission Scolaire exposant :

- qu'en raison du nombre important d'enfants dont l'admission en maternelle est refusée, il importe de réaliser l'école maternelle de 4 classes prévue dans le programme de construction établi le 26 février 1973 par l'Inspection Académique de l'Oise :

- qu'il importe d'implanter cet établissement en un lieu permettant de résoudre le problème de l'accueil des enfants résidants dans la zone nouvellement urbanisée et le secteur de la future Z.A.C. et que l'endroit proposé rue Jules Uhry remplit ces conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU les plans présenté,

VU l'estimatif du Service des Domaines,

VU l'utilité et l'urgence du projet,

APPROUVE l'acquisition des terrains situés section AI - lieu dit "Au-dessous de la rue Jules Uhry" d'une superficie totale de 6 263 m²,

DEMANDE à Monsieur le Préfet la mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique du projet,

DEMANDE conjointement l'ouverture de l'enquête parcellaire,

.../...

. 2 .

INVITE Monsieur le Maire à engager la procédure prévue par le décret n° 76-790 du 20 août 1976 en vue du déclassement de la partie de chemin desservant les parcelles de terrains à acquérir,

AUTORISE Monsieur le Maire à aliéner la partie de chemin nécessaire à maintenir l'accès à la voie publique de la parcelle n° 337 - section AI - appartenant à Monsieur DELSAU.

DECIDE de couvrir la dépense d'acquisition par le recours à l'emprunt.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



TERRAINS NECESSAIRES A LA CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE A MONTAIRE
(Révision à fin février 1979)

Emprise Son N°	Propriétaire	superficie de l'emprise (m2)	Indemnité principale		Produit	Indemnités accessoires	Indemnité de remplac (en cas de recours la procédure d'expropriation)
			Qualification	valeur unitaire			
AI 336	M. DESHALES	499	terrain à bâtir encombé, 2e zone	41 F/m2	20 459 F	1°) clôture à la nouvelle limite = 500 F 2°) dépréciation du bâti = 3000 F	5 115 F
AI 337	M. DELSAU	140	idem	41 F/m2	17 507 F	clôture à la nouvelle limite = 750 F	4 377 F
AI 338		287	terrain à bâtir inconstructible			dépréciation du bâti = 2500 F	
AI 340	Cts DIERICK	365	terrain à bâtir encombé, 2e zone	41 F/m2	14 965 F	clôture à la nouvelle limite = 350 F dépréciation du bâti = 5000 F	3 741 F
AI 341	M. SCIEZKA	619	jardin planté (y compris les plantations)	20 F/m2	12 380 F	abri de jardin = 300 F clôtures = 6000 F	3 095 F
AI 343 AI 344	M. ROUSILLON	1010 1018	jardin	15 F/m2	30 720 F	2 abris de jardin = 250 x 2 = 500 F	7 680 F
AI 345 AI 346	M. BARBAZANCHES	782 1523	jardin jardin VU pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 25 AVR. 1979	15 F/m2	34 575 F	1 avari de jardin = sans valeur 1 avari de jardin = 100 F	8 544 F



Le Maire
[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL du 6 JUIN 1979

TÉLÉPHONE : 425.57.07

Étaient présents : Ms TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Ms HACHE, COUALLIER,
Mme LENNE, Ms GAMBIER, LARTIGUE, BESSON, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE,
Mmes DESCHAMPS, ARAGON, Ms DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET,
JESUS, Mmes BULCKE, DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absentes excusées : Mmes GABRIELS, PAREL.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

1. - COMPTE ADMINISTRATIF 1978

Le Conseil approuve le Compte administratif 1978 arrêté comme suit :

Dépenses	: 26 986 180,58 F
Recettes	: 30 165 070,72 F
Excédents	: 3 178 890,14 F

Montant des restes à réaliser : 546 420,00 F

2. - BUDGET 1978 - VIREMENTS INTERNES - AUTORISATIONS SPECIALES

Le Conseil approuve l'état de virements de crédits à l'intérieur des chapitres pour la somme de 1 331 269,31 F, et l'état des autorisations spéciales de dépenses pour la somme de 2 602 517,05 F.

3. - BUDGET PRIMITIF 1979 - INSCRIPTION d'OFFICE

Le Conseil s'élève contre la procédure d'inscription d'office appliquée par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis à la suite de la non inscription de la somme de 20 015,65 F se rapportant à une partie de la cotisation communale au Centre de Formation des Personnels Communaux pour l'année 1978.

4. - PLAN d'OCCUPATION des SOLS - P. O. S. - PROJET

Le Conseil approuve le projet de plan d'occupation des sols qui a fait l'objet du dossier transmis par la Direction de l'Équipement le 21 février 1979.

5. - TABLEAU des EFFECTIFS - MODIFICATION

Le Conseil approuve la modification suivante au tableau des effectifs :

- Création d'un emploi d'Agent Principal - groupe VI
- Suppression d'un emploi de Commis - groupe V

6. - SCOLARISATION d'ENFANTS de MONTATAIRE dans les ECOLES de THIVERNY

Le Conseil approuve la prise en charge des frais de scolarisation pour les enfants de Montataire fréquentant les écoles de Thiverny résidant dans le périmètre : rue Jean CASSE et rue des DEPORTES entre le passage à niveau et la limite de Commune.

.../...

7. - PARTICIPATION aux FRAIS de SCOLARISATION

Le Conseil décide l'attribution d'une subvention de 70 F représentant le montant de la dotation par élève pour participation aux frais de scolarisation d'un enfant handicapé dans un centre de rééducation fonctionnelle.

8. - MOTION CONTRE l'APARTHEID dans le SPORT

Le Conseil adopte à l'unanimité une motion s'élevant contre la pratique de l'apartheid dans le sport.

9. - DEROULEMENT du SCRUTIN à l'ELECTION des REPRESENTANTS à l'ASSEMBLEE des COMMUNAUTES EUROPEENNES

Monsieur le Maire communique le texte de la lettre de protestation adressée à Monsieur le Préfet de l'Oise concernant l'heure de clôture du scrutin du 10 juin.

10. - CANTINE - PRIX des REPAS

Le Conseil décide de fixer au taux de 5 F le repas des rationnaires adultes membres du personnel des centres aérés et centres de loisirs, et personnel enseignant assurant l'encadrement et la surveillance des enfants pendant les repas.

11. - ABONNEMENT de REVUE à DIVERS CONSEILLERS

Le Conseil approuve la prise en charge par la Ville de six abonnements à la revue "Correspondance municipale".

12. - MATERIEL AUDIO-VISUEL - CHOIX du FOURNISSEUR

Le Conseil adopte une motion protestant contre les modalités d'attribution des subventions du Conseil Général pour l'équipement en matériel audio-visuel des écoles.

13. - COMMISSIONS MUNICIPALES

Après rappel des engagements pris de revoir la composition des commissions après un temps d'expérience, et après discussion sur le projet élaboré par le Bureau Municipal du 11 avril 1979, deux propositions sont dégagées en ce qui concerne l'attribution de responsabilités aux élus du Groupe Socialiste.

Proposition du Groupe Communiste :

- Commissions : *Urbanisme, Voirie-Bâtiments.*

- Sous-Commissions : *Cantine, Crèche et Centre aéré.*

Proposition du Groupe Socialiste pour la répartition à ses élus :

- Commissions : *Urbanisme, Voirie-Bâtiments*

- Sous-Commissions : *Cantine, Crèche et Jeunesse.*

Le Conseil décide de reporter la discussion lors d'une prochaine réunion où les membres participants seront nominativement désignés.

14. - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122.20 du CODE des COMMUNES

La délégation a porté sur :

- marché du 26 avril 1979 avec l'entreprise DESSAINT pour les travaux d'installation chauffage à l'école Danièle CASANOVA.

. montant du marché T. T. C. : 149 499,97 F

- avenant n° 1 du 10 mai 1979 au marché du 8 novembre 1978 avec l'entreprise DESSAINT pour l'installation de chauffage dans les ateliers municipaux.

. montant de l'avenant : 7 124,58 F

portant l'ensemble du marché à 145 010,58 F T. T. C.

- marché du 9 avril 1979 avec Monsieur LEMAIRE -papetier-libraire- à Cramoisy pour la livraison des fournitures scolaires de l'année 1979/1980.

. montant du marché : 110 000,00 F T. T. C.

6 0 4 3 9 4 1 4
 Département OISE
 Commune MONTATAIRE

SOUS-PRÉFECTURE
 11 JUIN 1979
 60304 SAILLY

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 06 juin 1979
 Tenue à vingt heures trente

Nombre de conseillers en exercice 26
 Nombre de conseillers présents 24
 Nombre de suffrages exprimés 24

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur JESUS Désiré, délégué, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1978 dressé par Monsieur Robert TRIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés				593 087,85		593 087,85
Opérations de l'exercice	7 496 909,78	7 496 909,78	20 211 093,65	22 796 895,94	27 708 003,43	29 571 982,87
TOTAUX	7 496 909,78	7 496 909,78	20 211 093,65	23 389 983,79	27 708 003,43	30 165 070,72
Résultats de clôture				3 178 890,14		3 178 890,14
Restes à réaliser	546 420,00	-	-	-	546 420,00	-
TOTAUX CUMULÉS	546 420,00	-	-	3 178 890,14	546 420,00	3 178 890,14
RÉSULTATS DÉFINITIFS	546 420,00			3 178 890,14		2 632 470,14
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

AUTRES COMPTES ANNEXES (voir au verso)

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations: MM BROCHOT. Mme CLAUD. Ms HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Ms GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

8 NOV 1979

Sous-Préfet,
 Maire en Chef

Sceau de la Mairie



Pour expédition conforme
 Le Président,

Jes

DEPARTEMENT de L'OISE

VILLE de MONTATAIRE

SERVICES TECHNIQUES

SOUS-PRÉFECTURE

3 MAI 1979

60304 SENLIS

MARCHE NEGOCIE

(Articles 308 à 312 Ter du Code des Marchés Publics)
- Section IV - Chapitre II - Livre III

ENTRE

La Ville de MONTATAIRE représentée par Monsieur TRIN Robert, Maire, autorisé par délégation de pouvoirs en application de l'Article L 122 20 du Code des Communes, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 13 Avril 1977, visée par Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS le 9 Mai 1977

d'une part,

ET

L'Entreprise DESSAINT, 110, rue Jean Jaurès à MONTATAIRE - 60160 - inscrite au registre du Commerce de Senlis sous le numéro 696 980 291 000 12 B, représentée pour le présent acte par Monsieur DESSAINT Charles, Président Directeur Général,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I - OBJET du MARCHE

L'Entreprise DESSAINT s'engage à exécuter les travaux nécessaires aux installations thermiques de l'Ecole Danièle CASANOVA - Hameau de MAGENTA à MONTATAIRE.

ARTICLE II - DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter sont définis dans le devis descriptif joint au présent marché.

ARTICLE III - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est fixé à :

Frs H.T.	127.125,83	
T.V.A. 17,6 %	22.374,14	
T.T.C.	149.499,97	(Cent quarante neuf mille quatre cent quatre vingt dix neuf francs quatre vingt dix sept centimes./.

ARTICLE IV - DEFINITION DES PRIX

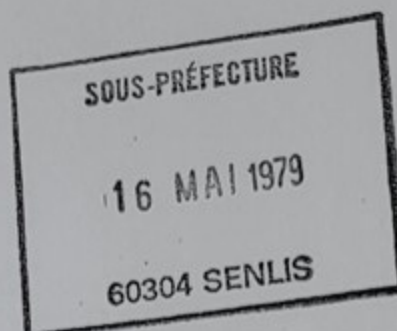
Vu le court délai d'exécution, fixé à l'article V, les prix consentis sont fermes et non révisables.

.../...

ATELIERS MUNICIPAUX

INSTALLATION CHAUFFAGE CENTRAL

A V E N A N T N° 1



Entre les soussignés :

La Commune de MONTATAIRE, représentée par Monsieur Robert TRIN, Maire, autorisé par délégation de pouvoirs en application de l'Art. L.122.20, délibération du Conseil Municipal du 13/4/1977, d'une part,

ET

L'Entreprise DESSAINT, 110, rue Jean Jaurès à MONTATAIRE d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'Entreprise DESSAINT, exécutera en supplément au marché négocié du 8 Novembre 1978 approuvé par Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS le 20 Novembre 1978, les travaux suivants :

1°) Menuiserie : fourniture, pose et raccordement d'un aérotherme "AIRCALO" type 3310

2°) Garage des véhicules : fourniture, pose et raccordement d'un aérotherme "AIRCALO" type 3310

pour un montant net T.T.C. 7.124,58 Frs (sept mille cent vingt quatre francs cinquante huit centimes).

En conséquence, le montant du marché fixé à 137.886,00 F est porté à la somme de 145.010,58 F T.T.C. se décomposant de la manière suivante :

Montant du marché	137.886,00 Frs
Avenant n° 1	7.124,58 Frs
	<hr/>
	145.010,58 Frs T.T.C.

cent quarante cinq mille dix francs cinquante huit centimes.

Aucune autre modification n'est apportée au marché.

Fait à MONTATAIRE, le 10 Mai 1979

L'Entrepreneur,

Le Maire,

VU et APPROUVÉ
le 21 MAI 1979

Le Sous-Préfet



Éric DEGRÉMONT

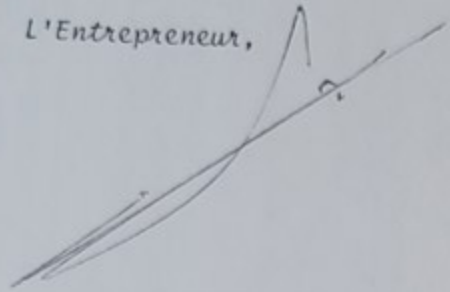


ARTICLE XIII - VALIDITE

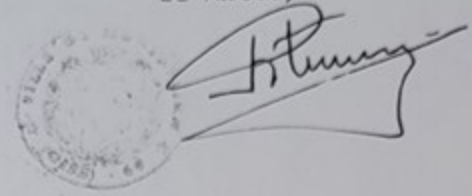
L'application et la validité du présent marché sont subordonnées à l'approbation de Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS.

FAIT A MONTATAIRE, le 26 AVRIL 1979

L'Entrepreneur,



Le Maire,

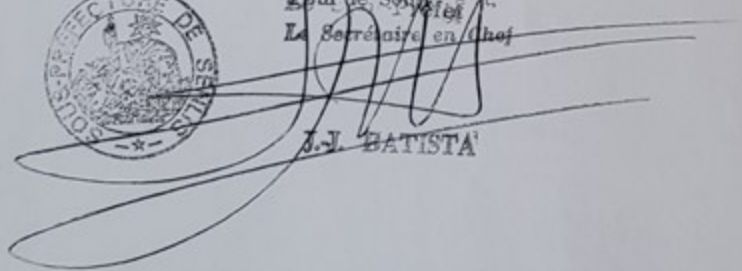


VU et APPROUVÉ
- 7 MAI 1979

Senlis, le



Pour le Sous-Prefet
Le Secrétaire en Chef



J.-J. BATISTA

VILLE DE MONTATAIRE
OISE



TÉLÉPHONE : 455.07.07
CODE POSTAL : 60160

SERVICE SCOLAIRE
127 R. J. Duclos
tél 425 48 97

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Montataire, le 9 Avril 1979

SOUS-PRÉFECTURE

8 MAI 1979

60304 SENLIS

Monsieur LEMAIRE Maurice
Rue Henri Heurteur

60910 CRAMOISY

MARCHE DE GRE A GRE

FOURNITURES SCOLAIRES - ANNEE 1979.1980 -

ENTRE : Monsieur Robert TRIN, Maire de la Ville de MONTATAIRE, autorisé par délégation de pouvoirs en application de l'Article L 122-20 du Code des Communes, délibération du Conseil Municipal du 13 Avril 1977, visée par Monsieur le Sous-Préfet de SENLIS le 9 Mai 1977.

d'UNE PART

ET : Monsieur LEMAIRE Maurice, Papetier Libraire, Rue Henri Heurteur à CRAMOISY désigné aux présentes sous l'appellation "Le Fournisseur"

d'AUTRE PART,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er - Le présent marché a pour objet les fournitures pour l'année scolaire 1979/1980 des articles suivants :

- 1° Cahiers
- 2° Papeterie et petit matériel
- 3° Matériel didactique

EXCLUSION : sont exclus du marché, les fournitures de mobilier et de matériel audio-visuel, et tout matériel non consommable ayant un caractère budgétaire d'investissement et de matériel principal.

ARTICLE 2 - Conformément à l'offre du 15 Mars 1979 retenue par la Commission Scolaire, le Fournisseur appliquera les remises suivantes sur la base du prix unitaire fixé dans l'offre.

- 52 % sur les cahiers et copies
- 15 % sur le petit matériel en général
- 20 % sur les crayons, fiches bristol et les gommes
- 25 % sur les BIC, gouaches et travaux manuels J.M. Paillard
- 15 % sur le matériel didactique (prix catalogue)
- 20 % sur les livres scolaires (prix catalogue éditeurs)

ARTICLE V - DELAIS D'EXECUTION

Les travaux faisant l'objet du présent marché devront être terminés dans un délai de DEUX (2) mois à dater de l'ordre de service.

ARTICLE VI - RECEPTION

La réception sera prononcée dès que les travaux seront terminés.

ARTICLE VII - DELAI de GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à DOUZE MOIS (12) à partir de la réception.

ARTICLE VIII - CAUTIONNEMENT - RETENUE de GARANTIE

Par dérogation à l'article 14 du cahier des clauses et conditions générales, l'entrepreneur sera dispensé de cautionnement.

La retenue de garantie est fixée à 3 % du montant du marché.

La retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire correspondante.

ARTICLE IX - PAIEMENT DES TRAVAUX

La Ville se libérera des sommes dues en exécution du présent marché par le versement au compte ouvert au nom de l'entreprise DESSAINT sous le n° 604 400 F Crédit Lyonnais - Agence de CREIL.

Les paiements s'effectueront sur production du mémoire détaillé à la fin des travaux.

La retenue de garantie sera reversée à la suite d'une main levée d'Administration Municipale à la demande de l'Entrepreneur après écoulement du délai de garantie fixé à 12 mois (DOUZE MOIS).

ARTICLE X - ENREGISTREMENT

En application de l'Article IV du décret loi n° 54-1318 du 31 Décembre 1954, l'Entrepreneur ne sera pas soumis à la formalité et au paiement des droits d'enregistrement du marché.

ARTICLE XI - DOMICILE de l'ENTREPRENEUR

A défaut par l'Entrepreneur d'élire domicile à proximité des travaux les notifications relatives à l'entreprise seront valablement faites à la Mairie de MONTATAIRE.

ARTICLE XII - ACCIDENTS - RESPONSABLES

L'Entrepreneur sera tenu pour responsable des accidents occasionnés par l'exécution des travaux et le fait de ces agents ou ouvriers, tant envers les personnes employées sur le chantier qu'envers les tiers.

L'Entrepreneur fera son affaire personnelle de la protection de son chantier.

.../..

VU
Sentés,



ARTICLE 3 - Le montant du présent marché est fixé à 110 000 F (cent dix mille F)

Toute différence en plus ou en moins de quinze pour cent (15 %) ne pouvant avoir pour effet de modifier les taux des remises consenties.

Les prix concernant les cahiers et le petit matériel sont ceux fixés dans l'offre et ne sont pas révisables.

Pour les prix de librairie et de matériel didactique les tarifs seront ceux en vigueur au jour du "vu bon pour exécution".

Le non respect des dispositions comprises dans le marché pourrait entraîner une annulation du marché.

ARTICLE 4 -

Pour l'exécution du présent marché le Fournisseur sera tenu de :

a) remettre aux Chefs d'établissements scolaires, un exemplaire du tarif des fournitures, conforme à l'offre présentée, et un exemplaire des catalogues de librairie et de matériel didactique ainsi qu'au service scolaire

b) exécuter les livraisons sur le "vu bon pour exécution" apposé sur les commandes par les Services Municipaux. Ces livraisons étant effectuées directement aux établissements destinataires et dans lesquelles seront jointes un exemplaire de la facture. La livraison principale devra être effectuée avant le 15 JUIN 1979 les complémentaires avant le 1er Novembre 1979.

c) la fourniture des articles définis au 4° de l'Article 1 sera exécutée sur la présentation de bons de commandes établis par les Services Municipaux.

ARTICLE 5 -

La facturation établie en 3 exemplaires sera présentée par établissement et par type de fournitures défini à l'Article 2.

Elle fera apparaître les prix unitaires - avant remise - et la remise consentie.

sauf cas particuliers, notamment pour les commandes complémentaires, la facturation devra être fournie avant le 31 DECEMBRE 1979

Le règlement sera effectué à 30 jours fin de mois après vérification par les Chefs d'Etablissements.

A Montataire, le 9 avril 1979

VU et APPROUVÉ
Senlis, le 14 MAI 1979

Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



J.-J. BATISTA

Le Fournisseur,

[Signature]



Le Maire,

[Signature]

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal
60304 SENLIS - SEANCE du 6 JUIN 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le six Juin
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de
Montataire, convoqué le vingt neuf mai, s'est réuni en séance
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert

TÉLÉPHONE : 425.57.07 TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON
DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON.
Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. JESUS.
Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes GABRIELS. PAREL
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ETAT des VIREMENTS de CREDITS et des
- AUTORISATIONS SPECIALES -

Le Conseil décide d'effectuer les virements de
crédits et d'autoriser les transferts de crédits sur
l'exercice 1978 comme suit :

I - INVESTISSEMENT -

DESIGNATION des MOUVEMENTS	MONTANT	MOUVEMENTS	
		VIREMENTS	AUT. SPECIALE
de 900.0/2140 à 900.90/214	8 435.45	8 435.45	
de 900.0/2140 à 900.90/232	120 103.97	120 103.97	
de 900.0/2140 à 900.90/270	1 424.00	1 424.00	
de 901.0/214 à 901.10/214	44 000.00	44 000.00	
de 901.10/210 à 901.10/214	4 804.00	4 804.00	
de 901.01/2331 à 901.01/2330	5 476.70	5 476.70	
de 901.12/2334 à 901.10/2332	60 568.25	60 568.25	

.../

OBJET : ETAT des VIREMENTS de CREDITS et des
- AUTORISATIONS SPECIALES -

DESIGNATION des MOUVEMENTS	MONTANT	MOUVEMENTS	
		VIREMENTS	AUT. SPECIALE
de 901.12/2334 à 901.12/2333	1 308.23	1 308.23	
de 903.93/2320 à 903.51/2321	31 542.93	31 542.93	
de 903.51/130 à 903.51/2321	52 250.00	52 250.00	
de 903.93/2320 à 903.51.2147	9 514.74	9 514.74	
de 903.93/2320 à 903.1/2142	2 408.43	2 408.43	
de 903.93/2320 à 903.1/2142	7 085.56	7 085.56	
de 903.93/2320 à 903.63/2141	6 407.91	6 407.91	
de 903.93/2320 à 903.51/2322	4 181.35	4 181.35	
de 903.93/2320 à 903.1/2324	29 711.17	29 711.17	
de 904.30/2143 à 904.92/214	1 529.78	1 529.78	
905.1/215	8 998.00		8 998.00
909.1/210	603 394.97		603 394.97
909.1/212	1 625 137.76		1 625 137.76
de 925.0/1662 à 925.0/163	8 193.04	8 193.04	
de 925.2/1621 à 925.2/1610	1 001.25	1 001.25	
de 925.0/1162 à 925.0/131	4 543.00	4 543.00	
de 925.2/131 à 925.0/165	33.16	33.16	
de 925.0/1664 à 925.0/167	161 588.19	161 588.19	
de 925.0/1661 à 925.0/167	123 124.00	123 124.00	
	<u>2 926 765.84</u>	<u>689 235.11</u>	<u>2 237 530.73</u>

.../

OBJET : ETAT des VIREMENTS de CREDITS et des
- AUTORISATIONS SPECIALES -

II - FONCTIONNEMENT -

DESIGNATION des MOUVEMENTS	MONTANT	MOUVEMENTS	
		VIREMENTS	AUT. SPECIALE
de 930.8/831 à 930.0/671	58 310.57	58 310.57	
de 931.1/610 à 931.1/602	14 802.47	14 802.47	
de 931.1/610 à 931.9/61891	5 000.00	5 000.00	
de 931.1/610 à 931.1/657	4 600.00	4 600.00	
de 931.1/610 à 931.0/6611	376.65	376.65	
de 932.50/603 à 932.22/605	17 426.86		
à 932.21/609		106.09	
à 932.22/609		1 491.09	
à 932.21/621		4 107.69	
à 932.50/623		2 229.00	
à 932.21/630		1 206.00	
à 932.50/621		5 144.34	
à 932.22/6312		70.00	
de 932.21/604 à 932.22/6312	82 148.47	3 072.65	
à 932.21/6314		34 578.72	
à 932.50/6315		1 603.40	
à 932.21/633		35 476.83	
à 932.50/6315		9 175.31	
de 932.22/604 à 932.21/633	150 687.18		1 314.21
à 932.22/633		10 861.41	
à 932.21/6344		13 789.98	
		126 035.79	

.../

OBJET : ETAT des VIREMENTS de CREDITS et des
- AUTORISATIONS SPECIALES -

II - FONCTIONNEMENT -

DESIGNATION des MOUVEMENTS	MONTANT	MOUVEMENTS	
		VIREMENTS	AUT. SPECIALE
de 932.21/605	3 401.55	1 920.45	
à 932.21/6344		1 481.10	
à 932.22/6344			
de 932.21/6312	50 329.95	50 329.95	
à 932.22/6344			
de 932.0/633	8 088.46	8 088.46	
à 932.22/6344			
de 932.50/609	2 301.51	2 301.51	
à 932.22/6344			
de 932.50/633	42 657.92	42 657.92	
à 932.22/6344			
de 932.21/638	5 414.57	5 414.57	
à 932.22/6344			48 763.26
932.22/6344	48 763.26		
932.21/634	19 222.45		19 222.45
932.22/634	937.53		937.53
932.50/638	6 693.89		6 693.89
de 934.21/638	2 509.28	2 509.28	
à 934.21/608			
de 934.20/6405	525.10	525.10	
à 934.21/608			
de 934.21/6621	218.71	85.61	
à 934.21/608		133.10	
à 934.21/611			
de 934.20/666	3 263.11	3 263.11	
à 934.21/611			
de 934.20/667	1 621.75	1 621.75	
à 934.21/611			17 850.71
à 934.21/611	17 850.71		
934.21/615	383.00		383.00

.../

OBJET : ETAT des VIREMENTS de CREDITS et des
- AUTORISATIONS SPECIALES -

II - FONCTIONNEMENT -

DESIGNATION des MOUVEMENTS	MONTANT	MOUVEMENTS	
		VIREMENTS	AUT. SPECIALE
			7 885.00
934.21/618	7 885.00		74.61
934.20/638	74.61		7 597.25
934.21/6405	7 597.25		24 672.42
934.21/662	24 672.42		1 067.00
934.21/663	1 067.00		43 433.37
934.21/664	43 433.37		
de 936.0/609	4 390.67		
à 936.20/602		918.25	
à 936.20/606		3 472.42	
de 936.0/631	19 666.42		
à 936.20/606		19 666.42	
936.20/606	2 151.15		2 151.15
936.20/631	42 481.34		42 481.34
936.50/631	20 545.76		20 545.76
936.0/6314	68.92		68.92
936.20/633	39 463.41		39 463.41
936.50/633	12 825.96		12 825.96
936.50/634	27 233.80		27 233.80
de 940.20/633			
à 940.31/601	729.92	729.92	
de 940.39/657			
à 940.31/601			
940.31/601	1 230.00	1 230.00	
940.31/633	2 259.22		2 259.22
940.31/660	1 094.74		1 094.74
940.20/662	8 751.21		8 751.21
	3 155.66		3 155.66
de 943.10/615			
à 943.10/600	63 848.60		
à 943.10/602		1 444.27	
à 943.10/611		344.52	
		33 687.04	

.../

- 6 -

OBJET : ETAT des VIREMENTS de CREDITS et des
- AUTORISATIONS SPECIALES -

II - FONCTIONNEMENT -

DESIGNATION des MOUVEMENTS	MONTANT	MOUVEMENTS	
		VIREMENTS	AUT. SPECIALE
à 943.10/618		9 139.00	
à 943.10/6409		3 386.00	
à 943.10/655		10 674.81	
à 943.10/664		5 172.96	
de 943.10/607 à 943.10/664	1 749.77	1 749.77	
de 944.6/601 à 944.6/600	10 099.06	31.95	
à 944.3/609		870.14	
à 944.6/618		1 506.23	
à 944.3/633		1 729.72	
à 944.3/6455		5 766.30	
à 944.1/6455		194.72	
de 944.6/611 à 944.1/6455	19 015.36	19 015.36	
de 945.12/633 à 945.12/600	12 157.76	557.45	
à 945.12/660		8 443.35	
à 945.29/618		3 156.96	
de 945.29/611 à 945.29/618	17 086.31	295.04	
à 945.12/631		1 067.96	
à 945.29/633		2 326.49	
à 945.12/638		227.33	
à 945.28/6405		545.00	
à 945.18/657		9 500.00	
à 945.28/657		300.00	
à 945.22/662		508.83	
à 945.29/662		2 245.66	
à 945.29/663		70.00	

.../

OBJET : ETAT des VIREMENTS de CREDITS et des
- AUTORISATIONS SPECIALES -

II - FONCTIONNEMENT -

DESIGNATION des MOUVEMENTS	MONTANT	MOUVEMENTS	
		VIREMENTS	AUT. SPECIALE
de 951.42/600 à 951.42/602	3 322.41	1 749.24	
à 951.50/611		1 440.21	
à 951.42/611		132.96	
de 951.50/600 à 951.42/611	446.75	446.75	
de 951.42/601 à 951.42/611	1 476.74	1 476.74	
de 951.42/609 à 951.42/611	867.52	867.52	
de 951.42/6314 à 951.42/611	822.19	822.19	
de 951.42/634 à 951.42/611	24 431.42	24 431.42	
de 951.42/638 à 951.42/611	8.78	8.78	
de 951.42/644 à 951.42/611	2 280.44	2 280.44	
de 951.80/677 à 951.42/611	2 916.65	2 916.65	
de 951.42/662 à 951.42/611	164.90	164.90	
de 951.42/662 à 951.42/618	259.78	259.78	
951.42/618	12 569.22		12 569.22
951.50/618	1 681.00		1 681.00
951.42/633	1 144.34		1 144.34
951.50/633	2 482.38		2 482.38
951.42/664	4 058.10		4 058.10
de 953.51/615 à 953.51/618	2 655.00	2 655.00	

OBJET : ETAT des VIREMENTS de CREDITS et des
- AUTORISATIONS SPECIALES -

II - FONCTIONNEMENT -

DESIGNATION des MOUVEMENTS	MONTANT	MOUVEMENTS	
		VIREMENTS	AUT. SPECIALE
de 970.669			
à 970.6900	37.85	37.85	
970.6900	304.99		304.99
970.828	649.42		649.42
972.6580	2 171.00		2 171.00
	<u>1 007 020.52</u>	<u>642 034.20</u>	<u>364 986.32</u>

VU pour être annexé
à la délibération
du Conseil Municipal
du 06 Juin 1979
Le Maire,

[Signature]



VU

Senlis, le 3 JUIL. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE : 425.57.07 TRIN, Maire.

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 6 JUIN 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le six Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt neuf mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes GABRIELS. PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PLAN d'OCCUPATION des SOLS - P.O.S. - PROJET

Monsieur CHARBONNELLE, rapporteur de la Commission d'Urbanisme, EXPOSE :

- qu'après la délibération du Conseil Municipal du 12 Novembre 1976 et la réunion du Groupe de Travail du 26 Octobre 1978,

la lettre du 18 Janvier de la Direction Départementale de l'Équipement informant de la mise en procédure de consultation des services publics non représentés au Groupe de Travail,

l'envoi d'un dossier P.O.S. le 21 Février 1979 à soumettre au Conseil Municipal,

il y a lieu de délibérer sur le projet présenté avant la mise à l'enquête publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet présenté, sous les réserves suivantes ci-dessous indiquées :

A - MODIFICATION de ZONAGE

1°) Zone UDa - Quartier du Hameau de MAGENTA

Agrandir la zone par le secteur sis entre le CD 123 et la limite de commune avec Saint Vaast les Mello, actuellement en zone NC (en rouge sur le plan ci-joint 1)

OBJET : PLAN d'OCCUPATION des SOLS - P.O.S. - PROJET

2°) Zone UI - entre la voie industrielle et limite de commune avec CREIL

Agrandir la zone par le secteur sis entre la bretelle de raccordement de la voie industrielle, la ligne de chemin de fer et les Ets CHAUSSON (en rouge sur le plan ci-joint 2)

3°) Zone NAa1

a) dans le règlement, au caractère de la zone, il conviendra que l'urbanisation future, sous forme de lotissements ou d'ensembles d'habitations, se fera à l'initiative de la commune.

b) cette zone sera agrandie côté Nord, en limite de la Résidence HELENE, pour permettre la création d'une voie de desserte de 8 m de largeur (N°3) sur plan joint.

B - RESERVES FONCIERES

1) N° 24 - SENTE des CHERES VIGNES

Prolonger la voie prévue jusqu'à la Cavée d'Angy

2) N° 35

N° 35 prévu locaux administratifs
prévoir locaux administratifs et culturels

3) INVERSION entre RESERVES FONCIERES N°s 37 et 38

N° 37 remplacer Parking ... par Equipement district
(Sportif et Scolaire)

N° 38 extension des Ateliers Municipaux

C - REGLEMENT

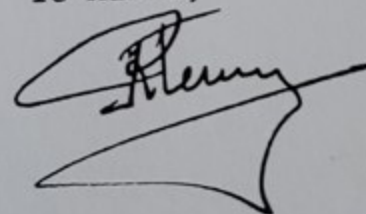
INDIQUER dans toutes les ZONES les spécifications à la construction des clôtures et aux travaux de ravalements.

D - RAPPORT - LIAISON NOGENT - MONTATAIRE - AUTOROUTE A 88

Le CONSEIL MUNICIPAL reprend le rapport de présentation concernant la liaison NOGENT - MONTATAIRE, et réaffirme sa volonté de ne voir intervenir aucun changement dans la vocation du plateau agricole.

Il souhaite, de plus, être informé complètement des projets : Autoroute A 88 et de sa liaison avec la voie industrielle (liaison NOGENT - MONTATAIRE) au fur et à mesure de l'avancement des études.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07 TRIN, Maire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

11 JUIN 1979

Municipal
60304 SENLIS

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 6 JUIN 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le six Juin
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de
Montataire, convoqué le vingt neuf mai, s'est réuni en séance
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON
DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON.
Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. JESUS.
Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes GABRIELS. PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TABLEAU des EFFECTIFS - MODIFICATION

Sur le rapport de la Commission du Personnel
exposant :

- que dans le cadre de la restructuration des Services
Administratifs, particulièrement du Service Comptabilité
Personnel, il est proposé la création d'un emploi d'Agent
Principal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits
au Budget Primitif 1979 - Compte 931,

DECIDE :

- la création de l'emploi d'Agent Principal -
Groupe VI - à compter du 1er Juin 1979
- la suppression d'un emploi de Commis - Groupe V

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,
Pour le Maire absent,
L'Adjoint,



Éric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07 TRIN, Maire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE
13 JUIN 1979

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 6 JUIN 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le six Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt neuf mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes GABRIELS. PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SCOLARISATION d'ENFANTS de MONTATAIRE dans les ECOLES de THIVERNY

Sur le rapport de la Commission Scolaire EXPOSANT :

- que des enfants dont les familles résident dans la rue Jean Cassé et rue des Déportés, fréquentent les écoles de Thiverny,

- que la Commune de Thiverny sollicite une participation financière pour les frais généraux de scolarisation.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la participation de la Commune aux frais de scolarisation demandés, sous déduction du nombre des enfants de Thiverny fréquentant les écoles de Montataire.

FIXE le périmètre de prise en charge comme suit :

- rue Jean CASSE et rue des DEPORTES entre le passage à niveau et la limite de Commune.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts chaque année au compte 9431 article 6409.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VU
Senlis, le 18 JUIN 1979
Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



[Signature]

[Signature]
S. RIVIERE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07 TRIN, Maire.

VU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

13 JUN 1979

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 6 JUIN 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le six Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt neuf mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUPON. DAUZET. JESUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes GABRIELS. PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION aux FRAIS de SCOLARISATION

Sur le rapport de la Commission Scolaire

PRESENTANT la demande du 20 mars 1979 de Madame la Directrice de l'Ecole publique - Centre de rééducation fonctionnelle "Le BRASSET" à Meaux, sollicitant une participation à l'achat des fournitures scolaires pour un enfant de Montataire admis dans l'établissement ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 70 F, représentant le montant de la dotation prévue par élève pour les écoles de Montataire.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



VU

Senlis, le

12 JUIN 1979

Pour Le Sous-Préfet

Attaché de Préfecture
délégué



R. Carlier

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 6 JUIN 1979 -

SOUS-PRÉFECTURE

14 JUIN 1979

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le six Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt neuf mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUF. BESSON DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUPOS. DAUZET. JESUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes GABRIELS. PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CANTINE - PRIX des REPAS

Sur le rapport du Bureau Municipal et de la Commission de Cantine :

PROPOSANT un complément au tarif des repas établi par la délibération du Conseil du 9 juin 1978 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer au taux de 5 F le repas pour les rationnaires adultes appartenant aux personnels des Centres aérés et Centres de loisirs, et au personnel enseignant, qui assurent l'encadrement et la surveillance des enfants pendant les repas.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire,



Robert Trin

VU

Senlis, le

14 JUIN 1979

Le Sous-Préfet
pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef,



S. Rivière

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07 TRIN, Maire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 6 JUIN 1979 - 60304 SENLIS

SOUS-PRÉFECTURE

13 JUIN 1979

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le six Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt neuf mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUPOS. DAUZET. JESUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes GABRIELS. PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ABONNEMENT de REVUE à DIVERS CONSEILLERS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que certains Conseillers ont sollicité la prise en charge de leur abonnement à la revue "Correspondance Municipale", ceci afin de leur permettre de s'informer et de faciliter leur tâche municipale.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT de l'importance qu'ont les élus à recevoir une information leur permettant d'assumer leur responsabilité,

ACCEPTTE la prise en charge par la Ville des abonnements à la Correspondance Municipale.

Ces abonnements seront servis à Mesdames LESAGE et LIBERT et Messieurs CHARBONNELLE, DAUZET, HACHE, LARTIGUE.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



VU

Senlis, le

12 JUIN 1979

Pour Le Sous-Préfet

L'Attaché de Préfecture délégué



R. Corlier

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE
du CONSEIL MUNICIPAL du 26 JUIN 1979

TÉLÉPHONE : 425.57.07

Étaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER.
LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL.
DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE.
LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

I. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1979

Le budget supplémentaire constitué principalement par l'excédent de l'année 1978, s'élève à 3 178 890,14 F, est équilibré à la somme de 4 678 890,14 F.

ADOpte à l'UNANIMITE.

II. PLAN d'OCCUPATION des SOLS - P. O. S. - PROJET

Suite à l'entrevue avec la Direction Départementale de l'Équipement, le Conseil apporte certaines modifications au projet du P. O. S. :
en modification de zonage, en réserves foncières, et au niveau du règlement.

III. CESSION de TERRAINS par la SOCIETE d'EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de l'OISE

Le Conseil donne son accord pour la rétrocession des terrains de la zone d'habitation, un solde restant à verser sur ces terrains s'élevant à 183 750,62 F

IV. VENTE de PROPRIETE - SAMOENS (HAUTE-SAVOIE)

Le Conseil décide l'aliénation de la propriété communale de SAMOENS.

V. ACQUISITION - IMMEUBLE RUE JEAN JAURES

Afin d'installer divers locaux administratifs, le Conseil décide d'acquérir l'immeuble rue Jean Jaurès, appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, suite à la proposition de cet organisme.

Le montant de cet immeuble est évalué à 1 400 000 F.

VI. ECHANGE de TERRAINS avec la SOCIETE USINOR
DECLASSEMENT d'une PARTIE du CHEMIN RURAL "CHEMIN LATERAL"

LE CONSEIL approuve l'échange avec la Société USINOR du chemin dit Latéral avec certains terrains lui appartenant.

VII. AMENAGEMENT d'un TERRAIN de SPORT - ENQUETE de DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE - ENQUETE PARCELLAIRE

Le CONSEIL approuve l'acquisition d'une parcelle située section ZC pour l'aménagement d'un terrain de sport.

Il sollicite la mise à l'enquête pour la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que l'enquête parcellaire.

.../...

VIII. TRAVAUX de VOIRIE - AVENANT N° 1 - MARCHE HAINAULT

Le Conseil approuve l'avenant n° 1 concernant les travaux de réfection des murs de l'allée des Marronniers et l'ancien chemin de Magenta, au montant de 87 667,86 F

IX. FOURNITURE de CHAUFFAGE - AVENANT N° 1 - MARCHE S O L E C O

Suite à l'aménagement du chauffage dans les ateliers municipaux, un avenant au contrat avec la Société SOLECO est accepté par le Conseil Municipal. Cet avenant s'élève à 9 180 F H. T.

X. PROGRAMME de VOIRIE 1980 - DEMANDE de SUBVENTION

Le programme voirie pour l'année 1980 est accepté par le Conseil Municipal au montant de 1 381 000 F.

Le Conseil sollicite une subvention départementale.

XI. ESPACES VERTS - PROGRAMME 1980 - DEMANDE de SUBVENTIONS

Le Conseil approuve le programme présenté d'espaces verts pour l'année 1980 s'élevant à 425 000 F.

Il sollicite une subvention du Département et de la Région.

XII. DEMANDE de SUBVENTION - DEGATS de DEGEL

Suite aux intempéries de cet hiver, le Conseil sollicite l'attribution d'une subvention départementale pour un montant de travaux de 310 000 F.

XIII RENOVATION de l'ECOLE JEAN MACE - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil décide le ravalement des façades de l'école Jean Macé. Les travaux étant estimés à 270 919,82 F, il sollicite une subvention départementale.

XIV. TARIF de LOCATION de GARAGES - RUE LESIOUR

Suite à l'acquisition des biens immeubles aux Consorts Peynet comportant quatre garages, le Conseil décide le maintien dans les lieux des occupants, fixe à 50 F le loyer mensuel de ces garages.

XV. ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil décide l'attribution de subventions à :

- Comité des Classes de Neige	30 000,00 F
- Association Groupe Sportif des Portugais de Montataire ..	2 000,00 F
- Association Club Ciné Amateur de Montataire	1 000,00 F
- Comité local des Parents d'élèves, Fédération CORNEC	500,00 F
- Centre Culturel	10 000,00 F

XVI. DEMANDE de SUBVENTION pour la MAISON des JEUNES

A la suite d'une demande de subvention par la Maison des Jeunes, le Conseil décide de ne pas attribuer une subvention supplémentaire à cette association pour 1979.

Après vote : CONTRES : 19 - ABSTENTIONS : 3

XVII. RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122.20 du CODE des COMMUNES

Marché avec Monsieur LEMAIRE Maurice, Libraire, 60 000 F

Marché avec LA VILLEROISE :

. groupe scolaire Danièle CASANOVA et Paul LANGEVIN ... 149 421 F

Marché avec l'entreprise HAINAULT

. mur de soutènement sente des Chères Vignes 103 476 F

XVIII. REORGANISATION des COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil après proposition du Bureau Municipal décide de réorganiser les commissions, il accepte la proposition du Bureau Municipal.

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

SOUS-PRÉFECTURE
28
60304 SENLIS

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CESSION de TERRAINS par la SOCIETE d'EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de l'OISE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'à la suite du traité de concession avec la Société d'Equipement du Département de l'Oise (S.E.D.O.), celle-ci a été amenée à procéder à l'acquisition de biens immeubles bâtis et non bâtis en dehors des périmètres retenus pour la réalisation des deux tranches de zones d'habitation,

- que la Société d'Equipement propose, par lettre du 27 mars, à la Commune de Montataire la rétrocession de ces divers biens d'une superficie totale de 10 ha 24 a 41 ca,

- que le bilan de l'opération présente un déficit de 183 752,62 F représenté par :

. frais d'acquisition, d'études, de démolition, charge de gestion, frais financiers, rémunération de la S. E. D. O.	1 579 396,23
. versé par la Commune	1 395 645,61

A verser à la signature des actes 183 750,62 F

Le Conseil après en avoir délibéré,

DONNE son accord sur la rétrocession proposée, SOLLICITE de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique en application de l'article L.311-4 du Code des Communes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour Pour le Préfet et par délégation Senlis, le 10 FEV. 1981 Le Sous-Préfet,

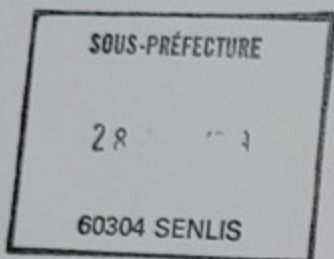
Pour le Sous-Préfet Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : VENTE de PROPRIETE - SAMOENS (HAUTE-SAVOIE)

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- que la Commune a acquis par acte du 26 avril 1966, une propriété sise à Samoëns (Haute-Savoie) dans le but d'y édifier une construction destinée à recevoir des activités socio-éducatives : classes de neige, colonies de vacances, etc ;

- que devant l'importance du coût de réalisation de fonctionnement, le projet a été abandonné, et qu'il y a lieu d'aliéner la propriété en cause.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que l'abandon du projet de construction est justifié,

VU l'estimation du Service des Domaines de la Haute-Savoie fixant une valeur vénale de l'ensemble terrain et immeuble bâti comprise entre 350 000,00 et 400 000,00 F.

DECIDE l'aliénation de la propriété Communale de Samoëns.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les pourparlers de vente et à signer l'acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU
Senlis, le 5 JUIL. 1979
Le Sous-Préfet.



Eric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal 1979.

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Ms COALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION - IMMEUBLE rue JEAN JAURES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés de Creil qui a regroupé ses services à Creil, a désaffecté ses locaux situés dans notre Commune rue Jean Jaurès, et qu'elle a répondu favorablement à notre demande de cession ;

- que cette acquisition est d'intérêt pour la Commune en ce qu'elle permet de répondre aux besoins en locaux administratifs qui font défaut en raison de l'insuffisance de superficie de l'Hôtel de Ville et de la difficulté d'y procéder à des agrandissements ;

- que le Service des Domaines a évalué l'immeuble à 1 400 000 F et que la Caisse Primaire a donné son accord sur ce prix.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le rapport d'estimation du Service des Domaines en date du 16 mai 1979,

VU la promesse de vente établie le 7 juin 1979 par Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire sur l'accord du Conseil d'Administration du 30 mai 1979,

CONSIDERANT l'utilité de l'opération,

DECIDE l'acquisition -aux conditions ci-dessus- de l'immeuble sis rue Jean Jaurès, cadastré section AN - n° 253, lieu-dit "Entre l'Orme et la Rivière" pour une superficie de 7 a 63 ca.

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet en application de l'article L.311.4 du Code des Communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de Creil.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



[Signature]

S. RIVIÈRE

Vu pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
du préfet et par délégation
Senlis, le 13 SEP. 1979
Le Sous-Préfet

Éric DEGRÉMONT

Pour Ampliation
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD.
Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AMENAGEMENT d'un TERRAIN de SPORT - ENQUETE de DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE - ENQUETE PARCELLAIRE

Sur le rapport de la Commission des Sport EXPOSANT :

- qu'en raison de l'utilisation importante des stades Marcel COENE et Kléber SELLIER par les diverses associations sportives de Montataire,

- qu'il y a lieu de préserver le stade Marcel COENE pour les rencontres de compétitions ;

il importe donc d'offrir aux associations sportives de Montataire un terrain permettant l'évolution pour les divers entraînements.

D'autre part, la cité des Martinets étant particulièrement dépourvue d'équipement sportif et d'aire d'évolution, il y a lieu d'offrir à la population de ces quartiers un équipement permettant aux enfants de pratiquer un sport en toute sécurité.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU les plans présentés,

VU l'estimatif du Service des Domaines,

VU l'utilité et l'urgence du projet,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle située section ZC lieu-dit "la Fossette" n° 26 d'une superficie de 1 ha 37 a 15 ca,

DEMANDE à Monsieur le Préfet la mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique du projet,

DEMANDE conjointement l'ouverture de l'enquête parcellaire,

DECIDE de couvrir la dépense d'acquisition par le recours à l'emprunt compris dans l'emprunt de 1 708 000 F correspondant à la globalisation des prêts pour l'année 1979 offerte à la ville de Montataire.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pour le Maire absent,
l'Adjoint,

Clau

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

SOUS-PRÉFECTURE
60204 SENLIS
6 JUIL. 1979

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX de VOIRIE - AVENANT N° 1 - MARCHE HAINAULT

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT :

- que la construction d'un ouvrage de couronnement destinée à parfaire la réfection d'un mur de soutènement allée des Marronniers, et ancien chemin de Magenta n'a pas été prévue au marché du 22 septembre 1978 avec l'entreprise HAINAULT,

LE CONSEIL après en avoir délibéré;

APPROUVE l'avenant n° 1 concernant les travaux ci-dessus au montant T. T. C. de 87 667,86 F portant l'ensemble du marché à 669 667,86 F.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

VU et APPROUVÉ
Senlis, le 7 JUIL. 1979
Le Sous-Préfet



Eric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

26 JUIL. 1979

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

60304 SENLIS

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mmes GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARDONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FOURNITURE de CHAUFFAGE - AVENANT N° 1 - MARCHE S O L E C O

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments EXPOSANT :

- qu'en raison des transformations apportées aux installations de chauffage dans les ateliers municipaux, et par ailleurs la nécessité de préciser les valeurs d'indice de révision des postes combustibles du marché du 13 août 1978, visé le 24 avril 1978 :

. il y a lieu d'établir un avenant n° 1 au marché initial portant la plus-value sur redevances forfaitaires de chauffage du poste Ateliers Municipaux à 9 180 F H. T. et la redevance afférente à l'exploitation des installations thermiques de la Commune au montant T. T. C. de 867 751,58 F.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant présenté.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



VU et APPROUVÉ

Senlis, le 8 AOUT 1979

Le Sous-Préfet



Éric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

SOUS-PRÉFECTURE

28 JUN 1979

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PROGRAMME de VOIRIE 1980 - DEMANDE de SUBVENTIONS

Sur le rapport de la Commission de Voirie présentant le programme des travaux de voirie pour l'année 1980, établi par les Services Techniques Municipaux, et se rapportant aux voies suivantes :

- rue Raymond COENE	
. réfection complète	200 000 F
- avenue de la LIBERATION	
. création de trottoirs avec espaces verts	210 000 F
- rue des DEPORTES	
. réfection complète	950 000 F
- rue Jean CASSE	
. aménagement de trottoirs	21 000 F
	<u>1 381 000 F</u>

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme établi,

SOLLICITE la subvention départementale au taux le plus élevé possible.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU et TRANSMIS
Senlis le 28 JUN 1979
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal 1979

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

SOUS-PRÉFECTURE

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION - DEGATS de DEGEL

Sur le rapport de la Commission de voirie EXPOSANT :

- que par délibération du 19 janvier 1979 la Commune a sollicité une subvention exceptionnelle en raison des dégâts causés par le dégel à diverses voies communales, et que par lettre du 26 février 1979 Monsieur le Sous-Préfet a invité à l'établissement d'un dossier de demande ;

- que les Services Techniques Municipaux ont établi un dossier correspondant portant sur les voies *rue de l'EGLISE, rue LENINE, rue des DEPORTES et rue LESIOUR*, pour un montant T. T. C. de 310 000 F ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier présenté,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention départementale aussi élevée que possible.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU et TRANSMIS
Senlis le 11 JUIL. 1979
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

SOUS-PRÉFECTURE
6 JUIL. 1979
60301 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ESPACES VERTS - PROGRAMME 1980 - DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT :

- que les Services Techniques ont établi un dossier PROGRAMME de CREATION d'ESPACES VERTS pour l'année 1980, comportant des interventions dans les lieux :

- . rue Raymond COENE,
- . avenue de la LIBERATION,
- . angle rue LENINE et bretelle de la voie industrielle,
- . square avenue de la LIBERATION rue LENINE,

- que le montant de ces réalisations est estimé à 425 000 F T. T. C.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme présenté,

SOLLICITE tant du Département que de l'établissement public Régional une subvention aussi élevée que possible.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU et TRANSMIS
Senlis le 11 JUIL. 1979

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.
- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

SOUS-PRÉFECTURE

10 AOUT 1979

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RENOVATION de l'ECOLE JEAN MACE - DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments EXPOSANT :

- que l'état de délabrement des façades de l'école Jean MACE nécessite une réfection, celle-ci est rendu nécessaire par la détérioration des murs compromettant l'état intérieur du bâtiment et de ce fait pouvant nuire au bon fonctionnement du travail du personnel enseignant ;

- que la Municipalité a entrepris la réfection des voies aux abords de l'école Jean Macé ;

- qu'il y a lieu d'améliorer la qualité du secteur urbain.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le projet présenté,

VU l'urgence des travaux,

VU l'estimatif du projet dressé par les Services Techniques Municipaux,

DECIDE de réaliser ces travaux au coût de 270 919,82 F.

CONSIDERANT le coût élevé de ces travaux qui apporteront une amélioration dans l'état général du bâtiment et dans le fonctionnement du travail du personnel enseignant ainsi que dans la qualité de l'environnement du secteur urbain ;

SOLLICITE du département une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation de ces travaux.

VU et TRANSMIS

Senlis le 13 AOUT 1979

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pour le Maire absent,
l'Adjoint,

Caill

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

TÉLÉPHONE : 425.57.07.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIF de LOCATION de GARAGES - RUE LESIOUR

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme :

EXPOSANT - que l'acte de vente par les consorts PEYNET d'un immeuble 6 rue Lesiour vient d'être présenté à la signature de Monsieur le Maire,

- que la propriété acquise comporte quatre garages actuellement occupés, et qu'il y a lieu d'en fixer le tarif de location,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE le maintien dans les lieux des occupants,

FIXE à 50 F le loyer mensuel payable trimestriellement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Senlis, le 29 JUIN 1979
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



R. WILKES
J. BATISTA



TÉLÉPHONE : 425.57.07.

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 26 JUIN 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Ms COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. HACHE. Mme LENNE. M. SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES ASSOCIATIONS

Sur le rapport de la Commission des Finances et du Bureau Municipal,

le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 1979,

DECIDE l'attribution à diverses associations des subventions ci-dessous :

- 944.5/657 Subvention au comité des Classes de Neige	30 000,00 F
- 945.18/657 Subvention à l'association Groupe Sportif des Portugais de Montataire	2 000,00 F
- 945.28/657 Subvention à l'association Club Ciné Amateur de Montataire	1 000,00 F
- 940.39/657 Subvention au comité local des Parents d'élèves, Fédération C O R N E C	500,00 F
- 945.28/657 Subvention au Centre Culturel	10 000,00 F

VU

Senlis, le

28 JUIN 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

D E L I B E R A T I O N S

DU

CONSEIL MUNICIPAL

- BUDGET 1979 -- DECISION MODIFICATIVE
- AMENAGEMENT des TRIBUNES - MISE en APPEL d'OFFRES
- CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES -- MARCHES NEGOCIES
- AMENAGEMENT de SALLES - STADE MARCEL COENE - CONTRAT d'ARCHITECTE
- EMPRUNT de 1 500 000 F auprès de la CAISSE d'EPARGNE de SENLIS (OISE)
- TRAVAUX de VOIRIE - PROGRAMME 1979 -- AVENANT N° 1
- ELARGISSEMENT de la VOIE COMMUNALE DENOMMEE RUE ANDRE GINISTI

C. M. du 11 septembre 1979.

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : AMENAGEMENT des TRIBUNES - MISE en APPEL d'OFFRES

Sur le rapport de la COMMISSION des SPORTS, EXPOSANT :

- que l'Architecte chargé de l'aménagement des tribunes a présenté le dossier de mise en appel d'offres de la première tranche,
- que l'estimation prévisionnelle de l'aménagement de cette première tranche est évaluée au montant de 255 000 F,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 1978 approuvant le projet de l'aménagement des salles situées sous les tribunes du stade Marcel COENE, et l'attribution du marché après appel d'offres restreint ;

VU le dossier de mise en appel d'offres présenté par l'Architecte ;

CONSIDERANT que le financement de l'opération est assuré d'une part par une subvention, et d'autre part par le recours à l'emprunt sur la globalisation 1979 ;

APPROUVE le projet présenté,

DEMANDE la mise en appel d'offres restreint.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

VU

Senlis, le

25 SEP. 1979

Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE

13 SEP. 1979

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du ^{60304 SENLIS} Registre aux Délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAPEL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES - MARCHES NEGOCIES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par délibération en date du 25 avril 1979, le Conseil a approuvé le projet de construction de restaurants scolaires, et demandait la mise en appel d'offres restreint. Cet appel d'offres a été effectué le 26 juillet 1979, et déclaré infructueux compte tenu du montant trop élevé des soumissions présentées, et du nombre peu élevé de soumissionnaires.

Il y a donc lieu :

- de traiter ces travaux par corps de métiers en passant avec les entreprises des marchés négociés. Celles-ci les ayant examinés par l'intermédiaire de l'entreprise générale, ont été recontactées, et ont consenti des remises sur les offres présentées.
- de procéder à l'établissement des marchés.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le procès-verbal d'appel d'offres restreint en date du 26 juillet 1979 déclarant celui-ci infructueux,

VU les nouvelles propositions des diverses entreprises constituant les divers corps de métiers à la construction des cantines scolaires :

- entreprise HAINAULT - gros oeuvre	492 256,08
- entreprise A C M M Marc - charpente métallique..	353 605,93
- entreprise A C M M Marc - menuiserie aluminium..	231 303,37
- société DELAMARRE - faux plafond	49 446,19
- société DELAMARRE - menuiserie bois	19 544,90
- entreprise DEKONINCK - V. R. D.	35 000,00
- société WARLAUMONT et CHABAI - peinture	26 507,04
- entreprise DESSAINT - plomberie	49 390,56
- entreprise DESSAINT - chauffage	78 034,06
- entreprise HAINAULT - carrelage	86 121,12
- entreprise PINEL - électricité	96 702,36
- entreprise PERRIN - miroiterie	29 752,80

1 547 664,41 F

.../...

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés négociés à intervenir pour la construction de restaurants scolaires sur les propositions des entreprises ci-dessus.

La dépense totale est couverte par emprunts compris dans la globalisation 1979.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU et APPROUVÉ

Senlis, le 13 SEP. 1979

Le Sous-Préfet



Éric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAPEL. DESCHAMPS. APAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : AMENAGEMENT des TRIBUNES - CONTRAT d'ARCHITECTE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par délibération en date du 9 juin 1978, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement des salles situées sous les tribunes du stade Marcel COENE.

L'aménagement de ces salles a été confié, pour l'étude et la surveillance d'exécution, à Monsieur LETU, architecte.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU la lettre de commande présentée par Monsieur LETU,

DESIGNE Monsieur LETU, en qualité d'architecte, pour l'aménagement des salles sous les tribunes du stade Marcel COENE,

APPROUVE le contrat présenté dégageant le coût prévisionnel de frais d'architecte au montant de 18 584,06 F.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



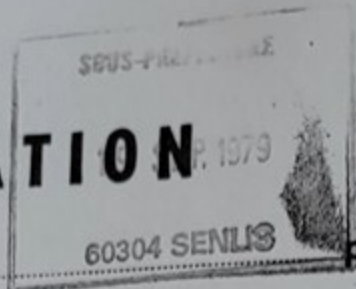
VU et APPROUVÉ
Senlis, le 27 DEC. 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



DELIBERATION pour la réalisation
prise par le Conseil Municipal de MONTATAIRE
d'un emprunt communal auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS (OISE)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MONTATAIRE
Séance du 11 septembre 1979
L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à 8 h 30 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTATAIRE
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Robert TRIN, Maire,

Présents : MM. BROCHOT, HACHE, CQUALLIER, GAMBIE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE,
Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, Ms DELA SALA, QUENON, DUBOS, DAUZET, Mmes BULCKE
DELLOUE, LESAGE.
Absents : MM. CLAUX, LENNE, Ms LARTICUE, BESSON, SOUFFLARD, JESUS, Mme LIBERT.

Secrétaire : M. Gérard DETRAUX

Exposé - Motif de l'emprunt : acquisition d'un immeuble à usage administratif rue Jean Jaurès.

et, après en avoir délibéré, décide :

Article premier. — M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71-276 du 7 avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de F 1.500.000,00 destiné à financer l'acquisition d'un immeuble et dont le remboursement s'effectuera en vingt années à partir de 1980.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

Article 2. — La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.
Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3. — Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera vingt annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.
Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4. — Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

Article 5. — La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6. — La Commune s'engage :

1° à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2° à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 7. — La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 8. — M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Pour copie conforme :

Montataire, le 18 septembre 1979

Cachet de l'emprunteur,



Le Maire,

VU

Senlis, le 20 SEP. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : TRAVAUX de VOIRIE - PROGRAMME 1979 - AVENANT N° 1

Sur le rapport de la COMMISSION de VOIRIE exposant :

- que par délibération en date du 20 mars 1979, le Conseil a approuvé le programme de réfection des voies pour l'année 1979 ; ce programme comportant la réfection de la rue de l'Eglise ;

- que suite à l'appel d'offres restreint, les travaux ont été confiés à l'entreprise MEZZAROBBA ;

- qu'à l'avancement des travaux dans la rue de l'Eglise il s'avère nécessaire d'effectuer la réfection du chemin reliant la rue de l'Eglise à la rue du Jeu d'Arc, ce chemin desservant quelques habitations en bordure de la rue de l'Eglise ;

- que ces travaux supplémentaires non prévus lors de l'adjudication sont évalués au montant de 20 483,33 F T.T.C. ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU la nécessité d'effectuer la réfection du chemin en bordure de la rue de l'Eglise, et que cette réfection doit s'effectuer conjointement à l'aménagement de la rue de l'Eglise ;

DECIDE la réalisation de ces travaux supplémentaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir entre la Ville de Montataire et l'entreprise MEZZAROBBA.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

VU et APPROUVÉ
Senlis, le 24 SEP. 1979
Le Sous-Préfet,
pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIERE



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : ELARGISSEMENT de la VOIE COMMUNALE DENOMMEE RUE A. GINISTI

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'en application de l'arrêté municipal en date du 12 juin 1979, l'enquête relative à l'élargissement de la voie communale dénommée rue André Ginisti s'est déroulée du 3 juillet au 17 juillet 1979 ;

- qu'aucune observation n'a été recueillie, et que le Commissaire-enquêteur propose de poursuivre la procédure normale pour l'élargissement de cette voie.

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'élargissement de la voie dénommée rue André GINISTI.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



[Signature]

VU

Senlis, le - 1 OCT. 1979
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



[Signature]
S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE

du CONSEIL MUNICIPAL du 11 SEPTEMBRE 1979

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. GAMBIER. DETRAUX.
NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA.
QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.
Absents excusés : Mmes CLAUD. LENNE. MM. LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS.
Mme LIBERT.

I. - BUDGET 1979 - DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil décide d'apporter une décision modificative au budget de 258 025 F, au titre du rattrapage de la dotation globale de fonctionnement, et une subvention exceptionnelle de 20 000 F correspondant aux dépenses supplémentaires de fuel et d'essence.

II. - AMENAGEMENT des TRIBUNES - MISE en APPEL d'OFFRES

Le Conseil approuve le projet d'aménagement des tribunes, et demande la mise en appel d'offres restreint.

III. - CONSTRUCTION de RESTAURANTS SCOLAIRES - MARCHES NEGOCIES

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les différentes entreprises pour la construction des restaurants scolaires.

IV. - AMENAGEMENT des TRIBUNES - CONTRAT d'ARCHITECTE

Le Conseil désigne Monsieur LETU en qualité d'architecte, pour l'aménagement des salles sous les tribunes du stade Marcel COENE et approuve le contrat d'architecte présenté.

V. - EMPRUNT de 1 500 000 F pour l'ACQUISITION d'un IMMEUBLE à USAGE ADMINISTRATIF RUE JEAN JAURES

Le Conseil décide la réalisation d'un prêt de 1 500 000 F pour l'acquisition de l'immeuble rue Jean Jaurès.
Ce prêt est consenti par la Caisse d'Epargne de Senlis - durée 20 ans.

VI. - TRAVAUX de VOIRIE - PROGRAMME 1979 - AVENANT N° 1

Le Conseil décide la réalisation des travaux supplémentaires au programme voirie 1979. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

VII. - ELARGISSEMENT de la VOIE COMMUNALE DENOMMEE RUE A. GINISTI

Le Conseil émet un avis favorable à l'élargissement de la voie André Ginisti.

.../...

VIII. - CLASSEMENT des VOIES de la ZONE PAVILLONNAIRE "FOND de NOGENT"

Le Conseil émet un avis favorable au classement des voies situées dans la zone pavillonnaire du "Fond de Nogent".

IX. - VENTE de la PROPRIETE SAMOENS - CAHIER des CHARGES

Le Conseil désigne Maître SIMOND, notaire, à SAMOENS, pour procéder à la vente de la propriété par adjudication.

Le Conseil fixe la mise à prix à 350 000 F.

Le Conseil approuve le cahier des charges.

X. - ACQUISITION de l'IMMEUBLE 37 RUE LENINE

Le Conseil décide l'acquisition de cet immeuble au montant de 45 000 F. Il décide d'indemniser le commerçant exploitant le fonds de commerce sur la base de 5 000 F. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

XI. - BAIL de LOCATION - 3 et 13 avenue du 19 MARS 1962
- 5 rue JACQUES DECOUR

Le Conseil décide la location des locaux résidentiels des 3 et 5 avenue du 19 mars 1962 et 5 rue Jacques Decour.

XII. - CONVENTION avec les SOCIETES A.R.O. et EVRARD pour les RAMASSAGES SCOLAIRES

Le Conseil décide d'assurer les transports scolaires à l'intérieur de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société A.R.O. et la Société EVRARD, au tarif présenté.

XIII. - MATERIEL AUDIO-VISUEL - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le Conseil décide l'acquisition de matériel audio-visuel pour les établissements scolaires.

Sollicite une subvention du Conseil Général.

XIV. - DELEGATION à FINSTERWALDE

Le Conseil désigne Madame LENNE Messieurs COUALLIER et HACHE à la délégation pour se rendre à Finsterwalde.

Il décide le remboursement des frais sur la base des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'état.

XV. - INDEMNITE de GESTION au RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil fixe à 2 583 F le montant de l'indemnité annuelle spéciale de gestion à attribuer à Monsieur FRERE, receveur municipal.

XVI. - RECEPTION d'une DELEGATION de FINSTERWALDE

Le Conseil décide de recevoir la délégation de Finsterwalde et d'ouvrir un crédit de 5 000 F pour la réception de cette délégation.

XVII. - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIR - ARTICLE L.122.20 du CODE des COMMUNES

La délégation a porté sur :

- marché négocié avec l'entreprise LOISELEUR pour la fourniture de végétaux et réaménagement des espaces verts angles Ginisti et Moquet.

. montant du marché T. T. C. 149 885,35 F

- marché négocié avec la société BATI-SOLS pour la réfection du carrelage du groupe scolaire Edmond Leveillé

. montant du marché T. T. C. 89 199,60 F

- marché négocié avec l'entreprise PENNETIER pour les travaux de menuiserie au groupe scolaire Edmond Leveillé

. montant du marché T. T. C. 62 231,24 F

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : CLASSEMENT des VOIES de la ZONE PAVILLONNAIRE "FOND de NOGENT"

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par arrêté municipal du 14 juin 1979, l'enquête relative au classement des voies de la zone pavillonnaire "Fond de Nogent" dénommées :

- . rue Jeanne LABOURBE
- . rue Edouard VAILLANT
- . rue Jules VALLES
- . rue Eugène POTTIER
- . rue Pierre DEGEYTER
- . rue Edouard HERRIOT
- . rue J-F KENNEDY

s'est déroulée du 3 juillet au 17 juillet 1979 ;

- qu'aucune observation n'a été recueillie et que le Commissaire-enquêteur a recommandé de procéder au classement de ces voies.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au classement des voies dénommées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU
Senlis, le - 1 OCT. 1979
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAPEL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : VENTE de la PROPRIETE SAMOENS - CAHIER des CHARGES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'en date de la délibération du 26 juin 1979, le Conseil a décidé la vente de la propriété communale de Samoëns,

- que l'estimation du Service des Domaines, fixée entre 350 et 400 000 F, oblige la Commune à procéder par vente par adjudication,

- que la propriété se trouve en dehors des limites communales et pour faciliter cette vente il faudra en confier le déroulement à un notaire de Samoëns,

- qu'il y a lieu de dresser le cahier des charges pour la vente de cette propriété, Monsieur le Maire propose un projet de cahier des charges ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONFIRME la délibération du 26 juin 1979 décidant l'aliénation de la propriété communale de SAMOENS,

DESIGNE Maître Pierre SIMOND, notaire à SAMOENS, pour procéder à la vente de la propriété par adjudication,

FIXE la mise à prix conformément à l'estimation du Service des Domaines à 350 000 F,

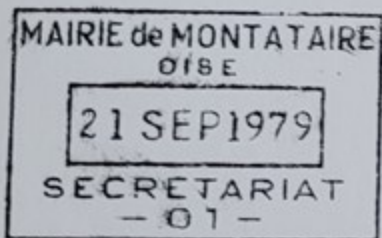
APPROUVE le cahier des charges présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



[Signature]



[Faint circular stamp and handwritten signature]

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.
18 SEP. 1979

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. APAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUD. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : ACQUISITION de l'IMMEUBLE 37 RUE LENINE

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- qu'il est saisi d'une promesse de vente de la part de Madame ZANOT, propriétaire de l'immeuble sis 37 rue Lénine au montant de 45 000 F, que cette estimation a été proposée par le Service des Domaines,

- que cet immeuble est situé sur un emplacement réservé à l'aménagement d'un espace vert

- que cet immeuble est occupé par une personne exploitant un fonds de commerce qu'il y aura lieu d'indemniser,

- que le financement de cette acquisition est couvert par emprunt compris dans la globalisation 1979 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la promesse de vente,

VU l'estimation du Service des Domaines,

VU les plans,

VU le financement par recours à l'emprunt,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble bâti sis 37 rue Lénine, propriété de Madame ZANOT, au montant de 45 000 F ;

DECIDE d'indemniser le commerçant exploitant le fonds de commerce, installé dans le bâtiment, au montant de 5 000 F ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de Creil ;

SOLLICITE la Déclaration d'Utilité Publique du projet en application de l'article L.311.4 du Code des Communes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



S. RIVIÈRE

Vu pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour

Senlis, le 15 OCT. 1979

Le Sous-Préfet



Pour Ampliation

Pour le Sous-Préfet.

Le Secrétaire en Chef

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

21 SEP 1979

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 - 60304 SENLIS

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : BAIL de LOCATION - 3 et 13 AVENUE du 19 MARS 1962
- 5 RUE JACQUES DECOUR

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'à la suite des besoins exprimés par la Commission Culturelle pour la bibliothèque Elsa Triolet, et la Commission Jeunesse pour le service Jeunesse, l'Office Public Intercommunal d'H.L.M. de Creil a été sollicité pour mettre à disposition des Services municipaux les locaux collectifs résidentiels (mètres carrés sociaux) situés dans les immeubles :

- . 3 et 5 avenue du 19 mars 1962
- . 5 rue Jacques Decour ;

- que l'Office a donné une suite favorable à la demande de la Commune en mettant à disposition suivant un bail, et moyennant un loyer symbolique annuel de 1 F ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'utilité des activités culturelles et du Service Jeunesse dans le secteur de la cité,

APPROUVE la location des locaux ci-dessus, ainsi que leur destination,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Senlis, le

21 SEP. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



TELEPHONE : 425.57.07

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COVALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCRAMPS. APAGOY. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCZE. DELLOVE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : CONVENTION avec les SOCIETES A.R.O. et EVRARD pour les RAMASSAGES SCOLAIRES

SOUS-PRÉFECTURE
21 S...
60304 SENLIS

Monsieur le Maire,

PROPOSE au CONSEIL MUNICIPAL de reconduire la décision d'assurer le transport à l'intérieur de la Commune des élèves résidant en des points éloignés des écoles primaires, maternelles ainsi que des C. E. S.

PRESENTE l'offre de la Société Autobus Routiers de l'Oise et de la Société de Transports EVRARD, lesquelles proposent d'assurer conjointement les services au montant journalier hors taxe, ci-dessous :

- Circuits n° 1 à 4 423,93 F
- . doublage circuit n° 4 77,94 F
- Circuit n° 5 224,42 F
- (les samedis 112,07 F)
- Desserte des restaurants scolaires 289,44 F

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE d'assurer les transports scolaires à l'intérieur de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec les sociétés de transports désignées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

VU et APPROUVÉ
Senlis, le 5 NOV 1979
Le Maire
S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M^s TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. M^{mes} GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. APAGON. M^s DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. M^{mes} BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : M^{mes} CLAUX. LENNE. M^s LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. M^{me} LIBERT.

OBJET : MATERIEL AUDIO-VISUEL - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

SOUS PRÉFECTURE

12 OCT. 1979

60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission Scolaire, présentant la liste du matériel audio-visuel destiné à l'équipement des écoles de la Commune - liste établie dans la limite des crédits d'investissement inscrits au Budget Primitif 1979 attribués à chaque école.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la liste type établie par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique,

DECIDE l'acquisition du matériel audio-visuel figurant sur la liste annexée,

SOLLICITE la subvention du Conseil Général.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



[Signature]

VU et TRANSMIS
Senlis le 23 OCT. 1979



Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

[Signature]
S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XW
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ 18 SEP. 1979

SOUS-PRÉFECTURE
Conseil Municipal.
60304 SENLIS

Extrait du Registre aux délibérations du

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : DELEGATION à FINSTERWALDE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal l'invitation faite par nos amis allemands de la Ville de Finsterwalde (République Démocratique Allemande), avec laquelle nous sommes jumelés.

Cette invitation porte sur l'envoi d'une délégation d'élus de trois personnes, du 1er octobre au 8 octobre inclus, à l'occasion de la commémoration du trentième anniversaire de la fondation de la République Démocratique Allemande.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt communal de cette délégation dans le cadre de l'activité de jumelage des deux villes,

DESIGNE pour y participer Madame LENNE Madeleine, Messieurs COALLIER Claude et HACHE Jean, adjoints ;

DECIDE le remboursement aux élus des frais de séjour sur la base des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'état du groupe I, le déplacement s'effectuera par la S. N. C. F., les frais de transport seront remboursés sur le coût réel du trajet.

Senlis, le

20 SEP. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUD. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : INDEMNITE de GESTION au RECEVEUR MUNICIPAL

Sur le rapport de la COMMISSION des FINANCES, le Conseil Municipal :

- VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en date du 8 mai 1972, portant modification de l'arrêté du 6 juillet 1956 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de gestion allouée au comptable extérieur du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics ;

- VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur, n° 72 346 du 4 juillet 1972, relative à l'indemnité spéciale de gestion allouée au Comptable des services extérieurs du Trésor ;

- VU la demande formulée par Monsieur FRERE, Trésorier Principal de Creil et Banlieue Municipale, Receveur Municipal de la Ville de Montataire ;

- VU les dépenses budgétaires des sections de financement et d'investissement pour les exercices 1975, 1976 et 1977 ;

DECIDE de fixer le montant annuel de l'indemnité spéciale de gestion attribuée à Monsieur FRERE, Receveur municipal, pour une période de trois ans au montant de 2 583 F à compter du 1er juin 1979.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



[Signature]

VU

Senlis, le

7 OCT. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XVI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
PRÉFECTURE

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.
17 OCT. 1979

- SEANCE du 11 SEPTEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatre septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Ms TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER GAMBIER. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. APAGON. Ms DE LA SALA. QUENON. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. LENNE. Ms LARTIGUE. BESSON. SOUFFLARD. JESUS. Mme LIBERT.

OBJET : RECEPTION d'une DELEGATION de FINSTERWALDE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que dans le cadre du jumelage avec la ville de FINSTERWALDE en République Démocratique Allemande, la ville de Montataire a invité une délégation à venir séjourner dans notre Commune du 17 octobre au 24 octobre 1979 ;

- qu'à cette occasion il y a lieu d'héberger cette délégation, et de ce fait de prévoir un crédit de dépenses pour couvrir les frais d'hébergement de restauration et de transport.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de recevoir la délégation de Finsterwalde, et d'ouvrir un crédit de 5 000 F au compte 940-32-660, pour couvrir les frais d'hébergement, de restauration et de transport.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

VU

Scellé, le

17 OCT. 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



- VILLE de MONTATAIRE (Oise) -
-o-o-o-o-o-o-o-

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE du CONSEIL MUNICIPAL du 7 NOVEMBRE 1979

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM. GAMBIER.
LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS.
DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS
Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées: Mmes CLAUD, PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

I - COMPTE de GESTION de MONSIEUR le RECEVEUR MUNICIPAL -1978-

Le Conseil approuve le Compte de Gestion "1978" présenté par Monsieur HUE, Receveur Municipal.

II - VENTE PROPRIETE de SAMOENS - REPRESENTANT COMMUNAL

Le Conseil désigne Monsieur le Maire pour représenter la Commune à la vente par adjudication de la propriété de SAMOENS et l'autorise à accepter une baisse de mise à prix en cas de désertion d'enchère.

III - TABLEAU des EFFECTIFS - MODIFICATION

Le Conseil décide la création de l'emploi d'Agent Principal -Groupe VI-, à compter du 1er Décembre 1979 et la suppression d'un emploi de Commis -Groupe V-.

IV - AMENAGEMENT d'UNE ZONE PAVILLONNAIRE - ENQUETE de DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE - ENQUETE PARCELLAIRE -

Le Conseil demande la mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique et l'ouverture de l'enquête parcellaire, pour l'acquisition des terrains destinés à l'aménagement d'une zone pavillonnaire.

V - DECLASSEMENT d'UNE PARTIE de CHEMIN entre les RUES ROGER SALENGRO et JULES UHRY

Le Conseil, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 au 24 Septembre 1979, émet un avis favorable au déclassement d'une partie du chemin reliant les rues Roger SALENGRO et Jules UHRY.

VI - PISCINE - INSCRIPTION au PROGRAMME d'EQUIPEMENT

Le Conseil confirme sa demande d'inscription au Plan d'Equipement, et propose de fixer le choix d'un type d'équipement, après rencontre avec Monsieur le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports.

VII - PRET d'ACOMPTE de 1 500 000 F sur la GLOBALISATION 1980

Le Conseil accepte la modification fixant à 15 ans la durée du prêt de 1 500 000 F, à contracter auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS, pour le financement de l'acquisition de l'immeuble rue Jean JAURES.

.../

VIII - DROIT de BAIL - RENONCIATION de RECOUVREMENT AUPRES des LOCATAIRES

Le Conseil décide de ne pas procéder au recouvrement du droit de bail auprès des locataires d'immeubles communaux.

IX - PRISE en CHARGE des FRAIS de FONCTIONNEMENT d'UNE CLASSE d'INITIATION

Le Conseil décide la prise en charge des frais de fonctionnement de la classe d'initiation ouverte à l'école Jean Jaurès.

X - PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS de FONCTIONNEMENT de la CLASSE d'HANDICAPES MOTEURS de CREIL

Le Conseil décide de participer aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs de Creil pour un montant de 3 200 F.

XI - REPRESENTATION au 62ème CONGRES des MAIRES de FRANCE

Le Conseil approuve la participation de Monsieur le Maire en représentation de la Commune au 62ème Congrès des Maires de France, et décide la prise en charge des frais de participation et frais de mission.

XII - FRAIS de MISSION au CONGRES de l'A.N.E.C.R.

Le Conseil décide la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de 3 conseillers municipaux participant au congrès de l'A.N.E.C.R.

XIII - FRAIS de MISSION au CONGRES des ELUS SOCIALISTES REGIONAUX

Le Conseil décide la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement pour la participation d'un représentant au congrès des élus socialistes régionaux.

XIV - DECLARATION du CONSEIL MUNICIPAL au SUJET des IMPOTS LOCAUX et de l'IMPOT SUR le REVENU

Le Conseil approuve le texte d'une déclaration appelant la population de notre Commune à agir contre la pression fiscale.

XV - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122-20 du CODE DES COMMUNES

La délégation a porté sur :

- Marché négocié avec l'entreprise CHAUVEAU pour les travaux de peinture du groupe scolaire EDMOND LEVEILLE
. montant du marché T.T.C. 65 856,00 F

- Marché négocié avec l'entreprise PINEL pour les travaux de réfection électrique du cinéma PALACE
. montant du marché T.T.C. 125 256,38 F

- Marché négocié avec l'entreprise MEZZAROBBA pour la remise en état de la cour de l'école JOLIOT-CURIE, l'aménagement du chemin rural de la cavée de GRELE et la remise en état de la cour des ateliers municipaux.
. montant du marché T.T.C. 115 189,20 F

(1) DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU ~~CONSEIL D'ADMINISTRATION~~

Session ordinaire du 7 NOVEMBRE 19 79
concernant l'approbation du compte de gestion par M. HUE
Receveur.

Réunion du 7 novembre 19 79, à 20 h 30 heures, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire

Le Conseil municipal, ~~le Conseil d'administration~~ (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1978 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1978 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1977, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1978 au 31 décembre 1978, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1978 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1978 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);
 - ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

Fait et délibéré à MONTATAIRE le 7 NOVEMBRE 1979

Ont signé au registre des délibérations : MM. TRIN, BROCHOT, HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, MM GAMBIEU, LARGIGUE, BESSON, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, ARAGON, MM DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, JESUS, Mmes LIBERT, LESAGE.

VU
Sensit, le 28 NOV 1979
Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



[Signature]

S. RIVIÈRE

Pour expédition conforme :
Le Maire,



[Signature]

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

VILLE DE MONTATAIRE
09160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

II
REPUBLIQUE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.
- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE.
CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA.
QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absente : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : VENTE PROPRIETE de SAMOENS - REPRESENTANT COMMUNAL

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par délibération du Conseil en date du 26 juin 1979, la Commune a décidé la vente de la propriété communale sise à SAMOENS (Haute-Savoie), et par délibération du 11 septembre 1979 a approuvé le cahier des charges en vue de la vente par adjudication en fixant la mise à prix au montant de 350 000 F ;

- qu'il y a lieu de désigner le représentant de la Commune à l'adjudication ;

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Robert TRIN, Maire, pour représenter la Commune,

AUTORISE le représentant de la Commune à accepter une baisse de mise à prix en cas de désertion d'enchère.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Montataire, le

20 NOV. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet.
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

III
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COALLIER.
Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE.
CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA.
QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TABLEAU des EFFECTIFS - MODIFICATION

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que dans le cadre de la restructuration des Services Administratifs, particulièrement du Service Etat-Civil Election, il est proposé la création d'un emploi d'Agent Principal,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 1979 - compte 931,

DECIDE :

- la création de l'emploi d'Agent Principal - groupe VI - à compter du 1er décembre 1979,

- la suppression d'un emploi de Commis - groupe V -.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Robert Trin

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 22 NOV. 1979

Le Sous-Préfet



Éric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE.
CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA.
QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUD. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AMENAGEMENT d'une ZONE PAVILLONNAIRE - ENQUETE de DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE - ENQUETE PARCELLAIRE

Sur le rapport de la Commission Urbanisme EXPOSANT :

- qu'un grand nombre de personnes ont sollicité auprès de la municipalité le désir de voir se réaliser sur Montataire une zone pavillonnaire,

- qu'un dossier a été dressé par les services techniques en vue d'établir l'importance, la situation et les coûts d'aménagement de cette zone,

- que le lieu d'implantation se trouverait en périphérie d'une zone aménagée, ce qui occasionnerait une réalisation à moindre frais

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU les plans présentés,

VU l'estimatif des acquisitions foncières et de réalisation,

VU l'utilité du projet,

APPROUVE l'acquisition des terrains situés en section AI lieu-dit "Le BRAY et le SAUTOIR" pour une superficie de 23 095 m²,

DEMANDE à Monsieur le Préfet :

. la mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique du projet,

. l'ouverture de l'enquête parcellaire.

DECIDE de couvrir la dépense d'acquisition par le recours à l'emprunt.

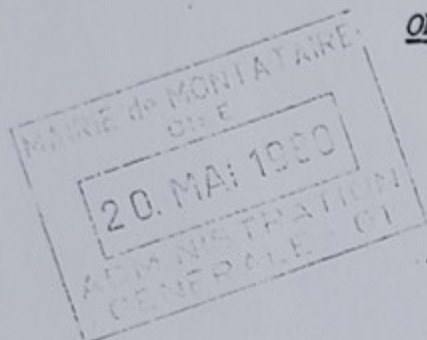
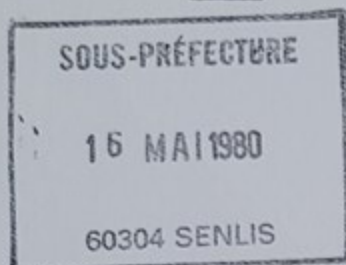
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COALLIER. Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DECLASSEMENT d'une PARTIE de CHEMIN ENTRE les RUES ROGER SALENGRO et JULES UHRY

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'en application de l'arrêté municipal du 31 juillet 1979, l'enquête relative au déclassement d'une partie du chemin reliant les rues Roger Salengro et Jules Uhry s'est déroulée du 20 au 24 septembre 1979 ;
- que les observations reçues par le Commissaire enquêteur portant sur l'usage du chemin pendant la période comprise entre le déclassement et l'acquisition par la Commune des parcelles riveraines sont acceptables ;

Le CONSEIL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au déclassement d'une partie du chemin reliant les rues Roger Salengro et Jules Uhry, telle que figurant au plan annexé à l'arrêté municipal du 31 juillet 1979

S'ENGAGE à maintenir l'accès aux propriétés riveraines jusqu'à leur acquisition par la Commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




VU
Senlis, le 16 MAI 1980
Le Sous-Préfet

font le sous-préfet

l'attaché de Préfecture délégué

R. CARRIER.

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.
- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE.
CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA.
QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absente : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DECLASSEMENT d'une PARTIE de CHEMIN ENTRE les RUES ROGER SALENGRO et JULES UHRY

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'en application de l'arrêté municipal du 31 juillet 1979, l'enquête relative au déclassement d'une partie du chemin reliant les rues Roger Salengro et Jules Uhry s'est déroulée du 10 au 24 septembre 1979 ;

- que les observations reçues par le Commissaire enquêteur portant sur l'usage du chemin pendant la période comprise entre le déclassement et l'acquisition par la Commune des parcelles riveraines sont acceptables ;

Le CONSEIL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au déclassement d'une partie du chemin reliant les rues Roger Salengro et Jules Uhry, telle que figurant au plan annexé à l'arrêté municipal du 31 juillet 1979

S'ENGAGE à maintenir l'accès aux propriétés riveraines jusqu'à leur acquisition par la Commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

VI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE.
CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA.
QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUD. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PISCINE - INSCRIPTION au PROGRAMME d'EQUIPEMENT

- Sur le rapport de la Commission des Sports exposant ;
- Que parmi les revendications d'équipement, la population met en avant la réalisation d'une piscine,
 - Que par délibération du 19 Janvier 1978 le Conseil a renouvelé sa demande d'inscription,
 - Qu'après avoir examiné l'éventualité de la réalisation d'un équipement de l'opération "1.000 PISCINES",

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

REAFFIRME sa demande d'inscription au Plan d'Equipement,

PROPOSE de fixer le choix du type d'équipement après rencontre avec Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, afin de connaître les diverses possibilités de réalisation particulièrement au regard des moyens de financement.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



Robert Trin

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

VII
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.
- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRET d'ACOMPTÉ de 1 500 000 F sur la GLOBALISATION 1980

Par délibération en date du 11 septembre 1979, le Conseil a décidé un emprunt de 1 500 000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Senlis au vue d'acquérir un immeuble rue Jean Jaurès.

Ce prêt est consenti sur une avance sur la globalisation de 1980.

Les conditions de réalisation de ce prêt étaient fixées, en ce qui concerne sa durée, à vingt ans. Par lettre du 26 octobre 1979, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Epargne de Senlis nous fait part qu'à la suite d'une observation de la Caisse des Dépôts et Consignations de Lille, la durée de ce prêt doit être fixée à quinze ans compte tenu qu'il s'agit d'un prêt d'acompte.

Vu l'urgence à acquérir le bâtiment rue Jean Jaurès, il y a donc lieu de réaliser, dans le meilleur délai, le prêt de 1 500 000 F.

LE CONSEIL après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser ce prêt dont la durée d'amortissement est fixée à 15 ans.

Vue pour récépissé. Le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis le 21 NOV. 1979
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

VIII

RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DROIT de BAIL - RENONCIATION au RECOUVREMENT AUPRES des LOCATAIRES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que réglementairement le droit de bail payé par la Ville sur les locations d'immeubles doit être recouvré auprès des divers locataires,

- que le montant de ce droit étant insignifiant, il propose au Conseil de renoncer au recouvrement ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas procéder au recouvrement du droit de bail auprès des locataires d'immeubles communaux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Senslis, le 21 NOV. 1979
Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

Extrait reçu le 27/11/79

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

REPUBLICAINE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

IX
Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE.
CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA.
QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRISE en CHARGE des FRAIS de FONCTIONNEMENT d'une CLASSE d'INITIATION

SOUS PREFECTURE

21 NOV. 1979

60304 SENLIS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par lettre du 3 octobre 1979, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a fait part de l'ouverture à l'école primaire Jean Jaurès, d'une classe d'initiation.

Il nous demande de bien vouloir délibérer sur l'ouverture de cette classe ainsi que sur la prise en charge des frais de fonctionnement.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais de fonctionnement de la classe d'initiation ouverte à l'école Jean Jaurès.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU et TRANSMIS

Senlis le 3 DEC 1979

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

X
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS de FONCTIONNEMENT de la CLASSE d'HANDICAPES MOTEURS de CREIL

SOUS PRÉFECTURE
21 NOV. 1979
60304 SENLIS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'il a reçu de Monsieur le Maire de Creil une lettre relative à la participation de la Ville de Montataire aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs en raison de la fréquentation de cet établissement par un enfant de notre Commune.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs de Creil pour la somme de 3 200 F. Cette dépense sera imputée au compte 943 1 6409 dont les crédits ont été ouverts à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU

Senlis, le 29 NOV. 1979

Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef


S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

9 NOV. 1979

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REPRESENTATION au 62ème CONGRES des MAIRES de FRANCE

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation de Monsieur Robert TRIN, Maire de MONTATAIRE, en représentation de la Commune au 62ème congrès des Maires de France qui se déroulera du 19 au 23 novembre 1979.

Les frais de participation seront remboursés sur la base du montant fixé par l'Association Nationale des MAIRES de FRANCE.

Les frais de mission seront remboursés sur la base des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat du Groupe I.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Senlis, le

VU
9 NOV. 1979

VU

Le Sous-Préfet,

Senlis, le

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

XII
Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FRAIS de MISSION au CONGRES de l'A.N.E.C.R.

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'à l'occasion du premier congrès de l'Association Nationale des Elus Communistes et Républicains qui s'est déroulé le 24 et 25 novembre 1979 à Pantin, le groupe communiste a délégué trois de ses membres pour participer à ce congrès.

Compte tenu de l'intérêt qu'ont ces élus à participer à ce congrès rentrant dans le cadre de l'information sur l'activité communale, ceux-ci sollicitent le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement pour la tenue du premier congrès de l'A.N.E.C.R. à Madame CLAUX et Messieurs BROCHOT et DE LA SALA. Le remboursement de ces frais se fera sur la base de la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,



Senlis, le

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

SOUS PREFECTURE

4 DEC 1979

60304 SENLIS

VU
6 DEC 1979

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XIII
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 7 NOVEMBRE 1979 -

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le trente et un octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.
Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE.
CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. MM. DE LA SALA.
QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL.

Absents : M. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FRAIS de MISSION au CONGRES des ELUS SOCIALISTES REGIONAUX

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'à l'occasion du premier congrès des Elus Socialistes Régionaux qui s'est déroulé à Amiens les 15 et 16 septembre 1979, et compte tenu de l'intérêt à participer à ce congrès,

le Groupe Socialiste :

- a délégué un de ses membres pour assister à ce congrès rentrant dans le cadre de l'information sur l'activité communale,
- sollicite le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de leur représentant.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement pour la tenue du premier congrès des Elus Socialistes Régionaux à Monsieur HACHE. Le remboursement de ces frais se fera sur la base de la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Senlis, le

VU
6 DEC. 1979

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
Secrétaire en Chef



VILLE de MONTATAIRE (OISE)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 DECEMBRE 1979
 =====

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. COUALLIER. Mme LENNE. GAMBIER. BESSON. DETRAU.
 CHARBONNELLE. Mme PAREL. Mme ARAGON. DELA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes BULCKE.
 DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : MM HACHE. LARTIGUE. NAMOTTE. DAUZET. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. LIBERT.

I - BUDGET 1979 - VIREMENTS de CREDITS et AUTORISATIONS SPECIALES

Le Conseil approuve l'état des virements de crédits à l'intérieur des chapitres, et les autorisations spéciales de dépenses du budget 1979, pour un montant de 1 432 257,33 F.

II - PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil émet un avis favorable à l'admission en non valeur d'un titre de 33 200 F contre la société SONETRA.

III - INDEMNITE de SUJETION

Le Conseil approuve l'attribution d'une indemnité de sujétion au personnel responsable de service assurant une pratique sur ordinateur.

IV - LOTISSEMENT INDUSTRIEL - CONVENTION d'ETUDES

Le Conseil approuve la convention d'études avec la S.E.D.O. en vue de la réalisation d'un lotissement industriel en limite de la Commune de Thiverny.

V - PLAN de REFERENCE

Le Conseil confirme la décision du 14 décembre 1979 décidant la mise à l'étude d'un plan de référence, et approuve la liste des actions à mener devant y figurer.

VI - PROJET de CONSTRUCTION d'une PISCINE

Le Conseil décide de reporter la décision de candidature après l'examen du budget 1980, et après la visite d'un modèle de piscine "TOURNESOL".

VII - ACQUISITION d'un TERRAIN - 8 RUE DES DEPORTES -

Le Conseil approuve l'acquisition d'un terrain, 6 rue des Déportés, à l'entrée de la cour de la salle de la Libération, au prix de 11 625 F.

VIII - ACQUISITION de DIVERS TERRAINS

Le Conseil approuve le principe de l'acquisition des terrains :

1°) Echange avec la Société USINOR en contrepartie de la cession de l'assiette de l'ancien chemin vicinal n° 16. Echange sans soulte.

2°) Régularisation de la cession de l'assiette de la rue Christian Cognard, sur la base du franc symbolique.

3°) Cession par le Département d'un terrain de 901 m², entre l'impasse Chevallier et la rue Emile Zola, au prix de 25 000 F.



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
- SEANCE du 28 DECEMBRE 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt huit
Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de MONTATAIRE, convoqué le vingt décembre, s'est réuni en
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUZ.
Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.
CHARBONNELLE. Mmes PAREL. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON.
SOUFFLARD. DUBOS. JFSUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs HACHE. LARTIGUE. NAMOTTE. DAUZET.
Mmes GABRIELS. DFSCHAMPS. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET 1979

VIREMENTS de CREDITS et AUTORISATIONS SPECIALES

Sur le rapport de la Commission de Finances ;

PRESENTANT l'état des virements de crédits à
l'intérieur des chapîtres, et des autorisations spéciales
de dépenses du budget 1979 pour un montant total de :
1.432.257,33 F,

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré,

APPROUVE l'état présenté.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



[Signature]

VU

Senlis, le 16 JAN. 1980

Le Sous-Préfet,



l'Attaché de Préfecture Délégué

[Signature]

R. CARLIER

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 DECEMBRE 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt huit Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUZ.
Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.
CHARBONNELLE. Mmes PAREL. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON.
SOUFFLARD. DUROS. JFSUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs HACHE. LAFITIGUE. NAMOTTE. DAUZET.
Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRODUITS IRRECOURVABLES

SOUS PRÉFECTURE

10 JAN. 1980

60304 SENLIS

Monsieur le Maire ;

EXPOSE que Monsieur le Receveur Municipal a transmis un état P 511 comportant le relevé de titre irrécouvrable contre la Société SONETRA, Société à laquelle la Commune avait concédé le ramassage des ordures ménagères.

Le titre porte sur un montant de 33.200 F représentant les sommes restant dues par la SONETRA au jour de sa cessation d'activité, sur un camion benne remis par la Commune. Ce camion a été récupéré au début de la liquidation de la société dont le règlement judiciaire a été clôturé pour insuffisance d'actif.

IL INVITE le CONSEIL à se référer à l'avis du Receveur et à prononcer l'admission en non valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
EMET un avis favorable à la demande présentée.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



Robert Trin

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

III
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 DECEMBRE 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt huit
Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de MONTATAIRE, convoqué le vingt décembre, s'est réuni en
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. PROCPOT. Mme CLAUD.
Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.
CHARBONNELLE. Mmes PAREL. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON.
SOUFFLARD. DUROS. JESUS. Mmes PULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs HACHE. LAFTIGUE. NAMOTTE. DAUZET.
Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNITE de SUJETION

Sur le rapport de la Commission du Personnel
EXPOSANT :

- que des agents, chefs de service, qui ont la
responsabilité du fonctionnement de l'ordinateur, sont ame-
nés à pratiquer, personnellement, l'activité de pupitreur,
pour :

. le service relations publiques en ce qui concer-
ne le fichier électoral,

. le service comptabilité pour l'exécution du
budget,

- que cette pratique sur ordinateur constitue
une sujétion particulière supplémentaire à leurs responsa-
bilités ;

- que la Commission propose d'allouer à ce person-
nel une indemnité horaire de sujétion au taux identique à
celui fixé par l'arrêté du 16 janvier 1979, pris en appli-
cation du décret n° 72-1012 du 7 novembre 1972, instituant
une indemnité horaire spéciale en faveur des fonctionnaires
affectés au traitement automatisé de l'information.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'allocation de l'indemnité proposée.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU

Senlis, le 16 JAN. 1980

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet
L'Attaché de Préfecture délégué,

R. CARLIER



VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425-57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE
28 MARS 1980
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 DECEMBRE 1979

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt huit
Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de MONTATAIRE, convoqué le vingt décembre, s'est réuni en
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. PROCHOT. Mme CLAUZ.
Mr COUALLIFF. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX.
CHARBONNELLE. Mmes PAREL. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON.
SOUFFLARD. DUROS. JFSUS. Mmes PULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs HACHE. LARTIGUE. NAMOTTE. DAUZET.
Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. LIERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL - CONVENTION d'ETUDES

Monsieur le Maire EXPOSE ;

- qu'à la suite d'une demande de la Société ASTRAL
en vue de l'agrandissement de ses ateliers a été abordée
la question de la réalisation d'un lotissement industriel
sur les terrains situés sur le territoire de la Commune de
MONTATAIRE : SECTION AD - lieudit "LES BAS PRES et le BUISSON
aux LOUPS" - et sur le territoire de la Commune de THIVERNY :
SECTION A lieudit "LE VILLAGE" et section B lieudit "LE GRAND
MARAIS" ;

- que la Commune de THIVERNY serait intéressée par
un aménagement sur son territoire et par la sortie routière
qui ne pourrait se faire directement sur la voie à grande
circulation dite "voie industrielle",

- que la Société d'Equipement du Département de l'Oise,
qui a vocation pour l'étude et la réalisation de tels projets
a été contactée et propose une convention d'études pour
un coût de 101.136 F TTC, la dépense pouvant être pré-financée
au taux de 8,50% et incorporée dans le coût de réalisation
du lotissement dans l'hypothèse d'une concession à la S.E.D.O.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention présentée avec le préfinancement
prévu à l'article 7 et l'incorporation au bilan de
réalisation du lotissement.

Pour extrait, certifié conforme,
le Maire,



[Signature]

Beautais, le 27 MARS 1980
le Préfet,

[Signature]

SOUS PRÉFECTURE
23 JAN 1980
60304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 DECEMBRE 1979 JAN. 1980

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt huit
Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
de MONTATAIRE, convoqué le vingt décembre, s'est réuni en
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. PROCPOT. Mme CLAUZ.
Mr COUALLIEF. Mme LENNE. Mrs GAMBIEF. BESSON. DETRAUX.
CHARRONNELLE. Mmes PAREL. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON.
SOUFFLARD. DUROS. JFSUS. Mmes FULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs HACIF. LARTIGUE. NAMOTTE. DAUZET.
Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. LIFFET.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PLAN de REFERENCE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par délibération en date du 14 décembre 1978,
le Conseil

1°) a décidé la mise à l'étude d'un plan de référence
et en a confié la réalisation au Bureau d'Etudes ORGECO,

2°) a demandé la subvention prévue par la réglementation,

- qu'après observations des Services Départementaux, et
un examen du Groupe Administratif Départemental dans sa réunion
du 29 novembre 1979, Monsieur le Préfet, par lettre du
4 décembre 1979, invite à reprendre le contenu du programme
d'études à soumettre à l'examen du Comité Directeur du F.A.U.
en proposant la liste suivante des actions à conduire :

- 1°) - revitalisation, réhabilitation du centre ville
- 2°) - restructuration du quartier Lesiour
- 3°) - urbanisation de la zone NAA2 du P.O.S. : études
préalables, besoins en logements, programmation ...
- 4°) - besoins et programmation d'équipements généraux
et de quartier
- 5°) - problèmes généraux de circulation et de stationnement

- que la Commission Communale d'Urbanisme a émis un avis
favorable aux propositions ci-dessus.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONFIRME les décisions du Conseil Municipal du
14 décembre 1978,

APPROUVE la liste ci-dessus des actions à mener devant
figurer dans le plan de référence,

DEMANDE l'attribution de la subvention prévue par la
réglementation sur le financement pour l'étude des plans de
référence.

VU et TRANSMIS

Senlis le 29 JAN. 1980

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,
Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 28 DECEMBRE 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt huit Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mr COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes PAREL. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUROS. JFSUS. Mmes BULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs HACHE. LARTIGUE. NAMOTTE. DAUZET. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PROJET de CONSTRUCTION d'une PISCINE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'après l'examen depuis plusieurs années de la construction d'une piscine, par la visite de diverses installations et la présentation sur maquettes et exposés de plusieurs modèles, le Bureau Municipal a été amené à envisager la construction d'un équipement du programme "1000 PISCINES" ;

- qu'à la suite d'une entrevue et de courriers avec Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, celui-ci a confirmé la possibilité de l'attribution d'un modèle "1000 Piscines" - TOURNESOL - au prix d'ouvrage de 3 880 000 F pour une subvention de 1 800 000 F.

Il communique les caractéristiques de l'équipement,

Il invite le Conseil à délibérer sur la candidature de la Commune à l'attribution du modèle de piscine ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL :

DECIDE de reporter la décision de candidature après l'examen plus approfondi du budget 1980, et après visite d'un modèle de piscine TOURNESOL par une délégation du Conseil et la connaissance précise de bilan d'exploitation de ce type d'équipement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU

Senlis, le

22 JAN. 1980

Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

SOUS PRÉFECTURE
10 JAN. 1980
60304 SENLIS



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 22 DECEMBRE 1979 -

L'An mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt huit Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le vingt décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. PROCPOT. Mme CLAUY.
Mr COUALLIFF. Mme LENNE. Mrs GAMBIEE. BESSON. DETRAUX.
CHARRONNELLE. Mmes PAREL. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON.
SOUFFLARD. DUROS. JESUS. Mmes FULCKE. DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mrs HACHE. LARTIGUE. NAMOTTE. DAUZET.
Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'un TERRAIN - 8 RUE DES DEPORTES

Sur le rapport de la Commission VOIRIE et la Commission d'URBANISME, EXPOSANT :

- que par lettre du 24 septembre 1979, le propriétaire du terrain cadastré AL n° 199 - 8 rue des Déportés, a contacté la Commune, proposant la vente de cette parcelle comprise au projet de plan d'occupation des sols dans les espaces réservés à l'équipement administratif ;

- que le procès-verbal descriptif et estimatif établi par Monsieur AEBY, géomètre expert, fixe au montant de 11 625 F la valeur du terrain et du garage qui y sont édifiés ;

- qu'il est souhaitable, en raison de la situation de cette parcelle à l'entrée de la propriété communale desservant la salle des fêtes de la Libération, d'en faire l'acquisition.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU la promesse de vente,

VU le plan de situation et le plan de masse,

CONSIDERANT l'utilité de l'acquisition projetée,

DECIDE l'acquisition de la parcelle AL n° 199 au montant ci-dessus,

SOLLICITE la Déclaration d'Utilité Publique du projet en application de l'article L 311.4 du Code des Communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par l'Office Notarial de Creil.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



S. RIVIERE

SOUS PRÉFECTURE

17 JAN. 1980

60304 SENLIS



Vu pour être annexé à notre

arrêté en date de ce jour

et le préfet de la région de Picardie

Senlis, le 5 MARS 1980

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef